

activités

résultats

Document  
de référence 2004



SA à Conseil d'administration au capital de 55 757 922 euros - 552 028 425 RCS Nanterre





## Document de référence



En application des articles 211-1 à 211-42 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») a enregistré le présent document de référence le 30 mars 2005, sous le numéro R05-034.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : <http://www.pagesjaunesgroupe.com> et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## Table des matières

<b>CHAPITRE 1 – RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b> .....	<b>7</b>
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE .....	7
1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	7
1.3 ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	7
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	7
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	8
1.3.3 Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence .....	8
1.4 POLITIQUE D'INFORMATION .....	9
1.4.1. Responsable de l'information.....	9
1.4.2. Calendrier indicatif de la communication financière .....	9
<b>CHAPITRE 2 – ÉMISSION/ADMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES</b> .....	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL</b> .....	<b>11</b>
3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ .....	11
3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 2 et 4 des statuts).....	11
3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1 <sup>er</sup> des statuts) .....	11
3.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts) .....	11
3.1.4 Objet social (article 3 des statuts).....	11
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés .....	11
3.1.6 Consultation des documents juridiques.....	11
3.1.7 Exercice social (article 33 des statuts).....	11
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices – paiement des dividendes – acomptes (articles 34 et 35 des statuts) .....	11
3.1.9 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts).....	12
3.1.9.1 Formes et délais de convocations (article 28 des statuts) .....	13
3.1.9.2 Bureau des Assemblées (article 30 des statuts).....	13
3.1.9.3 Ordre du jour .....	13
3.1.9.4 Conditions d'exercice du droit de vote .....	13
3.1.10 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts).....	13
3.1.11 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts).....	13
3.1.12 Forme et identification des porteurs de titres (article 9 des statuts) .....	14
3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	14
3.2.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts) .....	14
3.2.2 Augmentation, réduction et amortissement du capital (article 7 des statuts).....	14
3.2.3 Capital social .....	14
3.2.4 Capital autorisé non émis .....	14
3.2.4.1 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.....	16
3.2.4.2 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.....	16
3.2.4.3 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société .....	17
3.2.4.4 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.....	17

3.2.4.5 Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société.....	18	4.6 DÉPENDANCE DU GROUPE À L'ÉGARD DE CERTAINS FACTEURS.....	46
3.2.4.6 Augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes .....	18	4.6.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences.....	46
3.2.4.7 Augmentation du capital de la Société réservées aux adhérents au plan d'épargne du Groupe PagesJaunes.....	18	4.6.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels.....	47
3.2.5 Autres titres donnant accès au capital.....	19	4.6.2.1 Achat de papier .....	47
3.2.6 Acquisition par la Société de ses propres actions .....	19	4.6.2.2 Impression.....	47
3.2.7 Titres de créance .....	20	4.6.2.3 Distribution .....	47
3.2.8 Titres non représentatifs du capital .....	21	4.6.2.4 Accès aux données annuaires.....	47
3.2.9 Plans d'options.....	21	4.7 RESSOURCES HUMAINES.....	47
3.2.10 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années.....	22	4.7.1 Effectif .....	48
3.3 RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....	22	4.7.2 Faits marquants en 2004 .....	48
3.3.1 Répartition du capital de la Société.....	22	4.7.3 Relations sociales .....	49
3.3.2 Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années .....	23	4.7.4 Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe .....	49
3.3.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société.....	23	4.8 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS.....	49
3.3.4 Pactes d'actionnaires .....	23	4.8.1 Recherche et Développement.....	49
3.3.5 Nantissements .....	23	4.8.2 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices .....	49
3.3.5.1 Nantissements d'actions de la Société .....	23	4.9 ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE.....	50
3.3.5.2 Nantissements d'actifs de la Société .....	23	4.9.1 Note spéciale sur les déclarations.....	50
3.3.6 Description du Groupe/Organigramme .....	23	4.9.2 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie .....	50
3.4 DIVIDENDES .....	24	4.9.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le groupe France Télécom .....	53
3.5 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ.....	24	4.9.4 Risques juridiques .....	54
<b>CHAPITRE 4 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE PAGESJAUNES.....</b>	<b>25</b>	4.9.5 Risques de marché .....	56
4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE .....	25	4.9.6 Risques industriels et environnementaux .....	56
4.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE.....	28	4.10 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES .....	57
4.2.1 Activités de PagesJaunes en France .....	28	4.11 RÉGLEMENTATION.....	58
4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France .....	28	4.11.1 Réglementation de la société de l'information .....	58
4.2.1.2 Annuaires imprimés.....	33	4.11.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet .....	58
4.2.1.3 Services en ligne.....	34	4.11.1.2 Protection des données à caractère personnel .....	59
4.2.1.4 Autres activités.....	36	4.11.2 Les annuaires.....	60
4.2.1.5 La concurrence en France .....	37	4.11.3 Réglementation sur les bases de données.....	60
4.2.2 International & Filiales .....	38	4.11.4 Signature électronique sécurisée.....	61
4.2.2.1 L'édition d'annuaires grand public hors de France .....	38	4.11.5 Noms de domaine.....	61
4.2.2.2 Le développement des annuaires Kompass en Europe .....	40	4.11.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom .....	62
4.2.2.3 Activités complémentaires de l'édition d'annuaires .....	41	<b>Chapitre 5 – PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS .....</b>	<b>63</b>
4.3 AVANTAGES CONCURRENTIELS.....	42	5.1 RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE .....	63
4.4 STRATÉGIE .....	42	5.1.1 Présentation générale .....	63
4.4.1 Développer l'audience.....	42	5.1.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 .....	64
4.4.2 Poursuivre la croissance du chiffre d'affaires .....	43	5.1.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France .....	65
4.4.3 Poursuivre l'amélioration de la gestion opérationnelle du Groupe .....	43	5.1.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales.....	68
4.5 RELATIONS AVEC LE GROUPE FRANCE TÉLÉCOM.....	43	5.1.2.3 Analyse du résultat net consolidé pro forma .....	70
4.5.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires.....	43	5.1.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002 .....	71
4.5.2 Convention de régie publicitaire.....	44	5.1.3.1 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France .....	72
4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.....	44	5.1.3.2 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales.....	75
4.5.4 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing.....	45	5.1.3.3 Analyse du résultat net consolidé pro forma .....	77
4.5.5 Conventions de trésorerie.....	45	5.1.4 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissements consolidés pro forma .....	78
4.5.6 Baux et conventions de sous-location.....	45	5.1.5 Recours à des estimations .....	78
4.5.7 Accords d'intéressement et de participation.....	45	5.1.6 Engagements hors bilan et risques .....	79
4.5.8 Conventions d'assistance.....	45	5.1.7 Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) dans le Groupe.....	79
4.5.9 Engagement de non-concurrence .....	46	5.1.8 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice .....	81
		5.1.9 Perspectives d'évolution.....	81
		5.2 COMPTES CONSOLIDÉS .....	83
		5.2.1 Exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002.....	83
		5.2.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma .....	88

5.3 COMPTES ANNUELS .....	106
5.3.1 Comptes annuels 2004 .....	107
5.3.2 Annexes .....	110
5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE .....	115
<b>CHAPITRE 6 – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE .....</b>	<b>119</b>
6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	119
6.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil d’administration .....	119
6.1.2 Comités institués par le Conseil d’administration.....	123
6.1.2.1 Comité d’audit .....	123
6.1.2.2 Comité des rémunérations et des nominations.....	123
6.1.2.3 Composition et fonctionnement des comités.....	124
6.1.3 Président du Conseil d’administration et Direction générale.....	124
6.1.4 Direction générale déléguée .....	124
6.2 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS .....	125
6.2.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature.....	125
6.2.2 Options de souscription ou d’achat d’actions consenties à chaque mandataire social et options levées par chacun.....	126
6.2.3 Conventions réglementées.....	126
6.3 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL.....	126
6.3.1 Contrats d’intéressement et de participation .....	126
6.3.2 Options de souscription ou d’achat d’actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux tributaires et options levées par ces derniers .....	127
6.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE .....	127
6.4.1 Rapport du Président du Conseil d’administration sur les conditions de préparation et d’organisation des travaux du Conseil d’administration et sur les procédures de contrôle interne de PagesJaunes.....	127
6.4.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d’administration .....	127
6.4.1.2 Procédures de contrôle interne mises en place au sein de PagesJaunes Groupe.....	129
6.4.2 Rapports des Commissaires aux comptes sur la partie du rapport du Président relative au contrôle interne.....	133
6.5 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.....	134
<b>CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D’AVENIR .....</b>	<b>137</b>
7.1 ÉVOLUTION RÉCENTE.....	137
7.1.1 Acquisition de Télécontact (Maroc) .....	137
7.1.2 Cession par France Télécom de 8% du capital de PagesJaunes Groupe .....	137
7.1.3 Acquisition de e-sama .....	137
7.1.4 Évolution du litige avec la société Prodis sur la marque PagesJaunes.....	137
7.2 PERSPECTIVES D’AVENIR .....	137
7.2.1 Objectifs financiers .....	137
7.2.2 Services de renseignements par opérateurs et annuaire universel .....	137
7.2.3 Opérations de croissance externe .....	138
<b>Glossaire.....</b>	<b>139</b>

## Chapitre 1 – Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Dans le présent document de référence, les expressions « Pages Jaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes S.A. » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes. L’expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l’ensemble de ses filiales et l’expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l’ensemble de ses filiales, à l’exception de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban qui ne sont pas consolidées. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

### 1.1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Michel Combes,  
Président du Conseil d’administration de PagesJaunes Groupe  
M. Michel Datchary,  
Directeur général de PagesJaunes Groupe

### 1.2 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe; elles ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée. »  
Paris, le 30 mars 2005

M. Michel Combes,  
Président du Conseil d’administration de PagesJaunes Groupe  
M. Michel Datchary,  
Directeur général de PagesJaunes Groupe

### 1.3 ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

#### 1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires Pour l’exercice 2004

Deloitte & Associés  
représenté par Éric Gins et Jean-Paul Picard  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
nommé lors de l’Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l’Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l’exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

**et**  
Ernst & Young Audit  
représenté par Christian Chiarasini  
Faubourg de l’Arche  
11, allée de l’Arche  
92400 Courbevoie  
nommé co-commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l’Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l’exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

#### Pour l’exercice 2003

Deloitte Touche Tohmatsu  
représenté par Éric Gins et Jean-Paul Picard  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
nommé lors de l’Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l’Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l’exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

#### Pour les exercices 2001 et 2002

Ernst & Young  
représenté par Christine Vitrac pour l’exercice clos le 31 décembre 2002 et  
Alain Vincent pour l’exercice clos le 31 décembre 2001  
4, rue Auber  
75009 Paris  
nommé lors de l’Assemblée générale du 25 juin 1992 pour une durée de six exercices. Ce mandat a été renouvelé par l’Assemblée générale du 29 juin 1998 pour la même durée. La démission de Ernst & Young a été constatée lors de l’Assemblée générale du 3 juin 2003.

**et**  
Salustro Reydel  
représenté par Dominique Stiegler pour l’exercice clos le 31 décembre 2002, et par Édouard Salustro et François Bernard pour l’exercice clos le 31 décembre 2001  
8, avenue Delcassé  
75008 Paris  
nommé lors de l’Assemblée générale du 10 juin 1980. Ce mandat a été renouvelé pour la dernière fois par l’Assemblée générale du 29 juin 1998 pour une durée de six exercices. La démission de Salustro Reydel a été constatée lors du Conseil de surveillance du 13 mai 2003.

**1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants**

BEAS,  
7-9, Villa Houssay  
92200 Neuilly-sur-Seine  
nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoin, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de

l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

Auditex  
Tour Ernst & Young  
Faubourg de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
nommé co-commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2009.

**1.3.3 Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence**

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de PagesJaunes Groupe. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Les données prévisionnelles présentées correspondent à des objectifs des dirigeants, et non à des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par Ernst & Young Audit et RSM Salustro Reydel, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation sur le point exposé dans la note 1.7 de l'annexe des comptes annuels relatif à la comptabilisation des créances clients.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par Deloitte Touche Tohmatsu, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve avec une observation sur un changement de méthode comptable relatif à la prise en compte des produits d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne décrit dans les notes 1.1, 1.2 et 2.16 de l'annexe aux comptes annuels.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, arrêtés respectivement par le Directoire et par le Conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation. Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les données consolidées de l'exercice 2002 fournies à titre comparatif dans les comptes consolidés de l'exercice 2003.

Pour les informations portant sur la situation financière et les comptes ayant fait l'objet de retraitements pro forma, nos diligences ont consisté à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour leur établissement, à vérifier la traduction chiffrée de ces conventions, à s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit et, le cas échéant, à vérifier leur concordance avec les comptes historiques présentés dans le document de référence.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Concernant les informations pro forma contenues dans le présent document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 30 mars 2005  
Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
Jean-Paul Picard Éric Gins

**ERNST & YOUNG Audit**  
Christian Chiarasini

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

> le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux comptes (respectivement page 116 et page 105 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce;

> le rapport des Commissaires aux comptes (page 133 Section 6.4.2 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2004.

**1.4 POLITIQUE D'INFORMATION****1.4.1 Responsable de l'information**

M. Jean-Claude Peltier  
Directeur financier Groupe  
Téléphone : 01 46 23 32 07

**1.4.2 Calendrier indicatif de la communication financière**

Les informations financières données par PagesJaunes Groupe (communiqués, présentations, rapports annuels) sont disponibles sur son site Internet : <http://www.pagesjaunesgroupe.com>.

Le calendrier indicatif de la communication financière de PagesJaunes Groupe pour l'année 2005 est le suivant :

- > le 3 février : comptes 2004 (conférence de presse et présentation des analystes);
- > le 12 avril : Assemblée générale;
- > fin avril : présentation des résultats intermédiaires 2004 en IFRS;
- > fin avril : chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2005;
- > fin juillet : chiffre d'affaires + résultats estimés semestriels (conférence de presse et présentation des analystes), et;
- > fin septembre : résultats définitifs du 1<sup>er</sup> semestre 2005;
- > fin octobre : chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2005.

## Chapitre 2 – Émission/admission de valeurs mobilières

Néant.

## Chapitre 3 – Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

### 3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

#### 3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 2 et 4 des statuts)

Dénomination sociale : PagesJaunes Groupe.  
Siège social et principal établissement de la Société :  
7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

#### 3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1<sup>er</sup> des statuts)

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### 3.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954 et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

#### 3.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

> l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres;  
> la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

> l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins;

> le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet;

> la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature;

> toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer;

> et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

#### 3.1.5 Registre du commerce et des sociétés

Numéro RCS : RCS Nanterre 552028425  
Code APE : 744 A

#### 3.1.6 Consultation des documents juridiques

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

#### 3.1.7 Exercice social (article 33 des statuts)

Chaque exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

#### 3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices – paiement des dividendes – acomptes (articles 34 et 35 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution de dividendes ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves légales ou statutaires.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale sont fixées par elle, ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des

dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales.

Le Conseil d'administration a la faculté de décider la mise en paiement d'acomptes sur dividende dans les conditions prescrites par la loi.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

### 3.1.9 Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)

#### Accès, participation et vote à l'Assemblée générale

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

> les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale;

> les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général, de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires.

Le formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

#### Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

#### Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés

ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée, et le quorum du quart est à nouveau exigé. Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

#### 3.1.9.1 Formes et délais de convocations (article 28 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi. À défaut, elles peuvent être également convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article 130 du décret du 23 mars 1967, un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires* 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à six jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au *Bulletin des annonces légales obligatoires* conformément à l'article 124 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 précité. En outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

#### 3.1.9.2 Bureau des Assemblées (article 30 des statuts)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

#### 3.1.9.3 Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les dix jours de la publication aux *Bulletins des annonces légales obligatoires* de l'avis de réunion; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

#### 3.1.9.4 Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

#### 3.1.10 Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

#### 3.1.11 Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du franchissement des seuils de 5 %, 10 %, 20 %, 33-1/3 %, 50 % et 66-2/3 % du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir, ou viendrait à cesser de détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de cette fraction, est tenue, dans les cinq jours de Bourse à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions, de droits



de vote ou de titres donnant accès au capital qu'elle détient directement ou indirectement seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'observation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

**3.1.12 Forme et identification des porteurs de titres (article 9 des statuts)**

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaire, y compris au depositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de dix jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment. Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

**3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL**

**3.2.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne possèdent pas le nombre requis devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

**3.2.2 Augmentation, réduction et amortissement du capital (article 7 des statuts)**

Le capital social de PagesJaunes Groupe peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi.

**3.2.3 Capital social**

À la date d'enregistrement du présent document de référence le capital social s'élève à 55 757 922 euros, divisé en 278 789 610 actions entièrement libérées de 0,20 euro, toutes de même catégorie.

**3.2.4 Capital autorisé non émis**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2004 avait délégué au Directoire, respectivement dans ses résolutions n°s 35 à 40, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital de PagesJaunes par l'émission d'actions ou autres valeurs mobilières.

Cette Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2004 avait également décidé l'adoption par la Société de la structure de société anonyme à Conseil d'administration, et avait décidé, dans sa 42<sup>e</sup> résolution, que l'ensemble des délégations ainsi conférées par ladite Assemblée au Directoire, seraient automatiquement dévolues au Conseil d'administration, avec les mêmes facultés de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires. (Ces délégations avaient été décrites au chapitre 3.2.4 du document de base de PagesJaunes enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 3 juin 2004, sous le n° 1.04-104.)

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

L'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 a profondément modifié le droit applicable aux titres de capital et aux valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les sociétés par actions, et le régime applicable aux augmentations de capital

et aux autorisations susceptibles d'être conférées au Conseil d'administration en la matière a été substantiellement modifié.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 : > de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, aux délégations financières prises par l'Assemblée du 27 mai 2004 ;

> puis de donner au Conseil d'administration de nouvelles délégations ayant un objet similaire à celui des résolutions du 27 mai 2004, sous réserve des modifications résultant de l'ordonnance du 24 juin 2004 et dont la durée serait fixée à 26 mois sauf pour ce qui concerne l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions ordinaires (18 mois).

Le tableau ci-dessous récapitule les autorisations soumises au vote de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
<b>Titres de créances et assimilés</b>	26 mois 11 juin 2007	20 millions d'euros	–
<b>Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes</b>	26 mois 11 juin 2007	–	20 millions d'euros
<b>Émissions sans droit préférentiel de souscription</b> (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
<b>Émissions avec droit préférentiel de souscription</b> (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
<b>Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société</b>	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 20 millions d'euros	20 millions d'euros
<b>Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société</b>	26 mois 11 juin 2007	Titres d'emprunt : 10 % du capital, soit 5 575 792 euros	10 % du capital, soit 5 575 792 euros
<b>Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société</b>	26 mois 11 juin 2007	–	20 millions d'euros
<b>Augmentation de capital réservée au personnel (et assimilés)</b>	26 mois 11 juin 2007	–	2 230 000 euros, soit environ 4 % du capital social

**3.2.4.1 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui se tiendra le 12 avril 2005, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale ») dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, correspondant à la 10<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 20 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions qui suivent, soumises à la présente assemblée, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la 18<sup>e</sup> résolution soumise à la présente Assemblée et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

La durée des emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 50 ans. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale) pourront être assortis

d'un intérêt à taux fixe et/ou variable, ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

**3.2.4.2 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui se tiendra le 12 avril 2005, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Il sera proposé aux actionnaires, s'agissant de cette 11<sup>e</sup> résolution soumise à l'Assemblée générale du 12 avril 2005, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières. Sont expressément exclues l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements

effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires. Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 20 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède et les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> résolutions qui suivent soumises à la présente Assemblée, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la 18<sup>e</sup> résolution soumise à la présente Assemblée et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi. Il sera proposé aux actionnaires, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite Assemblée, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités suivantes :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au cours de clôture de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris lors de la dernière séance de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs

mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a ) » ci-dessus.

Il sera par ailleurs proposé aux actionnaires, dans le cadre de la 13<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de ladite Assemblée, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions ci-dessus décrites, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

**3.2.4.3 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société**

Il sera proposé aux actionnaires, dans le cadre de la 14<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 11<sup>e</sup> résolution ci-dessus décrite, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et de décider, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières. Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros.

**3.2.4.4 Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Il sera proposé aux actionnaires, dans le cadre de la 15<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite Assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, à l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin,

de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), soit 5 575 792 euros.

#### 3.2.4.5 Émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par une filiale de la Société ou une société contrôlant la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société

Il sera proposé aux actionnaires, dans le cadre de la 16<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, en vue de l'émission éventuelle, en une ou plusieurs fois, en France, sur les marchés étrangers et/ou le marché international, par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (la « Filiale ») ou par une des sociétés qui possèdent indirectement ou directement plus de la moitié du capital (la « Société contrôlante »), avec l'accord de la Société, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, de déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre de la 11<sup>e</sup> résolution ci-dessus décrite, la compétence de décider l'émission des actions ordinaires de la Société auxquelles pourront donner droit les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par une Filiale ou une Société contrôlante.

La présente décision emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les Filiales ou les Sociétés contrôlantes, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les Filiales ou les Sociétés contrôlantes, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la 11<sup>e</sup> résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires. En toute hypothèse, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à PagesJaunes Groupe devra être, conformément aux stipulations de la 11<sup>e</sup> résolution, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

#### 3.2.4.6 Augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

Il sera proposé aux actionnaires, dans le cadre de la 19<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée déléguerait au Conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus; les sommes provenant de la vente seraient allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les résolutions ci-dessus décrites.

#### 3.2.4.7 Augmentation du capital de la Société réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe PagesJaunes

Il sera proposé aux actionnaires, dans le cadre de la 20<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 12 avril 2005, de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de ladite Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 2 230 000 euros (représentant environ 4 % du capital de la Société), étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte

non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les résolutions ci-dessus décrites.

#### 3.2.5 Autres titres donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

#### 3.2.6 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 mai 2004 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement n° 98-02 de la Commission des opérations de Bourse, tel que modifié, autorisé le Directoire à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- > le prix maximal d'achat ne devra pas excéder 100 % du premier cours coté dans le cadre de l'admission aux négociations sur le Premier marché de la Société (hors frais) et le prix minimal de vente ne devra pas être inférieur à 50 % du premier cours coté dans le cadre de l'admission aux négociations sur le Premier marché de la Société (hors frais), étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, les prix d'achat ou de vente indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence ou pour attribuer gratuitement des actions ainsi acquises, conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables; en outre, le prix minimal de vente ne s'appliquera pas en cas de remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- > le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra pas excéder 400 millions d'euros;
- > cette autorisation est valable pour une période maximale de 18 mois à compter du 27 mai 2004;
- > l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement en numéraire, dans les conditions prévues par les autorités de marché, par tous moyens, notamment sur le marché, ou de gré à gré, y compris par acquisition, cession de blocs, offres publiques d'achat, d'échange ou de vente, par le recours à tous instruments financiers dérivés notamment par l'émission de bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions prévues par les autorités de marché, y compris des ventes d'options d'achat ou d'échange, et aux époques que

le Directoire ou la personne agissant sur la délégation du Directoire appréciera.

À ce jour la Société n'a pas mis en œuvre cette autorisation, et le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à la présente délégation prise par l'Assemblée du 27 mai 2004, puis de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation dans les conditions décrites ci-après (dont une description détaillée figure dans la note d'opération soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers). Le projet de résolution qui sera proposée aux actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 sur le nouveau programme de rachat de titres est rédigé comme suit : (*Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe*).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, > met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2004 par sa 15<sup>e</sup> résolution d'acheter des actions de la Société;

> autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables; En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 836 368 830 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 23 février 2005, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations

considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs de ce programme de rachat d'actions étant :

- d'allouer des actions aux membres du personnel du groupe PagesJaunes et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code de travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de réduire le capital de la Société en application de la 21<sup>e</sup> résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires, lors de l'Assemblée générale annuelle, des achats, transferts ou annulations d'actions ainsi réalisés ainsi que de l'affectation et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différents objectifs poursuivis. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation

et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différents objectifs poursuivis, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de préparer et de faire viser par l'Autorité des marchés financiers une note d'information rectificative comprenant ces objectifs modifiés. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF le 23 mars 2005 sous le n° 05-172 (disponible sans frais auprès de la Société et sur les sites Internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.pagesjaunesgroupe.com](http://www.pagesjaunesgroupe.com)).

### 3.2.7 Titres de créance

L'Assemblée générale du 27 mai 2004 a autorisé, sous condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Premier marché d'Euronext Paris SA le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, notamment de titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou de tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société, et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres obligations, de titres assimilés ou d'autres titres conférant un tel droit de créance sur la Société. L'Assemblée générale a décidé :

> que le montant nominal maximal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des titres à émettre mentionnés ci-dessus ne pourra excéder 2 milliards d'euros, ou la contre-valeur de ce montant soit en l'une quelconque des subdivisions nationales de l'euro, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximal s'appliquera globalement aux obligations ou titres assimilés ainsi qu'aux autres titres de créance émis immédiatement ou en suite de l'exercice de bons, mais que ce même montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement, s'il en était prévu ;

> que cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de l'Assemblée.

Elle a conféré tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, pour :

> procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;

> arrêter les caractéristiques des titres à émettre, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;

> fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des titres

émis, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;

> s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux titres à émettre, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;

> d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions en ce compris leurs éventuelles admissions sur un marché réglementé, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire. S'agissant des titres de créance, l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 (voir supra section 3.2.4) a apporté deux modifications concernant les organes compétents : d'une part, il est désormais prévu que l'émission d'obligations est de la compétence du Conseil d'administration sauf disposition statutaire ou décision de l'Assemblée contraire et, d'autre part, l'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance est désormais de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à la délégation conférée par l'Assemblée du 27 mai 2004 dans sa 16<sup>e</sup> résolution, puis de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation ayant un objet similaire à celui des résolutions du 27 mai 2004, sous réserve des modifications résultant de l'ordonnance du 24 juin 2004. Il sera ainsi proposé à l'Assemblée générale du 12 avril 2005, dans la 18<sup>e</sup> résolution soumise au vote des actionnaires, de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société. Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 20 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

### 3.2.8 Titres non représentatifs du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

### 3.2.9 Plans d'options

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a pas mis en place de plans d'options.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, dans le cadre de la 22<sup>e</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005, de

l'autoriser, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions ci-dessous :

*(Délégation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires de la Société)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 9<sup>e</sup> résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement. Le prix d'exercice des options consenties au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

> le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux 20 séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de 20 séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;

> en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 9<sup>e</sup> résolution soumise à la présente Assemblée au titre



de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement. Les options allouées devront être exercées dans un délai de dix ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, qui pourra notamment se faire assister par un comité composé de membres de son choix, à l'effet de, dans les limites fixées ci-dessus :

> fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options;

> déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les modalités d'attribution et d'exercice des options;

> fixer les conditions d'exercice des options et notamment limiter, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires;

> décider les conditions dans lesquelles le prix et/ou le nombre des actions à souscrire ou à acquérir seront ajustés dans les cas prévus par la loi;

> plus généralement, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

France Télécom a cédé le 10 février 2005, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels, 22 303 169 actions PagesJaunes Groupe qu'elle détenait directement, représentant 8 % du capital de PagesJaunes Groupe.

À l'issue de ce placement, France Télécom détient 150 546 830 actions PagesJaunes, soit 54 % du capital de PagesJaunes Groupe.

Au 15 mars 2005 :

	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
France Télécom	150 546 830	54,0	54,0
Public	123 503 170	44,3	44,3
Salariés (PEG)	4 739 610	1,7	1,7
<b>Total</b>	<b>278 789 610</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Chacun des membres du Conseil d'administration est propriétaire d'au moins une action de la Société conformément à l'article L. 225-25 du Code de commerce. Au 15 mars 2005, les membres du Conseil d'administration et mandataires sociaux détiennent 16 867 actions de la Société (et/ou parts du FCP PagesJaunes Groupe).

### 3.3.2 Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Les actions composant le capital de PagesJaunes Groupe ont été admises aux négociations sur le Premier marché d'Euronext Paris le 8 juillet 2004. L'introduction en Bourse de PagesJaunes Groupe (présentée dans la note d'opération qui a reçu le 21 juin 2004 le visa n° 04-614 de l'Autorité des marchés financiers) s'est faite au travers :

> d'une cession d'actions existantes par Wanadoo (le « Placement ») dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques,
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels,

> d'une offre d'actions nouvelles, résultant d'augmentations de capital réservées aux salariés, réalisée concomitamment au Placement.

Le nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement s'est élevé à 101 200 000 actions, après l'exercice en totalité de l'option de surallocation par les banques en charge du Placement. En outre, le nombre d'actions nouvelles souscrites dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés s'est élevé à 4 739 610.

PagesJaunes Groupe a opté en 2004 pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

Suite à la sortie, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de PagesJaunes Groupe et de ses propres filiales du Groupe fiscalement intégré constitué par Wanadoo, PagesJaunes Groupe et ses propres filiales ne sont membres d'aucun groupe fiscalement intégré au titre de l'exercice 2004 et devront acquitter l'impôt sur les sociétés éventuel sur leur bénéfice fiscal respectif. En outre, PagesJaunes Groupe et ses propres filiales ne pourront pas déduire de leurs résultats ultérieurs les déficits et moins-values à long terme subis pendant qu'elles étaient membres du Groupe fiscalement intégré constitué par Wanadoo.

### 3.3.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis France Télécom, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur PagesJaunes à la date d'enregistrement du présent document de référence.

### 3.3.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

### 3.3.5 Nantissements

#### 3.3.5.1 Nantissements d'actions de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

#### 3.3.5.2 Nantissements d'actifs de la Société

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun actif significatif de la Société ne fait l'objet d'un nantissement.

### 3.3.6 Description du Groupe/Organigramme

Un organigramme et une description de la structure du Groupe figurent à la section « 4.1 Présentation générale de la Société et du Groupe – Historique et évolution de la structure du Groupe ».

### 3.2.10 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 10 mars 1999	Passage à l'euro Augmentation du capital par prélèvement sur le poste « Autres réserves »	–	3 140 868,78 F	–	–	3 654 000 €	12 180	300 €
Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2000	Augmentation du capital suite à l'apport de France Télécom	170 520	51 156 000,00 €	547,77 €	42 249 363 €	54 810 000 €	182 700	300 €
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	–	–	–	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €

## 3.3 RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

### 3.3.1 Répartition du capital de la Société

Au 31 décembre 2003 :

	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
Wanadoo SA	274 050 000	100	100

Au 31 décembre 2004 :

	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
France Télécom	172 849 998	62,0	62,0
Public	101 200 002	36,3	36,3
Salariés (PEG)	4 739 610	1,7	1,7
<b>Total</b>	<b>278 789 610</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 3.4 DIVIDENDES

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 2 février 2005, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, prévue le 12 avril 2005, le versement d'un dividende de 0,93 euro par action.

Au cours des cinq derniers exercices sociaux, la Société a procédé à la distribution des dividendes suivants :

Année	2003	2002	2001	2000	1999
Montant de la distribution (en euros par action)	1 291,50	1358	830	768	1500
	0,86*	0,91*	0,55*	0,51*	1,00*

\* Nombre d'actions ajusté pour tenir compte de la division du nominal des actions.

La politique de distribution de la Société a été, au cours des dernières années, de distribuer à ses actionnaires l'intégralité ou une grande partie de son bénéfice distribuable, tout en préservant une capacité d'autofinancement suffisante pour financer le développement de l'entreprise.

La Société a pour objectif de distribuer à ses actionnaires l'intégralité du résultat net des activités opérationnelles du Groupe au titre de l'exercice considéré. Cet objectif

ne constitue cependant en aucun cas un engagement de la Société, et les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration jugera pertinent. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et doivent, passé ce délai, être reversés à l'État.

### 3.5 MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Mois	Plus bas cours en euros	Plus haut cours en euros	Dernier cours en euros	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
Juillet 2004	14,10	14,47	14,47	33 448 071	477,50
Août 2004	14,24	14,70	14,66	6 001 273	86,82
Septembre 2004	14,50	15,50	15,47	7 449 391	111,85
Octobre 2004	14,91	15,97	15,89	10 815 248	166,07
Novembre 2004	15,55	17,20	16,48	10 651 249	174,09
Décembre 2004	16,28	18,05	17,85	10 889 148	185,54
Janvier 2005	17,12	18,64	18,42	10 730 100	189,56
Février 2005	18,40	20,48	19,09	17 351 372	337,32

## Chapitre 4 – Renseignements concernant l'activité de PagesJaunes

### 4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

Le Groupe est aujourd'hui le premier éditeur d'annuaires en France à destination du grand public et des professionnels, disponibles sous forme imprimée et en ligne (Internet et Minitel). En 2004, le Groupe a publié 356 éditions d'annuaires, diffusées à 67,7 millions d'exemplaires et 682 872 professionnels ont utilisé un ou plusieurs supports du Groupe comme média publicitaire pour développer leur activité. L'offre du Groupe à destination du grand public comporte notamment des annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire en France et QDQ, La Guia Util en Espagne) ainsi que des services d'annuaires en ligne (pagesjaunes.fr, PagesJaunes 3611 et QDQ.com). Sur le marché des professionnels, le Groupe édite notamment les annuaires PagesPro en France, et les annuaires Kompass en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg. Le Groupe offre également une gamme de prestations liées aux activités de marketing relationnel.

#### Historique et évolution de la structure du Groupe

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'Annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine. L'actionariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a d'abord apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». Suite à cette réorganisation, la Société est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à l'Annuaire (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de l'Annuaire et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à la Société par France Télécom. La publicité dans les annuaires et la Société ont connu depuis 1946 un développement continu en raison de la croissance de la consommation en France, du marché de la publicité et de l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liées à l'augmentation du nombre des abonnés au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA (de 1,6 million d'euros en 1956 à 908,4 millions d'euros en 2004), s'est faite notamment grâce à la capacité

d'adaptation permanente de la Société en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. La Société a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin, l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, la Société a cherché à développer son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public, avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une activité de commercialisation de bases de données marketing (Wanadoo Data).

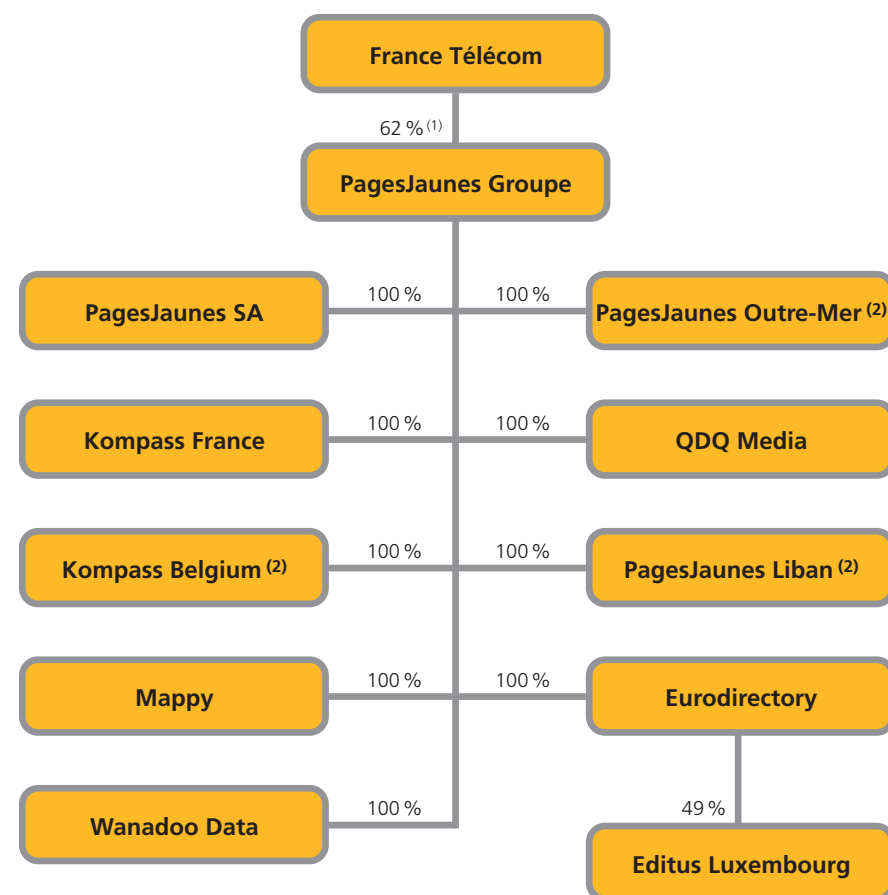
Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo. Ces reclassements ont été effectués en avril 2004 et ont consisté en :

- > la cession par Wanadoo International à la Société de l'ensemble des actions composant le capital de QDQ Media pour un prix de transaction de 106,719 millions d'euros ;
- > la cession par Wanadoo France à la Société de l'ensemble des actions composant le capital de Mappy pour un prix de transaction de 10,048 millions d'euros, et ;
- > la cession par Wanadoo International à la Société de l'ensemble des actions composant le capital de Kompass Belgium pour un prix de transaction de 1,799 millions d'euros. La valorisation de QDQ Media retenue pour cette transaction a été réalisée à partir de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie résultant du plan d'affaires préparé par la direction de cette société prévoyant notamment une génération de flux de trésorerie positifs à partir de 2007 en année pleine. La méthode et les principales hypothèses de valorisation retenues sont cohérentes avec celles qui ont été retenues dans le cadre de la détermination par Wanadoo de la valeur de cette participation dans ses comptes clos le 31 décembre 2003, qui reposaient sur une actualisation des flux de trésorerie au taux de 11 % sur une période de 10 ans et sur une croissance perpétuelle de 3 % par an au-delà de cet horizon. En ce qui concerne Mappy et Kompass Belgium, la valorisation retenue pour ces transactions correspond à la valeur de chacune de ces sociétés dans les comptes de Wanadoo au 31 décembre 2003. PagesJaunes a renforcé sa présence au Luxembourg par l'acquisition en octobre 2004 de 50 % de la société luxembourgeoise Eurodirectory. Cette opération lui permet de contrôler désormais 100 % de cette société qu'elle détenait précédemment à parité avec Seat Pageine Gialle.

Durant l'exercice 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, anciennement NEDIF, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité de l'édition d'annuaires PagesJaunes

réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe. Ces apports ont été effectués en valeur réelle et représentent un montant d'actif net apporté de 4 005 000 000 €, dont une valeur de fonds de commerce de 3 959 321 134 €.

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2004 figure ci-dessous :



(1) 54 % à la date du présent document de référence.

(2) Filiales de PagesJaunes Groupe non consolidées en 2004.

**L'annuaire, un média publicitaire à part entière**

L'annuaire occupe une position unique sur le marché des médias publicitaires locaux. Présent dans les foyers comme dans les entreprises, il permet au consommateur, à la recherche d'un produit ou d'un service, de disposer rapidement d'une information précise et directement utile sur l'ensemble des professionnels susceptibles de répondre à son besoin. Cette information est par ailleurs enrichie d'un certain nombre de contenus publicitaires aidant l'utilisateur dans sa recherche. Grâce à cet ensemble d'informations, l'annuaire est l'un des médias les plus consultés par les Français de 15 ans et plus à la recherche d'un professionnel au moment de prendre une décision d'achat. Ainsi, en 2004, environ huit Français sur dix de 15 ans et plus ont utilisé au moins une fois dans l'année l'un des services annuaires de la Société en France. Dans 81,5 % des cas, les consultations de l'annuaire PagesJaunes sont suivies d'un contact commercial. Dans 58,4 % des cas, ce contact commercial donne lieu à une transaction ou un achat (source : ISL/Crédoc, Baromètre de consultation des annuaires, synthèse annuelle de 2004 – étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8 442 personnes, représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes). De ce fait, l'annuaire représente pour les professionnels l'un des moyens d'entrée essentiels sur le marché publicitaire local. Par ailleurs, les supports du Groupe répondent non seulement aux besoins d'information des particuliers et des professionnels au niveau local, mais aussi aux besoins plus spécifiques des professionnels au niveau national et international grâce à la gamme des produits PagesPro, Europages et Kompass, qui référencent les professionnels sur des zones géographiques plus larges.

**L'annuaire, un modèle économique fondé sur un « cercle vertueux »**

L'annuaire a pour objectif d'offrir au plus grand nombre, sous de multiples formes, une information utile et exhaustive. L'audience générée par la consultation de cette information est monétisée auprès des professionnels via la vente d'espaces publicitaires, contribuant ainsi à enrichir le contenu informatif mis à la disposition des utilisateurs.

**Le marché européen des annuaires**

Le marché européen des annuaires est composé d'éditeurs dont l'activité est principalement tournée vers leur marché domestique, sur lequel ils occupent généralement une position de leader historique. Le marché européen des annuaires représentait 6,368 milliards d'euros en 2002 (source : AMR International, *The European Telephone Directory Market Report 2003*, Automne 2003). Outre PagesJaunes, les principaux acteurs présents sur le marché européen des annuaires sont Yell, Seat Pagine Gialle, TPI, Eniro, DeTeMedien et World Directories. Le groupe Yell édite notamment des annuaires imprimés de professionnels dont Yellow Pages et Business Pages directories au Royaume-Uni et Yellow Book directories aux États-Unis. Il est également présent en ligne via ses sites yell.com au Royaume-Uni et yellowbook.com aux États-Unis. En Italie, Seat Pagine Gialle édite des annuaires alphabétiques et de professionnels sur support imprimé et en ligne

(paginegialle.it). Cette société est également implantée à l'international, notamment au Royaume-Uni à travers Thomson Directories, second éditeur d'annuaires sur ce marché. Elle a par ailleurs une activité de service de renseignements par opérateur en Italie, ainsi qu'au travers de sa filiale Telegate, principalement en Allemagne et en Autriche.

TPI, filiale du groupe Telefónica, est spécialisée dans la publication d'annuaires alphabétiques et de professionnels, imprimés et en ligne (paginasamarillas.es pour l'Espagne), en Espagne et en Amérique latine.

Eniro est un groupe suédois essentiellement éditeur d'annuaires de professionnels imprimés et en ligne (eniro.se pour la Suède). Le groupe est principalement présent en Suède, en Norvège, en Finlande, en Allemagne, au Danemark, au Benelux et en Pologne.

DeTeMedien, en Allemagne, fait partie de la division T-com du groupe Deutsche Telekom dont elle édite les annuaires alphabétiques et de professionnels sur support papier, CD-Rom et en ligne (gelbeseiten.de). Le marché allemand, qui est le marché européen le plus important, se répartit sur un grand nombre d'acteurs locaux sous contrat avec l'éditeur DeTeMedien. Gouden Gids aux Pays-Bas, Promedia en Belgique, Golden Pages en Irlande, Paginas Amarelas au Portugal ou encore Pagine Gialle en Roumanie sont des filiales de World Directories (ex-VNU World Directories) dont l'activité principale est d'offrir des informations et de la publicité via les annuaires de professionnels, le téléphone et Internet (goudengids.nl et pagesdor.be pour les Pays-Bas et la Belgique). World Directories a été cédé par le groupe VNU en septembre 2004 à Apax Partners Worldwide et Cinven Limited.

Enfin, d'autres acteurs de plus petite taille sont présents sur le marché européen des annuaires tels que Findexa en Norvège ou encore TDC Forlag au Danemark.

Le tableau ci-dessous fournit une estimation des revenus publicitaires du marché des annuaires dans les principaux pays d'Europe occidentale en 2002 :

Pays	Taille du marché (en millions d'euros)	Acteur principal
Allemagne	1 125	DeTeMedien
Grande-Bretagne	1 119	Yell*
Italie	1 022	Seat Pagine Gialle*
France	830	PagesJaunes**
Espagne	431	TPI*
Suède	303	Eniro*
Pays-Bas	274	Gouden Gids*
Belgique	226	Promedia*
Norvège	186	Findexa**
Danemark	177	TDC Forlag
Autres pays	675	

**Marché européen 6 368**

Source : AMR International – The European Telephone Directory Market Report 2003 – Automne 2003.

\* Sociétés cotées sur un marché réglementé à la date du 1<sup>er</sup> juin 2004.

\*\* Sociétés cotées sur un marché réglementé à la date du 31 décembre 2004.

## 4.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

> **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités de la société PagesJaunes en France, soit les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des

annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.

> **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui comprennent principalement l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Mappy et le marketing relationnel de Wanadoo Data).

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires 2004 des activités du Groupe décrites dans ce chapitre :

PagesJaunes en France	CA 2004 (en millions d'euros)	International & Filiales	CA 2004 <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)
<b>Annuaire imprimés</b>	<b>618,9</b>	<b>Annuaire grand public</b>	<b>54,4</b>
Annuaire PagesJaunes	505,2	QDQ Media	36,6
L'Annuaire	113,8	Editus Luxembourg <sup>(2)</sup>	16,9
		PagesJaunes Liban <sup>(3)</sup>	0,9
<b>Services en ligne</b>	<b>254,5</b>	<b>Kompass</b>	<b>28,9</b>
pagesjaunes.fr	147,0	Kompass France	24,9
PagesJaunes 3611	85,0	Kompass Belgium <sup>(3)</sup>	4,0
création et hébergement de sites	22,6		
<b>Autres activités</b>	<b>34,9</b>	<b>Activités complémentaires</b>	<b>17,1</b>
dont QuiDonc	7,3	Wanadoo Data	11,6
dont vente d'accès	6,0	Mappy	5,5
dont PagesPro	15,4		
dont Europages	4,0		

(1) Chiffre d'affaires résultant des comptes sociaux de chaque société.

(2) Société consolidée par mise en équivalence.

(3) Sociétés non consolidées, données préliminaires non auditées.

### 4.2.1 Activités de PagesJaunes en France

#### 4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France

##### Aperçu des services de PagesJaunes

En 2004, PagesJaunes a publié 233 éditions d'annuaires, diffusés à 51,6 millions d'exemplaires. Le tableau suivant fournit la liste des différents services d'annuaires de la Société en France et leurs modes de diffusion :

Modes de diffusion	Imprimé	Minitel	Audiotel	CD-Rom	Internet, mobile/SMS	Internet interactive	Télévision
<b>Liste des services*</b>							
Annuaire de professionnels par rubrique	L'annuaire PagesJaunes	PagesJaunes 3611	-	-	pagesjaunes.fr	wap.pagesjaunes.fr	PagesJaunes
Annuaire alphabétique	L'Annuaire	PagesJaunes 3611	-	-	pagesblanches.fr	wap.pagesjaunes.fr	PagesJaunes
Annuaire de professionnels à professionnels	PagesPro	-	-	PagesPro	pagespro.com	-	-
Annuaire inversé	-	3617 QuiDonc	32 88	-	quidonc.fr	62 800 par SMS	QuiDonc

\* Cette liste n'inclut pas Europages, annuaire pour lequel PagesJaunes assure uniquement la régie publicitaire.

PagesJaunes offre également aux professionnels des services complémentaires à l'activité annuaire, et notamment des prestations de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de promouvoir leur activité. En 2004, PagesJaunes a réalisé un chiffre d'affaires de 908,4 millions d'euros, en progression de 7,2 % par rapport à 2003, qui représente 92,3 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Les revenus de la Société proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et services en ligne (98,5 % du chiffre d'affaires de la Société en 2004). L'essentiel des coûts de la Société correspond à des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés) et à des frais commerciaux et administratifs.

#### Les annonceurs

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises.

Le marché potentiel adressé par la Société est composé de 2,9 millions de professionnels (source : Agence des PME, PME : clés de lecture. Définitions, dénombrement, typologies – janvier 2003 [base chiffres INSEE décembre 2001]. Périmètre retenu : entreprises du champ ICS, entreprises financières, unités non marchandes, personnes morales soumises au droit administratif et groupements de droit privé). En 2004, 583 836 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services, soit environ 20 % du marché adressé par PagesJaunes. En 2004, les 20 premiers annonceurs ont représenté 1,1 % de ce chiffre d'affaires et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles ont représenté 15 % du chiffre d'affaires de la Société (garages et réparation d'automobiles, agences immobilières, hôtels et hôtels-restaurants, déménagements, restaurants, coiffeurs, entreprises de menuiserie, entreprises d'électricité générale, plombiers, pompes funèbres).

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'annonceurs et du chiffre d'affaires moyen par annonceur au cours des quatre dernières années :

	2001	2002	2003	2004
<b>Nombre total d'annonceurs<sup>(1)</sup></b>	<b>548 232</b>	<b>560 453</b>	<b>561 180</b>	<b>583 836</b>
- dont nombre de nouveaux annonceurs <sup>(2)</sup>	86 446	89 083	82 080	98 365
Annonceurs dans les annuaires imprimés (l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire)	520 618	531 270	532 041	550 504
Annonceurs dans les services en ligne	383 932	391 842	401 610	420 941
- dont annonceurs sur pagesjaunes.fr à fin décembre (et en pourcentage du nombre total d'annonceurs)	203 613 37,1 %	231 806 41,4 %	267 175 47,6 %	307 953 52,7 %
<b>Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros)<sup>(3)</sup></b>	<b>1 342</b>	<b>1 384</b>	<b>1 477</b>	<b>1 533</b>
<b>Chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés (en euros)<sup>(4)</sup></b>	<b>1 044</b>	<b>1 063</b>	<b>1 118</b>	<b>1 124</b>
<b>Chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr (en euros)<sup>(5)</sup></b>	<b>251</b>	<b>297</b>	<b>380</b>	<b>511</b>

(1) Le nombre d'annonceurs inclut tous les annonceurs de l'année considérée, y compris ceux ayant confié leur achat d'espace publicitaire dans un support de PagesJaunes à une agence de publicité. Ce nombre diffère de celui communiqué par Wanadoo, qui comptabilise l'ensemble des professionnels confiant leur publicité à une agence de publicité comme un seul annonceur.

(2) Nombre d'annonceurs dans l'année qui n'étaient pas annonceurs au titre de l'année précédente.

(3) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte de la division du chiffre d'affaires de la Société hors QuiDonc et activités de vente d'accès (« chiffre d'affaires publicitaire ») par le nombre total d'annonceurs.

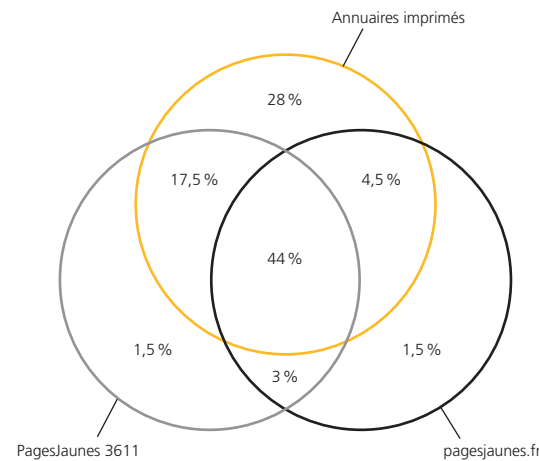
(4) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur dans les annuaires imprimés résulte de la division du chiffre d'affaires annuaires imprimés de la Société par le nombre total d'annonceurs dans les annuaires imprimés.

(5) Le chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr résulte de la division du chiffre d'affaires pagesjaunes.fr par le nombre moyen d'annonceurs sur pagesjaunes.fr de l'année considérée (moyenne arithmétique du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année considérée et du nombre d'annonceurs présents au 31 décembre de l'année précédente).



**Des annonceurs multisupports**

La majorité des annonceurs de PagesJaunes sont à la fois clients dans les annuaires imprimés et dans les annuaires en ligne. Ainsi, en 2004, 66 % d'entre eux ont annoncé à la fois dans l'un des annuaires imprimés (annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire) et l'un des services en ligne (PagesJaunes 3611 ou pagesjaunes.fr) et 44 % ont annoncé à la fois dans l'un des annuaires imprimés, PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr. Dans ce dernier cas, leur chiffre d'affaires moyen est environ deux fois plus élevé que le chiffre d'affaires moyen par annonceur. Le schéma suivant représente la répartition du parc d'annonceurs en 2004 et illustre la diversité des choix de supports effectués par les annonceurs :



À titre illustratif figure ci-dessous l'évolution du chiffre d'affaires moyen par annonceur pour une population d'annonceurs conquis par la Société en 2000.

	2000	2001	2002	2003	2004**
Chiffre d'affaires moyen par annonceur (en euros)*	546	772	903	1 148	1 367

\* Étude interne réalisée sur les nouveaux annonceurs conquis en 2000 dans 44 départements.

\*\* Chiffre résultant de la prospection commerciale de ces 44 départements pour lesquels la date de fin de vente de produits publicitaires a été antérieure à mars 2004.

**Des services reconnus par les annonceurs**

Les annonceurs de PagesJaunes estiment que PagesJaunes leur apporte environ 20 % de leur clientèle. Par ailleurs, à la question « Parmi les produits ou services de PagesJaunes, quels sont les trois auxquels vous attachez le plus d'intérêt ? », 88 % des annonceurs citent l'annuaire PagesJaunes, 46 % citent l'Annuaire et 37 % pagesjaunes.fr. 80 % des annonceurs sont prêts à recommander PagesJaunes et 39 % l'ont déjà fait (source : Groupe H2A, étude de satisfaction institutionnelle, octobre 2004 – enquête téléphonique réalisée auprès de 3 171 annonceurs représentatifs de la base d'annonceurs de PagesJaunes, et effectuée à la demande de PagesJaunes). Depuis plusieurs années, PagesJaunes a mis en place un système permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de l'annuaire PagesJaunes. Il s'agit de l'insertion, dans son

**Des annonceurs fidèles**

PagesJaunes SA bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs très élevé. Ainsi, 86,5 % des annonceurs clients de la Société en 2003 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2004 (le solde de 13,5 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la Société comprenant les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le taux de fidélisation est très lié au budget PagesJaunes de l'annonceur, qui lui-même dépend étroitement de l'ancienneté de sa relation avec PagesJaunes. Ainsi, le taux de fidélisation est d'environ 79 % pour les annonceurs qui investissent 500 euros ou moins (ce qui concerne en particulier les nouveaux annonceurs), d'environ 89 % pour les annonceurs qui investissent entre 500 et 1 000 euros, d'environ 92 % pour les annonceurs qui investissent entre 1 000 et 1 500 euros et atteint environ 95 % pour les annonceurs qui investissent plus de 1 500 euros (en général les annonceurs les plus anciens).

Typiquement, le budget PagesJaunes de l'annonceur se développe avec son ancienneté.

produit publicitaire, d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés. Cette mesure d'efficacité est plus concrète pour l'annonceur local que la notion de « coûts pour mille » (CPM), utilisée par la plupart des médias.

**La relation contractuelle**

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent un contrat pour la durée d'une édition, soit 12 mois, à l'exception de quelques produits publicitaires spécifiques sur les supports en ligne. Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 % à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

**Une marque reconnue**

La Société est propriétaire de la marque « PagesJaunes » qui bénéficie d'une forte notoriété, contribuant à développer l'audience de ses annuaires. Mise en place depuis 2001, la campagne publicitaire mettant en scène des « runners », qui personnalisent de façon sympathique et dynamique les services de la Société, a contribué à développer la notoriété de la marque et de ses services. Ainsi, en réponse à la question « Lorsque vous recherchez un particulier, une entreprise ou un professionnel, un produit ou un service, quelles sont toutes les sources d'information auxquelles vous pensez ? », 89 % des personnes interrogées ont mentionné spontanément au moins l'un des services de PagesJaunes et, sur relance en citant les différents services de PagesJaunes, le taux de notoriété assistée atteint 100 % (source : CSA, « Notoriété et image de PagesJaunes en liaison avec l'impact des actions publi-promotionnelles », novembre 2004 – étude réalisée sur un échantillon de

651 personnes, représentatif de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

**Une audience importante**

PagesJaunes a su innover pour rendre ses services accessibles au plus grand nombre, quelle que soit la technologie ou le support utilisé – annuaires imprimés, Minitel, Internet, téléphonie mobile, télévision interactive – et quel que soit l'endroit où l'utilisateur se trouve – à son domicile, sur son lieu de travail, ou en mobilité.

PagesJaunes bénéficie aujourd'hui d'une audience importante pour l'ensemble de ses services annuaires. Ainsi, selon une étude, 81,5 % des personnes interrogées ont utilisé l'un des supports de la Société en 2004 (source : ISL/Crédoc, Baromètre de Consultation des annuaires, synthèse annuelle de 2004 – étude réalisée sur quatre échantillons totalisant 8 442 personnes, représentatifs de la population française des 15 ans et plus, et effectuée à la demande de PagesJaunes).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux d'utilisation des différents supports de la Société au cours des cinq dernières années.

Taux d'utilisation	2000	2001	2002	2003	2004
Au moins l'un des supports PagesJaunes	80,4 %	81,5 %	81,3 %	81,5 %	81,5 %
Annuaire PagesJaunes*	64,9 %	68,7 %	68,2 %	67,7 %	66,0 %
L'Annuaire*	66,6 %	68,0 %	66,6 %	65,3 %	63,9 %
PagesJaunes 3611*	21,8 %	18,8 %	17,0 %	13,8 %	12,1 %
pagesjaunes.fr*	4,0 %	6,6 %	8,8 %	12,8 %	18,3 %

\* Utilisation à titre personnel et professionnel, au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

Source : ISL/Crédoc, Baromètre de consultation des annuaires, études réalisées sur des échantillons représentatifs de la population française des 15 ans et plus.

Après une baisse de l'audience de 1994 à 1999 (principalement en raison de la baisse de l'audience du Minitel et de l'Annuaire), l'audience globale des supports de PagesJaunes s'est stabilisée depuis 2000 grâce notamment à l'évolution de ses produits et à une politique de communication active.

**L'accès aux données**

Les informations concernant les particuliers et les professionnels édités dans les annuaires de PagesJaunes sont recueillies au travers de différentes sources.

D'une part, PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données (voir la section « 4.6.2.4 Accès aux données annuaires »). D'autre part, la Société complète ces informations grâce notamment aux contacts que le réseau commercial entretient auprès des professionnels. Enfin, la Société a mis en place, depuis le 20 mars 2001, un numéro Azur permettant à tout particulier ou professionnel de compléter gratuitement l'information le concernant, en communiquant à la Société son numéro de téléphone mobile.

**Les produits publicitaires**

PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (imprimés, Minitel et Internet fixe et mobile). En effet, PagesJaunes estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs

de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires.

**Les produits publicitaires des annuaires imprimés**

Les annuaires imprimés offrent aux annonceurs trois grands types de produits publicitaires :

> Les produits de référencement : il s'agit des inscriptions publicitaires et des annonces dites « en colonne » situées dans les listes éditoriales des particuliers et des professionnels. Ces produits de référencement peuvent prendre la forme d'inscriptions (grossissement de l'intitulé et du numéro de téléphone, achats de lignes supplémentaires pour faire apparaître des informations supplémentaires, telles qu'une adresse e-mail ou le nom d'un site Internet) ou d'annonces en colonne (il s'agit notamment pour l'annuaire PagesJaunes d'informations dans un encadré sur fond jaune classé dans la liste éditoriale).

> Les produits d'impact : il s'agit d'annonces dites « hors colonnes », qui occupent plusieurs colonnes de la liste éditoriale sur une même page. La dimension de ces annonces varie du 1/12<sup>e</sup> de page à la pleine page, et elles permettent à l'annonceur de faire figurer du texte ainsi que des photos.

> Les produits d'affichage : il s'agit principalement de couvertures (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>), d'encarts, de signets et de sponsoring de l'index et, pour l'Annuaire, de vignettes. Ces produits

publicitaires, disponibles en nombre limité, nécessitent une réservation d'espace. Leur fonction se rapproche de celle des produits publicitaires proposés par les supports de presse gratuite ou régionale, ou encore des produits d'affichage local. Pour répondre au besoin des annonceurs de communiquer sur des offres promotionnelles, PagesJaunes a également créé le Chéquier : distribué avec l'annuaire PagesJaunes, le Chéquier propose au consommateur des coupons de réduction proposés par des annonceurs locaux.

#### Les produits publicitaires sur PagesJaunes 3611 (Minitel)

PagesJaunes propose à ses annonceurs sur PagesJaunes 3611 trois grands types de produits publicitaires :

- > Les produits de référencement : ils offrent la possibilité à un annonceur d'être retrouvé sur une ou plusieurs localités, dans un ou plusieurs départements, ou dans une ou plusieurs rubriques professionnelles correspondant à son activité.
- > Les produits d'impact : ils se composent de modules (offrant à l'annonceur une à trois lignes d'informations pour promouvoir son activité et qui le référencent de manière prioritaire dans la liste réponse), de catalogues (une ou plusieurs pages d'information sur l'annonceur et son activité, accessibles depuis la liste réponse sur PagesJaunes 3611) et de fiches d'information (contenant des champs prédéfinis permettant la mise en avant d'informations pratiques pour l'utilisateur).
- > Des produits d'affichage avec les bandeaux qui paraissent en bas des listes réponse.

#### Les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr (Internet)

Les produits publicitaires proposés sur pagesjaunes.fr, spécifiquement développés pour le média Internet, permettent aux annonceurs de bénéficier d'espaces et de fonctionnalités supplémentaires pour communiquer auprès de leurs clients et prospects.

Au-delà des produits de référencement, également présents sur PagesJaunes 3611, les produits publicitaires sur pagesjaunes.fr peuvent être classés en deux catégories principales :

- > Les produits d'impact, avec notamment les modules (voir la description des modules sur PagesJaunes 3611) et d'autres produits accessibles depuis une icône dans la liste réponse à côté des informations concernant l'annonceur : le lien vers le site (permettant ainsi aux internautes consultant pagesjaunes.fr de se rendre sur le site de l'annonceur par un simple « clic »), le spot audio (produit interactif permettant aux professionnels d'enregistrer des messages sonores par téléphone, afin de mettre en avant un événement ou une promotion) et le clip (séquence en son et en images de 30 à 60 secondes qui permet à l'annonceur de mettre en avant ses spécificités).
- > Les produits d'affichage, qui apparaissent dans les listes réponse ou encore sur la page d'accueil du site pagesjaunes.fr (vignette, bannière et totem) qui peuvent être « cliquables », afin d'accéder au site de l'annonceur. Pour ces produits d'affichage, l'annonceur peut choisir une publicité locale : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes effectuées pour une ville ou un département choisi, permettant à l'annonceur de bénéficier d'une campagne publicitaire s'apparentant à une campagne d'affichage locale. L'annonceur se voit également offrir la possibilité d'effectuer

une publicité thématique : le produit publicitaire apparaîtra pour toutes les requêtes qui seront effectuées pour une ville ou un département choisi, sur un secteur d'activité précis. En recherche par rubriques, les professionnels ayant acheté un produit publicitaire apparaissent avant les inscriptions non publicitaires. Parmi les annonceurs, l'ordre d'apparition dans les listes réponses est tournant, de façon à assurer une visibilité à l'ensemble des annonceurs. PagesJaunes propose également une offre publicitaire sur Internet mobile wap.pagesjaunes.fr, composée d'un visuel et d'un texte de une à trois lignes, ce qui permet à l'annonceur de diffuser ses publicités sur tous les mobiles donnant accès à Internet. Cette diversité de supports et de produits permet une structure tarifaire adaptée à tous les annonceurs, quel que soit leur budget de communication.

#### Organisation commerciale

PagesJaunes a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et de développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de la Société en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société.

Au 31 décembre 2004, PagesJaunes comptait un effectif inscrit de 1 720 vendeurs contre 1 558 en 2003 et 1 488 en 2002, répartis en trois canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

- > La télévente regroupe 624 télévendeurs, dont 406 dédiés à la conquête de nouveaux clients « Télévente Prospects » et 218 dédiés à la fidélisation d'annonceurs conquis les années précédentes « Télévente Clients » et ayant consacré un montant d'environ 500 euros pour promouvoir leur activité sur l'un des supports de la Société.
- > La vente terrain regroupe 1 073 vendeurs rattachés à 20 agences régionales. La vente terrain se consacre à la fidélisation du parc d'annonceurs existants et, dans une moindre mesure, à la conquête de nouveaux annonceurs. Les clients régionaux les plus importants sont sous la responsabilité de commerciaux plus expérimentés et disposant d'outils et d'un encadrement spécifiques.
- > Le département grands comptes regroupe 15 vendeurs et gère les annonceurs les plus importants en terme de budget ou à fort potentiel de développement. Il s'agit notamment des grandes marques ou encore d'annonceurs disposant d'un réseau de plusieurs points de vente. Par ailleurs, l'organisation commerciale est dotée d'un service de vente par correspondance qui comprend huit personnes. Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique déterminée. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement. Ainsi, en 2004, ce coût commercial direct a représenté 13,4 % du chiffre d'affaires

2004 de la Société. Ce pourcentage peut être jusqu'à cinq fois supérieur dans le cas de la conquête d'un nouvel annonceur. Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies. Ainsi, le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte quatre semaines de formation alternée entre théorie et pratique. En 2004, outre la formation initiale suivie par les nouveaux télévendeurs, chaque vendeur a suivi en moyenne quatre jours et demi de formation. Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré : ainsi, les vendeurs terrain qui, en 2004, ont réalisé 76,5 % du chiffre d'affaires de la Société, ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération.

L'organisation commerciale de la Société offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débutent en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité, pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients » puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de la Société. Ainsi, les vendeurs, dont la moyenne d'âge était d'environ 37 ans et demi fin 2004, ont une ancienneté moyenne de sept ans et demi au sein de la Société.

En 2004, l'organisation commerciale de la Société a contribué à fidéliser un parc de 483 362 annonceurs et à conquérir 98 365 nouveaux annonceurs contre environ 82 080 nouveaux clients en 2003. Par ailleurs, la Société a mis en place au cours de l'année 2004, des équipes de vente terrain dédiées à la conquête de nouveaux clients, l'ensemble de ces vendeurs représentant un effectif de 32 personnes réparties au sein de 4 agences commerciales à fin décembre 2004.

#### 4.2.1.2 Annuaires imprimés

L'activité annuaires imprimés de PagesJaunes comporte l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Cette activité a généré en 2004 un chiffre d'affaires de 618,9 millions d'euros, soit 62,9 % du chiffre d'affaires 2004 du Groupe consolidé. 550 504 annonceurs ont acheté en 2004 un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes ou l'Annuaire. En 2004, les annuaires imprimés ont donné lieu à 233 éditions, chiffre en légère hausse par rapport aux années précédentes. La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à juillet de ladite année. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois et peut être représenté de la manière suivante :

> **Vente d'espaces publicitaires.** La vente d'espaces publicitaires commence en moyenne six mois avant la publication de l'annuaire et mobilise l'ensemble de la force de vente du département concerné. Au fur et à mesure de la prospection commerciale, les produits publicitaires sont fabriqués par le

service de fabrication d'annonces, puis envoyés aux annonceurs pour recueillir leur accord (« bon à tirer »).

> **Mise en page de l'annuaire.** Environ trois mois avant la date prévue pour la publication des annuaires d'un département, PagesJaunes arrête la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires concernés et commence la mise en pages. Cette mise en pages est assurée par le service de production qui insère les annonces publicitaires au sein des listes éditoriales de particuliers ou de professionnels; un contrôle final est assuré par ce même service de production.

> **Impression et brochage.** L'annuaire est ensuite envoyé sous forme de fichiers électroniques à des imprimeurs extérieurs au Groupe, qui utilisent du papier directement acheté par PagesJaunes. Les annuaires façonnés sont ensuite acheminés vers les plates-formes des distributeurs installés dans le département concerné.

> **Distribution.** La distribution des annuaires est assurée par des prestataires extérieurs au Groupe. La qualité de la distribution des annuaires imprimés étant un facteur clé de leur audience, PagesJaunes fait réaliser des audits de mesure qualitative et quantitative des prestations réalisées. La rémunération des prestataires dépend en partie des résultats de ces audits.

En 2004, les processus de fabrication et de distribution des annuaires imprimés ont été certifiés conformes à la norme ISO 9002, version 2000, par l'AFAQ.

#### L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 718 rubriques selon la localité d'exercice de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installé, en général, la ligne téléphonique correspondante. Pour l'ensemble de la France, l'annuaire PagesJaunes recense environ 4 millions de professionnels.

En 2004, l'annuaire PagesJaunes a donné lieu à 131 éditions différentes de l'annuaire PagesJaunes; ces éditions ont été, pour la plus grande partie distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, ce qui représente une diffusion totale de 27,4 millions d'exemplaires. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente, sur demande, auprès de la Société, par un numéro Azur 0 810 810 767. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infradépartementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de promouvoir leur activité dans les annuaires à un coût inférieur, sur une zone géographique plus limitée.

L'annuaire PagesJaunes a produit en 2004 un chiffre d'affaires de 505,2 millions d'euros, soit 51,3 % du chiffre d'affaires 2004 du Groupe consolidé. L'essentiel de ces revenus provient de la publicité contenue dans cet annuaire. Les charges liées à l'annuaire PagesJaunes résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire) et des frais commerciaux et administratifs.

En 2005, les éditions de l'annuaire PagesJaunes s'enrichiront de trois éditions de poche PagesJaunes, disponibles à Lille, Lyon et Marseille et venant s'ajouter à l'annuaire PagesJaunes de poche de Paris.

**L'Annuaire**

En 2004, PagesJaunes a réalisé 102 éditions départementales de l'Annuaire, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises, à l'exclusion des particuliers ou professionnels disposant d'un Minitel, ce qui représente une diffusion totale de 24,2 millions d'exemplaires. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de la Société, par un numéro Azur 0 810 810767.

France Télécom, éditeur de cet annuaire, a confié à PagesJaunes la prospection, la conception et la fabrication de la publicité à insérer dans l'Annuaire, par convention en date du 30 juin 1967, remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 (voir la section « 4.5.2 Convention de régie publicitaire »). France Télécom a également confié la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire à la Société, par convention en date du 26 juin 2000, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004, et renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente à la durée initiale (voir la section « 4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique »).

En 2004, au titre de la convention de régie publicitaire, PagesJaunes a réalisé la prospection commerciale ainsi que la facturation des annonceurs de l'Annuaire (voir la section « 4.5.2 Convention de régie publicitaire »). Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par la Société, a été intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. Le montant reversé à France Télécom a été comptabilisé dans les coûts des services et produits vendus. L'Annuaire a produit en 2004 un chiffre d'affaires de 113,8 millions d'euros, soit 11,6 % du chiffre d'affaires 2004 du Groupe consolidé. En 2004, PagesJaunes a versé à France Télécom, au titre de la convention de régie publicitaire, une redevance d'éditeur de 53,8 millions d'euros. Pages Jaunes, au titre de la convention de fabrication de l'Annuaire passée avec France Télécom, a assuré la réalisation, la fabrication et la distribution de l'Annuaire, édité par France Télécom. Dans le cadre de la réglementation applicable au service universel d'annuaire et au service de renseignements, le groupe France Télécom, s'est porté candidat à l'édition de l'annuaire universel et pour le service universel de renseignements, en indiquant que la fourniture de l'annuaire universel imprimé serait confiée à PagesJaunes.

Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel (voir section 4.5.3).

**4.2.1.3 Services en ligne**

PagesJaunes SA fournit également des services en ligne dont l'importance s'est encore accrue au cours de l'année 2004. Depuis le lancement, en 1985, de PagesJaunes 3611 sur Minitel, cette offre s'est progressivement enrichie avec le lancement du site Internet pagesjaunes.fr en 1997 et le développement, la même année, d'un service de création et d'hébergement de sites Internet. L'apparition du service PagesJaunes sur Minitel dès 1985 a contribué à la familiarisation des utilisateurs comme des annonceurs à un service annuaire en ligne. Cette familiarisation a ensuite favorisé le développement de pagesjaunes.fr.

En décembre 2000, la version wap de pagesjaunes.fr, destinée aux mobiles a été lancée puis déployée sur l'ensemble des plates-formes des opérateurs. Le service s'est ensuite adapté aux évolutions technologiques. La dernière version mise en ligne en juillet 2004 permet à l'utilisateur d'être géolocalisé. Le service est également présent sur les portails de 3<sup>e</sup> génération d'Orange et SFR. Le nombre de visites sur les services Internet mobile de PagesJaunes en 2004 s'est élevé à 4,6 millions, soit une moyenne de 386 000 visites mensuelles. En 2004, l'activité services en ligne de PagesJaunes a généré un chiffre d'affaires de 254,5 millions d'euros, soit 25,9 % du chiffre d'affaires 2004 du Groupe consolidé. Environ 420 941 annonceurs ont été, en 2004, clients des services en ligne de la Société. L'essentiel des revenus provient des produits de référencement – communs entre PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr – et des produits publicitaires spécifiques à chacun de ces supports. Le chiffre d'affaires issu des produits de référencement, qui a représenté environ 31 % du chiffre d'affaires des services en ligne en 2004, est réparti entre PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr au pro rata de leur audience respective. Si l'on considère l'ensemble PagesJaunes 3611 et pagesjaunes.fr, pagesjaunes.fr représente en 2004 environ 64 % de ce total contre 36 % pour PagesJaunes 3611. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des services en ligne comprend celui de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet. Les principaux coûts liés aux activités en ligne de PagesJaunes sont les coûts des systèmes d'information, les coûts commerciaux et de publicité, ainsi que les coûts administratifs.

Depuis septembre 2003, l'audience de pagesjaunes.fr est plus élevée que l'audience de PagesJaunes 3611 et a plus que compensé la baisse de cette dernière. En audience cumulée, l'audience des supports en ligne a progressé entre décembre 2003 et décembre 2004.

**PagesJaunes 3611**

Lancé en 1985, PagesJaunes 3611 est un service électronique de recherche des abonnés au téléphone, accessible par Minitel. PagesJaunes 3611 donne accès en permanence à la base de données de la Société, actualisée chaque jour. Il permet une recherche de professionnels ou de particuliers sur tous les départements, par nom (recherche alphabétique) ou par activité. Pour l'utilisateur, les trois premières minutes de consultation sont gratuites; au-delà, le service devient payant. PagesJaunes, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche par activité, conserve l'intégralité du chiffre d'affaires publicitaire issu des produits de référencement par activité. France Télécom, éditeur de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, a confié à PagesJaunes toutes les tâches relatives à la régie publicitaire, la réalisation et l'édition de cet annuaire. Concernant la régie publicitaire, PagesJaunes est rémunérée dans le cadre d'une convention (voir la section « 4.5.2 Convention de régie publicitaire »). Le montant de la publicité, facturé aux annonceurs par PagesJaunes pour les espaces publicitaires en recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611, est intégralement comptabilisé dans le chiffre d'affaires de PagesJaunes. La Société reverse ensuite à France Télécom la partie du chiffre d'affaires qui excède sa commission de régie publicitaire. Le montant ainsi reversé est comptabilisé dans les coûts des services et produits vendus.

PagesJaunes 3611 reste un service largement consulté avec 15 millions de consultations sur le mois de décembre 2004 (source : PagesJaunes). En 2004, PagesJaunes 3611 a généré un chiffre d'affaires de 85,8 millions d'euros, soit 8,7 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Forte de son expérience sur le Minitel, PagesJaunes a su créer sur Internet une offre de produits publicitaires attractive pour les annonceurs au travers du site pagesjaunes.fr.

**pagesjaunes.fr**

Le site pagesjaunes.fr a été lancé en 1997 alors que le nombre d'internautes en France et le nombre d'annonceurs sur Internet étaient encore faibles. Le développement du nombre d'internautes en France, ainsi que la notoriété et le contenu des services de pagesjaunes.fr ont permis à la Société d'attirer chaque année une audience plus élevée et un nombre croissant d'annonceurs sur pagesjaunes.fr. À fin décembre 2004, 307 953 annonceurs avaient une parution publicitaire en ligne sur pagesjaunes.fr. En 2004, pagesjaunes.fr a généré un chiffre d'affaires de 146,1 millions d'euros, soit 14,9 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Le site pagesjaunes.fr offre différents services aux internautes :

> La recherche d'un professionnel ou d'un particulier au moyen de critères de recherche affinés tels que l'activité, le nom, l'adresse, la localité ou le département du professionnel ou du particulier recherché. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de 2 196 agglomérations et à plus de 4 millions de photos

sur 23 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Ces services complémentaires sont offerts par la Société en partenariat avec sa filiale Mappy.  
> Un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesjaunes.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soient révélés. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles.

> Un service appelé « Recherche à proximité ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir gratuitement la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu à 900 villes en novembre 2004.

> L'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc ». Cet annuaire inversé fait l'objet d'une description spécifique à la section « 4.2.1.4 Autres activités – L'annuaire inversé "QuiDonc" ».

> La possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr.  
> Le service « Ville en direct » qui permet à l'utilisateur d'obtenir pour une ville donnée des informations pratiques telles que la météo du jour et les prévisions, le trafic du réseau autoroutier national et de Paris/Île-de-France, et des images vidéo de la ville (webcams). Ce service a été ouvert en février 2005.

La Société a réussi à faire du service pagesjaunes.fr l'un des tous premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 31,5 % en décembre 2004 (source : Nielsen Home and Work), il se place régulièrement à la 8<sup>e</sup> place des sites français. En terme de visites, la progression de pagesjaunes.fr a été très forte au cours des derniers mois : 31,9 millions de visites en moyenne par mois en 2004 contre 21,3 millions de visites en moyenne par mois en 2003 (source : Médiamétrie/eStat). Le site pagesjaunes.fr est également accessible depuis les portails Wanadoo et Voilà, qui appartiennent au groupe France Télécom et depuis les principaux autres sites d'audience français. Les accès depuis l'ensemble de ces portails et sites représentent environ 15 % de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de pages vues (source : Médiamétrie/eStat, septembre 2004).

**Création et hébergement de sites Internet**

Depuis 1997, PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain. L'offre de PagesJaunes comprend principalement le dépôt du nom de domaine, la conception du site, l'hébergement,

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations sur les supports en ligne de PagesJaunes :

Nombre de consultations (en millions par mois)	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Variation Juin 2003/ juin 2004	Variation Déc. 2003/ déc. 2004
	2003	2003	2004	2004		
PagesJaunes 3611*	25,8	21,3	19,5	15,0	- 24,4 %	- 29,6 %
pagesjaunes.fr**	22,1	23,5	34,6	36,0	+ 56,6 %	+ 54,5 %
<b>Total</b>	<b>47,9</b>	<b>44,8</b>	<b>54,1</b>	<b>51,0</b>	<b>+ 13,2 %</b>	<b>+ 13,8 %</b>

\* Source : PagesJaunes. Comptage des requêtes effectuées sur les centres d'interrogation des serveurs de PagesJaunes 3611.

\*\* Source : Cybermétrie-Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

la mise à jour régulière du site et un service d'assistance en ligne. Toutes ces activités sont réalisées directement par PagesJaunes, y compris l'activité d'hébergement qui a été internalisée en novembre 2004. Des interlocuteurs experts dans le domaine de la conception de sites accompagnent le client tout au long du processus de réalisation en lui apportant des conseils personnalisés et adaptés. Cette offre s'est enrichie à partir de novembre 2004 d'une offre d'entrée de gamme nommée « En Savoir + ». Cette nouvelle offre bénéficie d'un processus de production très standardisé qui permet d'alléger à la fois la charge de production et les tâches incombant aux commerciaux pour la commercialisation de ce type de produit. Cette simplification permet également à la Télévente de proposer ce produit à ses clients. À la date du 19 janvier 2005, 3 029 clients avaient déjà souscrit cette nouvelle offre. Les revenus provenant de cette activité résultent de la facturation de frais de création, de forfaits de services et de la commercialisation d'options supplémentaires, et, pour l'offre En Savoir +, d'un forfait annuel sous forme de pack incluant la réalisation du site, son hébergement et son référencement sur pagesjaunes.fr, ce dernier élément étant comptabilisé au titre du produit pagesjaunes.fr. Cette activité a généré en 2004 un chiffre d'affaires de 22,6 millions d'euros, soit 2,3 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé.

#### 4.2.1.4 Autres activités

##### L'annuaire PagesPro

L'annuaire PagesPro édité par la Société se positionne comme un annuaire régional à destination des petites et moyennes entreprises, dont l'objet est la mise en relation des professionnels les uns avec les autres. L'annuaire PagesPro est aujourd'hui disponible sous forme d'annuaire imprimé, sur CD-Rom et sur Internet.

L'annuaire PagesPro est envoyé gratuitement aux entreprises figurant sur une liste de distribution établie par PagesJaunes qui comprend des professionnels sélectionnés selon leur activité et leur taille. Préalablement à cette diffusion, la Société consulte chacun de ces professionnels pour connaître le support (imprimé ou CD-Rom) de cet annuaire qu'il souhaite obtenir. Pour les autres, l'annuaire PagesPro est disponible à l'achat. L'essentiel des revenus provient de la vente d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesPro, qui a généré un chiffre d'affaires de 15,4 millions d'euros en 2004, soit 1,6 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. 26 366 professionnels ont utilisé l'un des services de l'annuaire PagesPro en 2004, pour faire de la publicité.

##### Annuaire PagesPro imprimé

En 2004, l'annuaire PagesPro imprimé répertorie 291 832 professionnels sélectionnés selon leur activité (qui doit être destinée à des professionnels) et leur taille (un seuil minimum d'effectif est fixé pour chaque secteur d'activité). Ces professionnels sont regroupés sous 459 domaines d'activités professionnelles et classés selon leur localité d'activité.

Cinq versions régionales sont éditées annuellement : Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est, Nord-Est et Île-de-France.

L'annuaire PagesPro contient de nombreuses informations sur les professionnels référencés :

- > des coordonnées comprenant la raison sociale, l'adresse, les numéros de télécommunications, l'effectif de l'établissement, les adresses e-mail et celles des sites Internet, et;
  - > des informations sur les activités de l'entreprise telles que les activités principales, les produits et services.
- En 2004, environ 300 760 exemplaires ont été distribués.

##### L'annuaire PagesPro CD-Rom

En 2004, l'annuaire PagesPro sur CD-Rom répertorie 525 736 professionnels. La recherche est simplifiée pour l'utilisateur grâce aux choix proposés : recherche libre ou guidée par activité, par code APE, NAF ou SIRET/SIREN, par nom, par zone géographique, ou par effectif. La fonction communicante du CD-Rom permet à l'utilisateur qui dispose d'une connexion Internet d'adresser des messages e-mail à l'entreprise et de consulter son (ses) site(s) Internet. Il peut également utiliser le système de composition automatique du numéro de téléphone ou de fax.

En 2004, environ 381 000 exemplaires ont été diffusés.

##### pagespro.com

L'annuaire PagesPro est également disponible gratuitement sur Internet ([www.pagespro.com](http://www.pagespro.com)) avec une base de données qui regroupe environ 538 211 professionnels pour l'ensemble du territoire. L'information mise à la disposition de l'internaute est enrichie, par rapport aux annuaires imprimés et CD-Rom PagesPro, d'informations achetées à des tiers (telles que les données économiques sur l'entreprise et les informations sur le dynamisme économique du secteur d'activité). La recherche d'un professionnel par le site pagespro.com est facilitée par la mise à disposition de quatre principaux modes de recherche : par raison sociale, par activité, par code NAF ou SIRET/SIREN. La recherche peut également être affinée à l'aide de critères géographiques : région, département, localité, adresse. L'internaute bénéficie en outre d'un service supplémentaire d'interactivité grâce au plan d'accès et à l'itinéraire pour se rendre dans les locaux de l'entreprise.

##### L'annuaire inversé QuiDonc

Créé en 1998, l'annuaire inversé QuiDonc permet la recherche en France d'un professionnel ou d'un particulier à partir du numéro de téléphone ou de télécopie. Cet annuaire permet également la recherche nominative d'un professionnel ou d'un particulier sur la France entière.

QuiDonc est disponible à partir du Minitel (3617 QuiDonc), sur un serveur Audiotel, par appel téléphonique au 3288 (serveur vocal), par SMS envoyé au 61 800, sur la télévision interactive (bouquet TPS) ainsi que sur les services Wap des opérateurs de téléphonie mobile. QuiDonc est également accessible sur Internet directement ([www.quidonc.fr](http://www.quidonc.fr)), sur le site pagesjaunes.fr (sous l'onglet « À QuiDonc il est ce numéro ? » et « Mais QuiDonc porte ce nom ? »), et également dans les services payants proposés sur les sites wanadoo.fr et voila.fr ainsi que sur d'autres sites d'audience.

Le service QuiDonc est un service payant. Sur Internet, le paiement est sécurisé et le coût d'une consultation n'est pas calculé en fonction du temps passé, comme sur le Minitel et sur l'Audiotel, mais par recherche. L'internaute

est facturé 0,50 euro TTC par recherche avec « À QuiDonc il est ce numéro ? » et 1,50 euro TTC par recherche avec « Mais QuiDonc porte ce nom ? ». L'intégralité des revenus attachés à l'activité « QuiDonc » provient du paiement effectué par les utilisateurs. Cet annuaire a généré un chiffre d'affaires en 2004 de 7,3 millions d'euros, soit 0,7 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé.

##### Europages

Europages est un annuaire qui référence 550 000 entreprises sélectionnées pour leur dynamisme à l'import-export dans tous les secteurs d'activité et dans environ 30 pays européens. L'annuaire Europages fournit les adresses, numéros de téléphone et de télécopie, adresses e-mail et site(s) Internet des entreprises référencées. Ces professionnels sont classés selon une nomenclature détaillée qui comprend 21 secteurs d'activités, 700 rubriques principales et 3 500 rubriques spécialisées. L'annuaire Europages est également disponible sur CD-Rom et accessible par Internet. L'annuaire imprimé et le CD-Rom sont diffusés ensemble gratuitement à 580 000 entreprises dans toute l'Europe, sélectionnées selon leur activité, leur taille et leur capacité d'exportation. Europages est une marque déposée par Euredit, filiale du groupe Seat Pagine Gialle. La Société assure la régie publicitaire en France des supports Europages (imprimés, CD-Rom, Internet) en vertu d'un contrat renouvelé le 30 mai 2000 avec Euredit qui détermine les conditions de régie publicitaire des éditions 2001 à 2006.

Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est engagée pendant la durée du contrat et pendant une période de deux années suivant sa résiliation ou son expiration à ne pas (a) exercer en France d'activité de régie publicitaire d'une base de données professionnelles ou d'un annuaire de professionnels diffusé dans au moins deux pays de la zone constituée par l'Union européenne et la Suisse, ni (b) participer à la création d'une telle base ou d'un tel annuaire, ni devenir actionnaire ou associé d'une entreprise qui publie ou diffuse en France un tel annuaire ou base de données, étant précisé que ces restrictions ne s'appliquent pas aux activités de régie ou d'édition exercées par le Groupe préalablement au 30 mai 2000. D'autre part, la convention prévoit la faculté pour l'éditeur de résilier le contrat si PagesJaunes n'assume plus à titre exclusif la prospection publicitaire des annuaires nationaux de France Télécom.

En 2004, le chiffre d'affaires publicitaire réalisé par PagesJaunes pour cette activité a représenté 4,0 millions d'euros et la redevance éditoriale versée à Euredit s'est élevée à 3,8 millions d'euros. Le montant de la redevance ainsi reversé est comptabilisé dans les coûts des services et produits vendus.

##### Vente d'accès à la requête

PagesJaunes exerce l'activité de vente d'accès à la requête depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date à laquelle cette activité a été achetée à Intelmatique (filiale de France Télécom). Cette activité couvre le développement, la mise en place et la vente d'accès à la requête, en ligne et en temps réel, à la base de données des abonnés à la téléphonie fixe de France Télécom (hors listes d'opposition) et aux bases de données d'opérateurs étrangers (19 pays européens, États-Unis, Canada et Australie).

En application d'une décision du Conseil de la concurrence du 12 septembre 2003 rendue contre France Télécom, les tarifs de cette activité ont été revus à la baisse de sorte qu'ils soient strictement orientés vers les coûts. Les principaux clients sont les services de renseignements des opérateurs mobiles français (Orange, SFR, Bouygues Télécom) et des opérateurs étrangers (notamment Belgacom, Swisscom, Deutsche Telekom). En 2004, cette activité a représenté un chiffre d'affaires de 6,0 millions d'euros, soit 0,6 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé.

#### 4.2.1.5 La concurrence en France

PagesJaunes estime que son environnement concurrentiel est plus large que la seule concurrence qui viendrait d'autres annuaires grand public ou professionnels. Comme tout média, la Société fait face à deux types de concurrence :

Concurrence sur l'audience : il existe différents moyens pour les consommateurs de trouver les coordonnées d'un particulier ou d'un professionnel ou, plus largement, de trouver des informations commerciales avant de choisir un fournisseur de produits ou de services. Ainsi, les services proposés par la Société ne sont qu'une des nombreuses sources d'informations disponibles pour les consommateurs particuliers ou professionnels.

Concurrence des médias publicitaires locaux : les annonceurs locaux auxquels s'adressent traditionnellement les services de PagesJaunes pour mettre en avant leurs offres de produits et de services, ont à leur disposition d'autres médias publicitaires à vocation locale pour développer leur activité commerciale.

##### La concurrence sur l'audience

L'évolution des technologies – notamment Internet et la téléphonie mobile – a significativement modifié l'environnement concurrentiel de la Société. Ainsi, les consommateurs peuvent, accéder grâce à Internet, à un nombre important de contenus et de services, en complément ou en substitution des consultations des services de la Société, et grâce à la sophistication des téléphones mobiles, à des fonctionnalités étendues de répertoire électronique.

En outre, les services de PagesJaunes sont en concurrence avec les répertoires papier, les services de renseignement par opérateur, ainsi que tous les supports de presse qui répertorient des offres de professionnels.

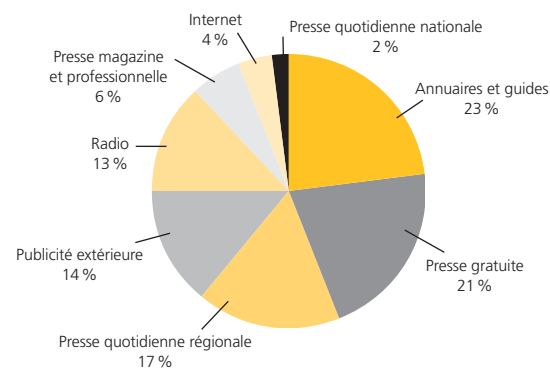
Ainsi, les principaux concurrents de la Société sont :

- > les répertoires électroniques ou papier, permettant de stocker des numéros de télécommunication ;
- > les services de renseignements par opérateur (notamment le 12 de France Télécom, le 712 d'Orange, le 612 de Bouygues Télécom et le 222 de SFR) ;
- > la presse gratuite (notamment les supports des sociétés Comareg et Spir Communication, *20 Minutes*, *Métron*) ;
- > les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Voilà, Yahoo!, MSN) ;
- > les portails thématiques sur Internet, ainsi que les sites marchands ([viamicheлин.com](http://viamicheлин.com), [webcity.fr](http://webcity.fr), [seloger.com](http://seloger.com), [ebay.fr](http://ebay.fr), [voyages-sncf.com](http://voyages-sncf.com), [hotels.com](http://hotels.com), [kelkoo.com](http://kelkoo.com)) ; et
- > les autres éditeurs d'annuaires imprimés ou en ligne (notamment Bottin – l'Annuaire Soleil, U Corsu, Iliad) ainsi

que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

#### La concurrence des médias publicitaires

Les annuaires de la Société sont en concurrence avec tous les autres médias publicitaires qui permettent à un annonceur de toucher une cible locale. Il s'agit notamment de la presse gratuite, de la presse quotidienne régionale, de la presse magazine, de l'affichage et de la radio locale. Par ailleurs, le développement d'Internet élargit le panorama concurrentiel de la Société. Les éditeurs de contenu thématique sur Internet développent des offres publicitaires à destination des annonceurs locaux (référencement de professionnels, minisites descriptifs des prestations de ces professionnels, réservation ou achat en ligne). Il en est de même des moteurs de recherche sur Internet qui développent des offres de placement payantes dans leurs listes de réponses, destinées aux petites et moyennes entreprises. Le marché publicitaire à visée locale en France (tel que défini dans le diagramme ci-dessous) a représenté en 2003 un budget total d'environ 3815 millions d'euros et le diagramme qui suit présente la répartition de ce budget sur les différents médias publicitaires :



Source : France Pub, chiffres 2003, hors cinéma et télévision locale, marketing direct, promotion, événementiel et relations publiques.

Le marché publicitaire à visée locale a augmenté de 14,5 % entre les années 2000 et 2003 et celui du segment Annuaire et Guides a augmenté de 18 % sur cette même période. En 2003, le segment Annuaire et Guides a représenté 850 millions d'euros. Sur ce segment, les annuaires de la Société sont en concurrence avec tous les autres annuaires imprimés ou en ligne disponibles en France et la part de marché de la Société est d'environ 93 %.

#### 4.2.2 International & Filiales

Au-delà de l'édition d'annuaires grand public en France qui représente l'essentiel de son activité aujourd'hui, le Groupe s'est développé depuis plusieurs années dans trois directions :

- > l'édition d'annuaires grand public hors de France;
- > le développement des annuaires Kompass en Europe, et;
- > le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires, telles que les services géographiques et le marketing relationnel.

Le Groupe édite aujourd'hui des annuaires grand public en Espagne, au Liban et au Luxembourg, notamment les annuaires Kompass, en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg.

Enfin, le Groupe a développé des activités complémentaires qui regroupent des services à valeur ajoutée comme les services géographiques de Mappy ou dans le domaine du marketing relationnel, la commercialisation de fichiers et le traitement de bases de données marketing de Wanadoo Data. Le segment International & Filiales a représenté en 2004 un chiffre d'affaires total de 75,7 millions d'euros, soit 7,7 % du chiffre d'affaires 2004 du Groupe consolidé. L'objectif de PagesJaunes Groupe est de développer de façon rentable ces activités qui constituent un potentiel de croissance supplémentaire et un prolongement naturel de son activité d'éditeur d'annuaires en France.

##### 4.2.2.1 L'édition d'annuaires grand public hors de France

###### 4.2.2.1.1 QDQ Media

La société QDQ Media a été créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol (faible pénétration de l'annuaire, faible poids dans le marché publicitaire en comparaison avec les autres marchés européens) avec un produit différencié et plus moderne. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis a été cédée à PagesJaunes en avril 2004 (voir la section « 4.1 Présentation générale de la Société et du Groupe – Historique et évolution de la structure du Groupe »).

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne ainsi qu'un service de renseignement par opérateurs. Pour commercialiser les espaces publicitaires de ses supports, QDQ Media a développé une force de vente opérant sur le terrain, puis, à partir de 2001, une télévente, l'ensemble représentant aujourd'hui environ 500 personnes. La force de vente terrain est organisée en sept agences : Centre, Catalogne, Nord, Nord-Ouest, Castille-Canaries, Andalousie et Levant. Chaque agence gère entre sept et onze annuaires.

La télévente comprend trois plate-formes : Madrid, Barcelone et Saragosse.

La base de données est constituée par QDQ Media à partir de sources publiques et enrichies d'informations recueillies sur le terrain. En outre, QDQ Media accède gratuitement aux bases de données des abonnés des différents opérateurs en vertu d'une décision de la Commission des marchés des télécommunications espagnole du 7 novembre 2002. QDQ Media est aujourd'hui le deuxième éditeur d'annuaires en Espagne en termes de chiffre d'affaires (source : AMR International, *The European Telephone Directory Market*, automne 2003). Ainsi, 74 311 annonceurs ont fait confiance à QDQ Media en 2004, générant un chiffre d'affaires social de 36,6 millions d'euros (dont 0,1 million d'euros éliminé en consolidation), correspondant à 3,7 % du chiffre d'affaires du Groupe consolidé. Les revenus de QDQ Media proviennent essentiellement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne. QDQ Media offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires afin de répondre au mieux à la variété de leurs besoins. Les principaux coûts

de QDQ Media sont les coûts d'édition (achat du papier, impression et distribution des annuaires) auxquels s'ajoutent les frais commerciaux et les frais administratifs.

#### Annuaire imprimé : QDQ, La Guia Util

L'annuaire imprimé QDQ, La Guia Util (L'Annuaire utile) répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 384 rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés.

Les cinq premiers annuaires QDQ, La Guia Util ont été lancés en 1998 dans la province de Madrid. Les années 1999 à 2001 ont vu la création de 63 annuaires supplémentaires.

Aujourd'hui, QDQ Media édite 68 annuaires imprimés qui paraissent chaque année et couvrent la quasi-totalité du territoire espagnol. Ils sont distribués gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. En 2004, les annuaires QDQ, La Guia Util ont été distribués à 15 millions d'exemplaires.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires extérieurs au Groupe en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

35 % de la population espagnole de 16 ans et plus a déclaré avoir utilisé un annuaire QDQ, La Guia Util au cours des 12 derniers mois (source : Gallup España, janvier - décembre 2004). Les annuaires les plus anciens sont les mieux établis et leur audience est parfois proche de celle des Páginas Amarillas, comme dans la province de Madrid où les annuaires en sont à leur septième ou huitième édition.

Les annuaires imprimés ont représenté en 2004 environ 90,2 % du chiffre d'affaires total de QDQ Media. En 2004, sur le segment des annuaires imprimés par rubriques défini comme la somme de TPI et QDQ Media, la part de marché de QDQ Media s'élevait à 10,1 % (source : pour le chiffre d'affaires annuaire imprimé par rubriques de TPI, communiqué de presse de TPI du 17 février 2005).

#### Services en ligne

QDQ Media a lancé en 2001 le site QDQ.com pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. Le site QDQ.com s'est développé en bénéficiant notamment de l'apport des services de photographie et géographiques de Mappy (l'activité de Mappy est décrite à la section « 4.2.2.3.2 Mappy »). Madrid et Barcelone en photos, en 2002, puis Valence et Séville en photos, en 2003, ont rencontré un grand succès auprès des internautes et contribué à une augmentation significative de l'audience du site QDQ.com.

QDQ Media a également lancé QDQ Blancas en juillet 2003, le premier annuaire en ligne espagnol à contenir les données de tous les abonnés des opérateurs de télécommunications qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour les abonnés au téléphone fixe, ou qui ont donné leur consentement préalable pour les abonnés au téléphone mobile. QDQ Blancas est accessible depuis le site Internet QDQ.com.

Le site Internet QDQ.com a reçu en moyenne 1 040 000 visites par mois en 2004 (source : OJD www entre janvier et septembre 2004 et Gallup entre octobre et décembre 2004), soit une progression de 69 % par rapport à 2003. Les annuaires Internet de QDQ Media ont généré environ 9,6 % du chiffre d'affaires de la société.

#### Services par opérateurs

QDQ Media a lancé en juillet 2004 un service de renseignement par opérateurs : le 11875. Ce service utilise la base de données de QDQ Media et a été progressivement rendu accessible sur les réseaux des principaux opérateurs télécoms au cours du second semestre 2004.

#### Restructuration de QDQ Media

En 2003, l'équipe de direction de QDQ Media a été entièrement renouvelée. La nouvelle équipe a pris des mesures destinées à redresser la situation de la société en procédant notamment à un plan social ainsi qu'à l'assainissement des comptes clients et à la mise en place d'une politique de prévention et de recouvrement des impayés. La réduction d'effectifs (environ 120 personnes, essentiellement dans les fonctions support, soit environ 14 % de l'effectif total au 31 décembre 2003), a été accompagnée par une réorganisation destinée à accroître la productivité des équipes et l'efficacité opérationnelle de l'entreprise. D'autre part, des mesures ont été prises afin de dynamiser le chiffre d'affaires. Ainsi, tant les annuaires imprimés QDQ, La Guia Util que le site QDQ.com ont été profondément remaniés en 2004 grâce à l'expérience du groupe PagesJaunes. Par ailleurs, un nouveau contrat de travail pour la force de vente terrain a été introduit en 2003 : il a été étendu en 2004 à l'ensemble de la force de vente terrain.

#### Marché concurrentiel de QDQ Media

Le marché espagnol des annuaires a représenté en 2002 un chiffre d'affaires total de 431,0 millions d'euros, y compris les services par opérateur et annuaires alphabétiques, segments sur lesquels QDQ Media n'était pas présente. Ce marché a connu une croissance moyenne annuelle de 7 % entre 1999 et 2002. (Source : AMR International, *The European Telephone Directory Market Report 2003*, Automne 2003).

Le marché des annuaires en Espagne est dominé par TPI, filiale de l'opérateur historique Telefónica. Il comprend également des acteurs locaux, notamment Guia Color (Castille-Léon), Tu Distrito (province de Malaga) et Guiraba (Alava).

##### 4.2.2.1.2 PagesJaunes Liban

La société PagesJaunes Liban a été créée en janvier 1997 pour éditer les annuaires officiels du Liban, sur la base d'un contrat avec le ministère des Télécommunications du Liban en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006. Aux termes de ce contrat, PagesJaunes Liban commercialise, édite et distribue un annuaire alphabétique (Les Pages Blanches) sur la base de données fournies gratuitement par le ministère des Télécommunications et un annuaire de professionnels (Les Pages Jaunes), qui utilise une base de données constamment mise à jour par PagesJaunes Liban. Le ministère prend à sa charge une partie des coûts d'édition et de distribution, PagesJaunes Liban conservant l'essentiel des revenus publicitaires. PagesJaunes Liban est également éditeur de l'annuaire en ligne

pagesjaunes.com.lb/yellowpages.com.lb, lancé en 1999 et qui donne accès à toute l'information des annuaires Pages Jaunes et Pages Blanches, ainsi que des Pages Jaunes Tourisme, éditées pour la première fois en 2004. PagesJaunes Liban est propriétaire au Liban des marques Pages Jaunes et Pages Blanches en trois langues (français, anglais et arabe). PagesJaunes Liban tire l'essentiel de ses revenus des produits de la publicité. La société n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe compte tenu de son faible chiffre d'affaires (environ 0,9 million d'euros).

PagesJaunes Liban est la seule société editrice d'annuaires grand public présente au Liban. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec les acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public est de taille modeste et évolue dans un environnement économique général difficile.

#### 4.2.2.1.3 Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est, depuis sa création en 1995, l'éditeur des annuaires officiels de P&T Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Eurodirectory et à 51 % par P&T Luxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Eurodirectory, société holding, depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Eurodirectory a été consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe : elle sera consolidée par intégration proportionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires entre Eurodirectory et P&T Luxembourg conclu le 6 juillet 1995, aucune des deux parties n'est autorisée à créer, participer, favoriser ou accorder une licence à une entreprise directement ou indirectement concurrente d'Editus Luxembourg. Eurodirectory et P&T Luxembourg nomment un nombre identique d'administrateurs, la présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P&T Luxembourg. Editus Luxembourg propose aux utilisateurs un service d'annuaires imprimés et en ligne. Les coordonnées des particuliers et professionnels recensés dans ces annuaires proviennent essentiellement de la base de données de P&T Luxembourg. Les revenus d'Editus Luxembourg proviennent principalement de la vente de publicité dans ses annuaires imprimés et en ligne auprès d'environ 14 100 annonceurs. La société Editus Luxembourg a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 16,9 millions d'euros. Les principaux coûts d'Editus Luxembourg sont des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires) et des coûts commerciaux.

#### Annuaire imprimés

Editus Luxembourg édite L'Annuaire Professionnel, annuaire classé par rubriques, comparable à l'annuaire PagesJaunes en France et L'Annuaire Téléphonique, alphabétique. Chaque annuaire comporte une seule édition couvrant le pays et est distribué au domicile des particuliers et dans les entreprises du Luxembourg. La société édite également l'Annuaire BtoB Luxembourg & Grande Région qui couvre la Sarre, le Palatinat, la Lorraine, le Luxembourg belge et le Grand-Duché.

#### Services en ligne

Les annuaires d'Editus Luxembourg sont également accessibles sur le site luxweb.com qui, au-delà des annuaires, offre des services de portail.

#### Marché concurrentiel d'Editus Luxembourg

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires grand public présent au Luxembourg. La société est en concurrence avec l'ensemble des médias publicitaires locaux ainsi qu'avec des acteurs locaux et internationaux sur Internet. Le marché des annuaires grand public a connu une croissance régulière au cours des dernières années.

#### 4.2.2.2 Le développement des annuaires Kompass en Europe

Le concept Kompass est un système mondial de bases de données sur les entreprises qui repose sur une nomenclature détaillée de 52 000 rubriques, propriété de la société Kompass International, et sur la mise à jour constante de données à valeur ajoutée. Les informations Kompass comprennent les coordonnées de 1,8 million d'entreprises ainsi que des informations sur leurs dirigeants, leurs chiffres clés, leurs marques, leurs produits et leurs services. Kompass bénéficie d'une forte notoriété au niveau européen et notamment en France.

Kompass International, filiale de Coface, est propriétaire de la marque Kompass et la concède dans 70 pays (source : kompass.com). Le Groupe, au travers de ses filiales, bénéficie de la concession Kompass pour la France, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg. Dans chacun de ces quatre pays, les filiales de PagesJaunes Groupe possèdent l'exclusivité pour l'utilisation de la marque et de la nomenclature Kompass, l'édition et la commercialisation des espaces publicitaires dans les annuaires Kompass, ainsi que la vente de ces annuaires. Kompass International édite le site Internet kompass.com qui propose un accès payant à la base de données mondiale Kompass, alimentée par l'essentiel de ses concessionnaires.

#### Kompass France

Kompass France, qui était détenue depuis 1988 au travers d'Eurodirectory, est devenue en 1999 une filiale directe à 100 % de PagesJaunes Groupe et exploite la marque Kompass en France et en Espagne via une succursale. Kompass France a deux pôles d'activités : la publicité pour les professionnels d'une part, qui correspond à la vente d'espaces publicitaires sur les supports Kompass (annuaires imprimés, CD-Rom et Internet avec kompass.com), et l'information d'autre part, qui correspond à la vente des supports eux-mêmes et au marketing direct. La base de données sur les entreprises françaises constituée par Kompass France comporte 160 000 entreprises. Kompass France a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 24,7 millions d'euros en France et en Espagne. L'activité publicité a représenté en 2004 68 % de ce chiffre d'affaires hors échanges et affranchissements avec environ 8 500 clients et une force de vente terrain de 88 personnes (en France et en Espagne). L'activité information a représenté le solde avec plus de 5 600 clients et une force de vente de 28 personnes.

#### Kompass Belgium

Créée en 1967, la société Kompass Belgium détient la concession Kompass pour la Belgique (depuis 1967) et pour le Luxembourg (depuis 2000). Kompass Belgium a été cédée par Wanadoo International à PagesJaunes en avril 2004 (voir la section « 4.1 Présentation générale de la Société et du Groupe – Historique et évolution de la structure du Groupe »). Du fait de sa taille, Kompass Belgium n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe au titre de l'exercice 2004. La base de données constituée par Kompass Belgium est composée d'environ 76 900 sociétés, dont environ 27 600 classées selon la nomenclature Kompass. Ces données sont exploitées sous forme d'annuaires imprimés, de CD-Rom et sont également accessibles sur Internet sur le site kompass.com. Kompass Belgium édite également l'annuaire Safety-Security-Hygiene-Environment ainsi que Diamonds, l'annuaire de référence pour le secteur diamantaire anversois. Kompass Belgium a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 3,9 millions d'euros en Belgique et au Luxembourg.

#### Marchés concurrentiels de Kompass France et Kompass Belgium

Sur le marché de la vente d'informations, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec les spécialistes de l'information économique et financière (dont Coface, Fininfo, ORT, Euridile, Dun & Bradstreet et Experian avec Infogreffe) et les sociétés de marketing direct qui disposent d'une offre d'adresses d'entreprise à entreprise. En outre, la possibilité, pour les utilisateurs, de trouver l'information gratuitement sur Internet constitue une forme de concurrence. Sur le marché de la publicité pour les professionnels, Kompass France et Kompass Belgium sont en concurrence avec les éditeurs d'autres annuaires professionnels (dont Europages, PagesPro pour Kompass France, InterRégion pour l'activité au Luxembourg de Kompass Belgium), mais également avec certains sites Internet (moteurs de recherche, portails) qui offrent des produits publicitaires à destination des entreprises.

#### 4.2.2.3 Activités complémentaires de l'édition d'annuaires

##### 4.2.2.3.1 Wanadoo Data

Constituée en 1999, Wanadoo Data est spécialisée dans le marketing relationnel. Wanadoo Data commercialise des fichiers qualifiés de particuliers et d'entreprises pour des campagnes de prospection multicanal (courrier, téléphone, e-mailing, SMS). Wanadoo Data propose également des prestations d'ingénierie liées au traitement de bases de données marketing (normalisation postale, déduplication, suppression des adresses périmées et restitution des nouvelles adresses, enrichissement, analyses statistiques, géomarketing et hébergement).

Sur les différents marchés où elle opère, Wanadoo Data fait face aux principaux concurrents suivants :

- > Marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone, e-mail, SMS) : Mediaprisme, Axiom (Claritas/Consodata), La Poste, l'Insee, Wegener, Ibase et Buongiorno.
- > Marché de l'ingénierie liée au traitement de bases de données marketing : Wegener, Bertelsmann (Arvato Services), Axiom (Claritas/Consodata), La Poste, Presse Informatique, DPV, Sogec Datamark Services et Uniservices Informatique.

Wanadoo Data compte environ 1 400 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, banque et assurance, presse et édition, automobile. Le chiffre d'affaires 2004 de Wanadoo Data s'est élevé à 11,5 millions d'euros. Les revenus de Wanadoo Data proviennent de la facturation des fichiers commercialisés et des prestations d'ingénierie fournies. Les coûts de Wanadoo Data résultent principalement des achats de données et des coûts de production, qui sont essentiellement des frais de personnel.

##### 4.2.2.3.2 Mappy (anciennement Wanadoo Maps)

Créée en 1995, Mappy est aujourd'hui un acteur important des services géographiques en ligne. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo France en avril 2004 (voir la section « 4.1 Présentation générale de la Société et du Groupe – Historique et évolution de la structure du Groupe »). La société, précédemment nommée Wanadoo Maps, a changé sa dénomination sociale en juin 2004.

L'activité de Mappy s'articule autour de deux lignes de produits : les services géographiques en ligne et les photos de villes, qui sont des compléments naturels des annuaires en ligne et des facteurs de développement de leur audience. Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers et l'intègre dans sa propre plate-forme technologique, ce qui lui permet de créer des services tels que l'affichage de plans, le calcul d'itinéraires et la recherche de proximité. Ces services sont commercialisés en mode « clés en main » ou dans le cadre de projets spécifiques : ils permettent d'enrichir les annuaires pagesjaunes.fr et QDQ.com, mais aussi de guider les utilisateurs d'un site Internet vers la boutique la plus proche, de suivre sur écran des flottes de véhicules ou encore de contribuer à des systèmes de navigation embarquée. Mappy met également ces services à disposition du grand public avec mappy.com, accessible sur Internet fixe et mobile ainsi que sur Minitel. Au total, ce sont ainsi environ 130 millions d'affichages de plans, de calculs d'itinéraire ou de recherches de proximité qui ont été générés en septembre 2004 sur la plate-forme de Mappy (source : Mappy). Mappy crée également des bases de données photographiques de villes entières, qui permettent de visualiser la façade de la plupart des adresses et, associées aux services géographiques en ligne de Mappy, d'effectuer de véritables promenades virtuelles dans les villes couvertes par le service. La base de données photographiques de Mappy comprend 21 villes (17 en France et quatre en Espagne), avec 5,1 millions de photographies, plus de un million d'adresses et plus de 15 000 kilomètres de voies ainsi couvertes. Les photographies sont réalisées sur la voie publique par Mappy ou par des sociétés tierces auxquelles Mappy achète ces photos. Ces bases de données photographiques enrichissent pagesjaunes.fr et QDQ.com et sont également commercialisées auprès d'entreprises et de collectivités locales. Au total, plus de 18 millions de photos ont été visualisées en septembre 2004 (source : Mappy).

Le chiffre d'affaires social de Mappy en 2004 s'est élevé à 5,5 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros en intragroupe. Les revenus de Mappy proviennent essentiellement des droits perçus pour l'utilisation de sa plate-forme de services



géographiques, de la cession des droits de diffusion des photographies et de l'actualisation de celles-ci. Les coûts de Mappy sont principalement les coûts d'acquisition de l'information cartographique brute et les coûts de réalisation, d'achat et d'indexation des photographies. Mappy fait face à une concurrence importante sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend notamment viamichelin.com, maporama.com, webraska.com et 1bis.com. Le tableau suivant présente les évolutions du taux de couverture pour les deux sites les plus importants en matière de services géographiques, mappy.com et viamichelin.com :

%	Décembre 2003	Mars 2004	Septembre 2004	Décembre 2004
mappy.com	17,4	19,8	20,1	20,3
viamichelin.com	8,3	10,1	12,7	12,9

Source : Nielsen Home and Work.

En terme de taux de couverture en France, mappy.com est leader avec un taux de reach de 20,3 %. Tous sites confondus, mappy.com compte parmi les 20 sites les plus consultés en France (Source : Nielsen Home and Work).

### 4.3 AVANTAGES CONCURRENTIELS

Le Groupe estime détenir aujourd'hui des avantages concurrentiels qui lui assurent une position forte sur son marché domestique et qui devraient lui permettre de poursuivre sa croissance, et d'améliorer la rentabilité de ses activités hors de France.

> **Un portefeuille de marques à forte notoriété.** Le Groupe est propriétaire de marques à forte notoriété sur leur marché respectif, dont notamment PagesJaunes, Les Pages Blanches, QuiDonc, Mappy, et QDQ, La Guia Util. Le Groupe estime que la notoriété de la marque est essentielle sur le marché de la recherche de l'information (voir la section « 4.2.1.1 Présentation générale des activités de PagesJaunes en France – Une marque reconnue »).

> **Une audience importante sur tous les supports, directement utile pour les annonceurs.** En France, les annuaires imprimés ou en ligne sont parmi les médias les plus consultés par les Français de 15 ans et plus à la recherche d'un professionnel au moment de prendre leur décision d'achat.

> **Une avance significative dans le développement des services en ligne.** En décembre 2004, le taux de couverture domestique pour les annuaires Internet de PagesJaunes était de 31,5 % par rapport à 20,8 % pour Seat Pagine Gialle et 6,6 % pour Yell (source : Nielsen Home and Work, décembre 2004). Par ailleurs, les annuaires en ligne de PagesJaunes ont bénéficié de l'expérience acquise grâce à PagesJaunes 3611. En outre, le chiffre d'affaires publicitaire généré grâce à pagesjaunes.fr est l'un des plus élevés du secteur des éditeurs d'annuaires en Europe et du marché de la publicité sur Internet en France.

> **Une forte capacité d'innovation, pour des services simples et utiles.**

– Le Groupe a su innover pour rendre ses services accessibles au plus grand nombre, quelle que soit la technologie utilisée – annuaires imprimés, Minitel, Internet, téléphonie mobile, télévision interactive – et quel que soit l'endroit

où l'utilisateur se trouve – à son domicile, sur son lieu de travail, ou en mobilité.

– Par ailleurs, le Groupe a su tirer profit des avancées technologiques pour fournir des services complémentaires et favoriser l'audience de ses services en ligne. Ainsi, les services géographiques et la mise en ligne des photos de villes sur les sites pagesjaunes.fr et QDQ.com ont contribué à développer l'audience de ces sites et ont favorisé le développement de l'offre publicitaire. – Enfin, l'adossement à France Télécom permet au Groupe de bénéficier de la puissance technologique et des capacités de recherche et de développement de l'un des tous premiers groupes de télécommunications au monde.

> **Une organisation commerciale performante.** La couverture du territoire par une organisation efficace de la force de vente permet d'optimiser la relation client et les coûts commerciaux associés. Les vendeurs reçoivent une formation régulière aux offres et aux nouvelles technologies leur permettant de commercialiser aussi bien les produits imprimés que les services en ligne. Par ailleurs, leur mode de rémunération est particulièrement incitatif au développement et à la fidélisation du parc de clients annonceurs.

> **De nombreux annonceurs fidèles qui reconnaissent la valeur apportée par les services du Groupe.** Le Groupe bénéficie en France d'un taux élevé de fidélité de ses annonceurs qui estiment que les services de PagesJaunes leur apportent une part importante de leur clientèle.

> **Une gamme de produits publicitaires attractive.** Le Groupe offre à ses annonceurs une grande variété de produits publicitaires sur des supports multiples (annuaires imprimés, Minitel, Internet, téléphonie mobile, télévision interactive). Cette diversité de produits et de supports permet aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et de répondre aux évolutions des usages.

### 4.4 STRATÉGIE

La stratégie du Groupe repose sur trois axes majeurs :

> développer l'audience de ses services ;  
 > accroître le chiffre d'affaires par l'augmentation du nombre de clients, du chiffre d'affaires moyen par annonceur et par le développement de services payants pour l'utilisateur final, et ;  
 > poursuivre l'amélioration de la rentabilité.

L'ensemble de cette stratégie repose sur l'actif constitué par les hommes et leur capacité à étendre leurs compétences à des technologies et des services nouveaux.

#### 4.4.1 Développer l'audience

Le Groupe considère que le développement de son audience repose notamment sur l'amélioration continue de la distribution des annuaires imprimés, le développement de nouveaux services destinés spécifiquement aux utilisateurs en mobilité et l'élargissement des plate-formes de diffusion des services du Groupe, notamment au travers de partenariats afin de rendre ses services accessibles au plus grand nombre. Par ailleurs, compte tenu de la multiplicité croissante des sources d'information auxquelles les consommateurs peuvent faire appel, le Groupe estime que la publicité destinée à renforcer la notoriété de ses services restera un enjeu prioritaire.

Le Groupe a l'intention de poursuivre le développement de services payants pour les utilisateurs finaux, répondant aux logiques particulières de recherche en situation de mobilité. L'enrichissement des contenus accessibles à ces utilisateurs et le développement de services géolocalisés devraient être des éléments clés de différenciation que le Groupe a pour objectif de mettre en œuvre.

#### 4.4.2 Poursuivre la croissance du chiffre d'affaires

Le Groupe a pour objectif de continuer à augmenter son chiffre d'affaires grâce à l'accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur et à l'élargissement de la base de ses clients annonceurs, en se concentrant sur les actions suivantes :  
 > Développer des produits publicitaires innovants, notamment les produits multimédia (tels que les spots audio, les clips ou encore les sites Internet des annonceurs), les produits d'affichage disponibles sur les annuaires imprimés et les services en ligne ainsi que les coupons promotionnels.

> Accroître l'efficacité commerciale, grâce notamment à la formation et à l'animation des commerciaux, au partage des bonnes pratiques commerciales et à la répartition optimale des annonceurs entre les différents canaux de vente. Le Groupe estime que ceci devrait permettre d'augmenter les budgets que les annonceurs allouent aux annuaires imprimés, de développer simultanément leur investissement dans les services en ligne, et de fidéliser le parc d'annonceurs existant. Par ailleurs, ces mesures devraient augmenter la pénétration dans les régions présentant aujourd'hui une pénétration inférieure à la moyenne.

> Développer le nombre de ses clients annonceurs, d'une part, sur des activités qui s'ouvrent à la publicité (notamment les professions libérales [avocats, médecins, etc.]) et, d'autre part, sur des activités historiquement peu prospectées par le Groupe (notamment le secteur de la mode et des commerces de détail non alimentaires en centre-ville). Ceci devrait reposer en partie sur une augmentation d'environ 20 % à 25 % de l'effectif commercial en France (entre fin 2003 et fin 2006), essentiellement dédiée à la conquête de nouveaux clients. Par ailleurs, le Groupe a pour objectif de développer les services payants pour l'utilisateur final. Au-delà des services liés aux usages en mobilité sur Internet mobile, le Groupe lancera au cours du dernier trimestre 2005 un service de renseignement par opérateur à valeur ajoutée comme l'ont fait d'autres éditeurs européens d'annuaires. Ces services devraient permettre au Groupe d'augmenter son chiffre d'affaires et également de contribuer à développer son audience.

#### 4.4.3 Poursuivre l'amélioration de la gestion opérationnelle du Groupe

La croissance du chiffre d'affaires devrait contribuer, comme par le passé, à améliorer la rentabilité du Groupe. En effet, les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires) constituent une part importante des charges du Groupe et ne sont pas significativement affectés par la variation du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les coûts de rémunération des canaux de vente, essentiellement variables, sont liés à la génération du chiffre d'affaires. Au-delà de l'amélioration de la rentabilité liée à la croissance, le Groupe a pour objectif de poursuivre une politique

de gestion rigoureuse de ses coûts au travers de l'amélioration continue de l'efficacité de ses processus opérationnels et de l'optimisation des conditions contractuelles négociées avec ses fournisseurs clés.

### 4.5 RELATIONS AVEC LE GROUPE FRANCE TÉLÉCOM

La Société appartient au groupe France Télécom et bénéficie à ce titre de synergies avec France Télécom. La politique du Groupe a été de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. La présente section décrit les principaux contrats liant les sociétés du Groupe aux sociétés du groupe France Télécom.

#### 4.5.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et est ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes de un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignement et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation prévisionnelle et l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu.

Au titre de cette convention, PagesJaunes s'engage à informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit, affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat. Par lettre en date du 26 mai 2004, PagesJaunes a informé France Télécom que le projet d'introduction en Bourse de PagesJaunes aurait pour conséquence d'entraîner

une modification de la structure du capital et serait constitutif d'un changement d'actionnaire. Par lettre en date du 28 mai 2004, France Télécom a indiqué à PagesJaunes qu'elle n'entendait pas exercer son droit à résiliation prévu à la convention pour la partie du capital de PagesJaunes placée sur le marché dans le cadre de l'introduction en Bourse de PagesJaunes et qu'elle n'exercerait pas non plus son droit à résiliation si, dans le cadre de cette introduction en Bourse, il était procédé à une offre aux salariés du groupe France Télécom par voie d'augmentation de capital. En cas de changement de contrôle de PagesJaunes, France Télécom fera ses meilleurs efforts pour permettre à PagesJaunes de continuer à utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom à des conditions de marché.

#### 4.5.2 Convention de régie publicitaire

Au titre de cette convention de régie publicitaire, France Télécom a confié en exclusivité à PagesJaunes la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans l'Annuaire et le service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en pages de cette publicité. Cette convention, conclue le 30 juin 1967, a été modifiée à plusieurs reprises et remplacée par une convention en date du 15 novembre 2002 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de cinq ans. En application de cette convention, PagesJaunes est chargée de facturer et de recueillir auprès des annonceurs le montant de la publicité souscrite par eux et est dûcroire à ce titre (PagesJaunes est responsable du paiement de toutes les insertions parues nonobstant l'insolvabilité éventuelle des clients). France Télécom arrête les tarifs de publicité applicables à chaque édition après concertation avec PagesJaunes. PagesJaunes est rémunérée pour cette activité de régie par une commission calculée sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de chaque exercice comptable comme suit :

- > 45 % jusqu'à 65 millions d'euros;
- > 55 % de 65 à 100 millions d'euros, et;
- > 65 % au-dessus de 100 millions d'euros.

En outre, dans le cas où toute utilisation du service PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique deviendrait payante par l'utilisateur, une commission supplémentaire de 10 % serait attribuée à PagesJaunes sur le montant hors taxes de l'espace publicitaire facturé au titre de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique.

Enfin, un comité de suivi comprenant deux représentants de France Télécom et deux représentants de PagesJaunes a été institué. Ce comité a pour mission l'examen de toutes les questions relatives à l'application de la convention. Le comité fait toutes suggestions et propose toutes solutions qu'il estime utiles.

#### 4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique

Au titre d'une convention en date du 26 juin 2000, France Télécom charge la Société de la réalisation pour son compte des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la

promotion de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique. France Télécom fixe, en sa qualité d'éditeur de l'Annuaire, le périmètre de la liste de base des abonnés au téléphone à insérer, la nature des éléments relatifs à l'inscription de chaque abonné et le périmètre de la liste de distribution. France Télécom approuve les propositions faites par PagesJaunes sur la conception de l'Annuaire, le calendrier de parution de l'Annuaire papier, les conditions de distribution de l'Annuaire papier et de mise à disposition de l'Annuaire électronique, les actions de promotion de l'Annuaire, les produits publicitaires à insérer dans l'Annuaire ainsi que leur tarif, et établit également les évolutions de l'Annuaire. France Télécom met à la disposition de PagesJaunes tous éléments relatifs au contenu de l'Annuaire concernant France Télécom. Cette convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et est ensuite renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente à la durée initiale à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre sa volonté de ne pas la renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins 12 mois avant l'expiration de la période en cours. Si France Télécom, de sa propre initiative ou du fait d'un texte (législatif ou réglementaire) ou d'une décision (administrative ou judiciaire), venait à modifier les caractéristiques de l'Annuaire ou les conditions de sa fabrication ou de sa mise à disposition, les parties sont convenues de se rencontrer afin d'apprécier les possibilités d'une poursuite du contrat compte tenu des modifications à y apporter. Si la poursuite dudit contrat ne s'avérait pas possible de quelque façon que ce soit, il y serait alors mis fin de plein droit sans que l'une ou l'autre des parties puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Au titre de cette convention, PagesJaunes impute l'ensemble des coûts des moyens internes et externes nécessaires aux fins de réalisation de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique sur la redevance éditoriale due à France Télécom. La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. Les modalités de cet appel à candidatures ont été précisées dans un avis du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie publié au *Journal officiel* du 25 novembre 2004 (« *avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L. 35-1 du Code des postes et communications électroniques* »).

Le groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire universel imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel pour une période de deux ans. France Télécom et la Société, à la date du présent document, sont en cours d'examen des impacts de cette désignation, étant rappelé que, par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom et PagesJaunes sont convenues que :

> si à l'issue de cet appel à candidatures France Télécom était désignée comme fournisseur de l'annuaire universel, la convention de régie publicitaire et la convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique seront poursuivies, sous réserve de modifications que les parties pourront y apporter d'un commun accord ainsi que de la modification de leurs dates d'expiration afin de les aligner sur la date d'échéance de la fourniture de l'annuaire universel par France Télécom si cette date est antérieure à la date d'expiration desdites conventions :

> si à l'issue de cet appel à candidatures PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'annuaire universel ou si ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du groupe France Télécom n'en devient attributaire :

- France Télécom cédera à PagesJaunes la marque « L'Annuaire » pour un montant de 7,2 millions d'euros dans le cadre d'un accord à conclure entre les parties (le prix de 7,2 millions d'euros a été établi sur la base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie supplémentaires que devrait engendrer pour PagesJaunes l'acquisition de cette marque), étant précisé que si l'attribution de l'annuaire universel intervient après le 30 juin 2005, France Télécom et PagesJaunes se sont engagées à négocier de bonne foi les termes et conditions de cette cession de la marque « L'Annuaire » et notamment son prix, et;

- (i) France Télécom et PagesJaunes résilieront sans délai et sans indemnité à quelque titre que ce soit la convention de régie et la convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, (ii) France Télécom s'engagera jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer PagesJaunes sur l'activité d'édition d'un annuaire imprimé alphabétique en France et (iii) pour ce qui concerne l'exploitation, la diffusion, la mise à disposition et la promotion de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique, dont France Télécom devrait rester titulaire en raison de son inaccessibilité légale, ces activités continueront dans le cadre d'un nouveau contrat à négocier de bonne foi entre France Télécom et PagesJaunes : les modalités de ce contrat devraient être significativement identiques à celles de la convention de régie publicitaire et de la convention relative à la fabrication et à la distribution pour ces activités.

#### 4.5.4 Contrat de mise à disposition des données annuaires de France Télécom aux fins de marketing direct ou d'études marketing

Ce contrat a été conclu entre France Télécom et Wanadoo Data le 11 mars 2004 avec effet rétroactif au 12 septembre 2003, et prend fin le 11 septembre 2004. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction par périodes de un an. Au titre de ce contrat, Wanadoo Data dispose d'un droit d'utilisation des données annuaires de France Télécom, d'une mise à jour hebdomadaire et d'un crédit de rediffusion de 10 millions d'adresses pour un montant annuel hors taxes de 200 000 euros. Ce contrat prévoit que Wanadoo Data doit informer sans délai France Télécom de toute modification, quelle qu'elle soit,

affectant la structure et/ou le contrôle de son capital, la propriété ou la direction de son entreprise et, de manière non limitative, de toute modification de sa forme, de son capital, de tout changement d'associé ou d'actionnaire. France Télécom dispose alors d'un droit de résiliation du contrat.

#### 4.5.5 Conventions de trésorerie

Depuis 1999, le Groupe place en vertu, de conventions négociées annuellement, la quasi-totalité des disponibilités du Groupe consolidé auprès de France Télécom. Par contrat en date du 12 décembre 2003, la Société a placé 480 millions d'euros auprès de France Télécom. Ce placement, échu le 12 mars 2004, a été reconduit tacitement pour des nouvelles périodes de trois mois jusqu'au 12 décembre 2004. Cette convention de trésorerie a été reconduite pour la période allant du 12 décembre 2004 au 12 décembre 2005. Les 480 millions d'euros sont désormais rémunérés au taux d'intérêt variable de l'EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,10 %. La bonification versée par France Télécom à la Société est égale à la différence entre 2,80 % et le taux d'intérêt qui aura été appliqué au cours de chaque période de trois mois : cette bonification sera applicable pour chaque période de trois mois sur la seule partie de l'encours qui est resté prêt entre le 12 décembre 2004 et le 12 décembre 2005. La Société est également liée à France Télécom par une convention de trésorerie dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe France Télécom, cette convention étant conforme au modèle entre France Télécom et ses filiales. Lorsque créateur, le compte courant de la Société au titre de cette convention est rémunéré au taux EONIA (anciennement TMP) auquel s'ajoute une marge de 0,05 % : il est également prévu, au titre de cette convention, que la Société a la possibilité d'emprunter des sommes auprès de France Télécom. Conformément au principe de fonctionnement d'un compte courant, les sommes placées (ou, respectivement, toutes sommes empruntées) peuvent être retirées (ou, respectivement, remboursées) à tout moment.

#### 4.5.6 Baux et conventions de sous-location

La grande majorité des locaux de la Société sont sous-loués par le groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Ces contrats sont articulés en application d'un principe de refacturation à l'euro-l'euro à chacun des occupants du loyer et des charges y afférentes, en considération de sa quote-part de l'espace occupé.

#### 4.5.7 Accords d'intéressement et de participation

Le Groupe bénéficie de l'accord de participation en vigueur au sein du groupe France Télécom (voir la section « 6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation »).

#### 4.5.8 Conventions d'assistance

Par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, renouvelable tacitement, France Télécom s'est engagée à assister et conseiller PagesJaunes Groupe notamment dans les domaines juridique, comptable et stratégique et à lui apporter ses compétences sur le choix des modes de financement et des décisions de gestion financière. Les services rendus par France Télécom au titre de cette convention sont facturés à hauteur de 0,49 %



du chiffre d'affaires externe hors taxe du Groupe pour les sociétés françaises et à hauteur de 0,22 % du chiffre d'affaires externe hors taxe du Groupe pour les filiales étrangères. La politique du groupe France Télécom est de reconsidérer annuellement ces pourcentages de chiffre d'affaires au regard de la nature et du volume des services fournis et de les réviser s'ils deviennent sans rapport avec les frais engagés, étant précisé que conformément à la réglementation applicable, si ces pourcentages devaient s'écarter des conditions de marché, la convention sera soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 ou de l'article L. 225-86 du Code de commerce. En outre, par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée de un an (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2004 pour la première année), renouvelable tacitement, France Télécom a concédé à PagesJaunes Groupe une licence non exclusive des marques France Télécom en contrepartie du paiement d'une redevance annuelle de 0,06 % du chiffre d'affaires externe hors taxe des sociétés du Groupe bénéficiant de la licence. De plus, par convention signée le 26 mai 2004 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, France Télécom s'engage à assister PagesJaunes Groupe dans sa communication financière et ses communications avec les intermédiaires financiers, les entreprises de marché et les autorités de marché. Les services rendus par France Télécom au titre de cette convention sont facturés au coût réel augmenté d'une marge. Enfin, par convention signée le 1<sup>er</sup> janvier 2002, PagesJaunes Groupe s'est engagée à fournir à Wanadoo International (et désormais Atlas Services Belgium, qui lui succède) des prestations de conseil et d'assistance notamment en matière administrative et financière dans le cadre de la gestion des filiales annuaires internationales de Wanadoo International en contrepartie d'une rémunération correspondant aux coûts réels augmentés d'une marge. À la date d'enregistrement du présent document de référence, cette convention concerne les sociétés Telecontact (Maroc) et Jordan Yellow Pages. Cette convention a été conclue pour une période initiale de deux années, tacitement renouvelable pour des périodes de une année.

#### 4.5.9 Engagement de non-concurrence

Par convention en date du 26 mai 2004, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2008 à ne pas concurrencer PagesJaunes, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels (principalement les annuaires PagesJaunes et QDQ, La Guia Util). Pour les activités d'édition d'annuaires alphabétiques, France Télécom s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2009 à ne pas concurrencer PagesJaunes en France uniquement et seulement si PagesJaunes devient attributaire de la fourniture de l'annuaire universel ou si, ni PagesJaunes, ni France Télécom ni aucune autre société du groupe France Télécom n'en devient attributaire (voir la section « 4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique »).

Il n'existe pas d'autre engagement de non-concurrence pris par France Télécom envers la Société pour les activités annuaires.

#### 4.5.10 Participation du Groupe France Télécom au capital de la Société

Le Groupe France Télécom a l'intention de conserver le contrôle de la Société.

### 4.6 DÉPENDANCE DU GROUPE À L'ÉGARD DE CERTAINS FACTEURS

#### 4.6.1 Dépendance à l'égard de brevets et de licences

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ », « La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy ». Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité, à l'exception de la marque « L'Annuaire », détenue par France Télécom, de la marque « Kompass » détenue par Kompass International et de la marque « France Télécom », détenue par France Télécom. La marque « PagesJaunes » fait l'objet d'un recours en nullité pour différents motifs dont notamment l'absence de distinctivité. Le Tribunal de grande instance de Paris a, le 14 mai 2003, confirmé la validité de la marque « PagesJaunes » et la procédure est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris. Une issue défavorable de ce litige pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe (concernant le litige sur la marque « PagesJaunes », voir la section « 4.9.4 Risques juridiques – Litiges et arbitrages »). La marque « L'Annuaire », qui est la propriété de France Télécom, est utilisée par PagesJaunes aux seules fins de la bonne réalisation des missions confiées par France Télécom à PagesJaunes dans le cadre de la convention relative à l'Annuaire conclue entre les sociétés le 26 juin 2000 (voir la section « 4.5.3 Convention relative à la fabrication et à la distribution de l'Annuaire et de PagesJaunes 3611 en recherche alphabétique »).

La marque « Kompass », qui est la propriété de Kompass International, fait l'objet de contrats de concession distincts au profit de Kompass France, pour les marchés français et espagnol et de Kompass Belgium, pour les marchés belge et luxembourgeois.

Aux termes de ces contrats de concession, le concédant, Kompass International, impose l'utilisation de sa nomenclature unique, « la nomenclature Kompass », et permet en échange l'utilisation de la marque internationale « Kompass ». Ces contrats prévoient donc que les concessionnaires ont un droit exclusif d'exploitation des marques Kompass sur chaque territoire concerné. En outre, s'agissant du système Kompass, les concessionnaires en détiennent la copropriété avec Kompass International et ce dernier s'interdit d'en accorder la concession à quiconque pendant la durée du contrat de concession.

Pour le territoire français, Kompass International a conclu, le 21 septembre 1983, un contrat de concession avec Kompass France. Quant au territoire espagnol, Kompass France a repris,

par contrat du 21 octobre 1998, la concession qui était auparavant accordée par Kompass International à Ibericom. En outre, le 26 avril 1984, Kompass International a conclu avec Kompass Belgium un contrat de concession pour la Belgique. Enfin, Kompass Belgium a repris par un contrat de cession de licence de marque du 4 février 2000, la concession accordée par Kompass International à Editus Luxembourg pour le territoire luxembourgeois.

Pour tous ces territoires, les contrats de concession sont conclus pour une durée indéterminée sauf pour la France où la concession est de 99 ans.

Des accords séparés ont aussi été signés relatifs aux prestations de services sur Internet. Aux termes de ces accords, Kompass International a le droit exclusif d'exploiter le service en ligne de Kompass de manière centralisée et avec la collaboration des concessionnaires.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaine, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, kompass.fr, quidonc.fr, mappy.com et QDQ.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

#### 4.6.2 Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels

##### 4.6.2.1 Achat de papier

Dans le cadre d'un programme de centralisation des achats et s'appuyant sur l'expérience de PagesJaunes, France Télécom a conclu des accords-cadres avec un certain nombre de fournisseurs significatifs de papier dont UPM Kymmene France, Holmen Paper AB, Kruger, Norske Skog Canada, Katahdin Paper Company et M Real France. Les termes et conditions de ces accords-cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles France Télécom détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords-cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004, à l'exception des contrats conclus avec les sociétés Kruger et Katahdin Paper Company en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005, et ne prévoient pas de reconduction tacite. Dans le cas où PagesJaunes voudrait en modifier substantiellement les conditions, le fournisseur devra informer France Télécom qui, si elle le considère nécessaire, ouvrira des négociations à cette fin avec le fournisseur et PagesJaunes. Pour les risques concernant les relations contractuelles avec France Télécom, voir la Section « 4.9.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le groupe France Télécom ». PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

##### 4.6.2.2 Impression

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs avec, par ordre d'importance en termes de coûts pour la Société au titre de l'année 2003, les imprimeurs suivants : Imprimerie nationale

(France), EINSA (Espagne), RR Donnelley UK Directory (Royaume-Uni) et Elanders Tryckeri AB (Suède). Ces contrats ont tous été conclus pour l'impression des annuaires 2003, 2004 et 2005 à l'exception du contrat conclu avec l'Imprimerie nationale qui ne couvre que les éditions 2003 et 2004. Les prix négociés avec les imprimeurs sont fermes pour toute la durée de ces contrats mais les volumes de commandes prévus dans les contrats sont uniquement prévisionnels. PagesJaunes reste propriétaire du papier fourni et l'imprimeur assume les risques du dépositaire en ce qui concerne le papier qui lui est livré en vue de la réalisation des prestations.

Dans le cadre du contrat signé entre PagesJaunes et EINSA, QDQ Media a conclu le 26 septembre 2003 un accord avec l'imprimeur EINSA pour l'impression d'annuaires à partir de septembre 2003. Cet accord expirant le 31 décembre 2005 couvre aussi les éditions 2004 et 2005. Il prévoit des prix fermes pour toute la durée du contrat et des volumes uniquement prévisionnels. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces imprimeurs.

##### 4.6.2.3 Distribution

PagesJaunes a conclu quatre contrats significatifs en vue de la distribution de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire. Par ordre d'importance, ces contrats ont été conclus avec les sociétés Adrexo, Spass Diffusion, Intra Muros Communications et Solys. Tous ces contrats couvrent la distribution des annuaires de PagesJaunes du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004 et prévoient des volumes de commandes prévisionnels. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

##### 4.6.2.4 Accès aux données annuaires

La Société a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la section « 4.5.1 Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ». En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs (T.Systems, Tiscali, Kaptech, Louis Dreyfus Communication, 9 Télécom Entreprises, MFS.Communication, Estel, UPC Phone Systems & Network, Afone) des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes de un an. Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2004 à 2,5 millions d'euros.

### 4.7 RESSOURCES HUMAINES

La notion d'effectif du Groupe consolidé utilisée dans la présente Section recouvre l'ensemble des effectifs des sociétés du Groupe consolidé à l'exception de ceux d'Editus Luxembourg, société consolidée par mise en équivalence.

**4.7.1 Effectif**

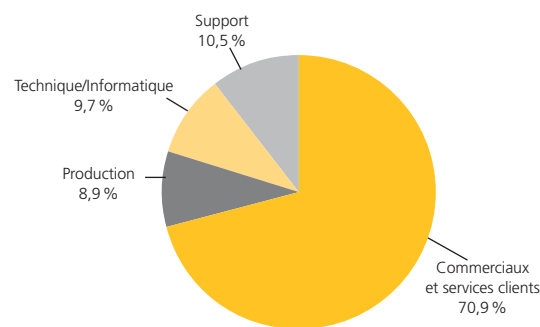
Au 31 décembre 2004, l'effectif du Groupe Consolidé était de 4 762 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de voyageur-représentant-placier [« VRP »] contre 4 689 au 31 décembre 2003 et 4 787 au 31 décembre 2002.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2001 :

	2004		2003*		2002*		2001*	
France	3 973	83 %	3 827	82 %	3 763	79 %	3 697	80 %
dont Ile-de-France	1 839		1 811		1 827		1 901	
dont province	2 134		2 016		1 936		1 796	
Espagne	789	17 %	862	18 %	1 024	21 %	909	20 %
<b>Total Groupe consolidé</b>	<b>4 762</b>	<b>100 %</b>	<b>4 689</b>	<b>100 %</b>	<b>4 787</b>	<b>100 %</b>	<b>4 606</b>	<b>100 %</b>

\* Salariés inscrits au 31 décembre de l'année.

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer, PagesJaunes Liban et Kompass Belgium (filiales non consolidées) employaient au 31 décembre 2004 respectivement 16, 41 et 38 salariés. L'effectif du Groupe consolidé a peu évolué au cours des trois dernières années : il était de 4 606 salariés au 31 décembre 2001, de 4 787 salariés au 31 décembre 2002, de 4 689 salariés au 31 décembre 2003 et de 4 762 salariés au 31 décembre 2004. La baisse d'effectif constatée en 2003 est principalement imputable à QDQ Media. Au 31 décembre 2004, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 38 ans et demi et le taux de féminisation était d'environ 50 %. L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2004 était réparti de la manière suivante :



Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (environ 2 200 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes et Kompass France, les commerciaux terrain (environ 1 110 personnes) ont le statut de VRP et sont rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression. Au 31 décembre 2004, 4 491 personnes, soit environ 94 % des salariés du Groupe consolidé, étaient des salariés de droit privé (dont 42 sous contrat à durée déterminée) et 271 personnes, soit environ 6 % des salariés, étaient des fonctionnaires détachés ou mis à la disposition du Groupe par France Télécom (voir la section « 4.7.4 Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe »).

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes. Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 12,1 % en 2004 contre 10,1 % en 2003, 13,3 % en 2002 et 13,9 % en 2001 (le taux de rotation des effectifs correspond au rapport du nombre de personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée ayant quitté la Société au cours de l'exercice sur la moyenne annuelle des personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée). La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres, cette part peut représenter jusqu'à 15 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 30 % pour les cadres dirigeants. Par ailleurs, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient des accords de participation mis en place au niveau du groupe France Télécom et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la section « 6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation »).

**4.7.2 Faits marquants en 2004**

En France, PagesJaunes a décidé d'accélérer le déploiement des moyens humains supplémentaires destinés à développer le potentiel de croissance en acquisition de clients. Dès 2004, c'est notamment une force de vente prospects de 36 vendeurs qui a été déployée à Lille, Toulouse, Lyon et en Île-de-France. De plus, une nouvelle agence Télévente a été mise en place depuis octobre à Marseille (40 personnes). D'autre part, PagesJaunes a poursuivi l'optimisation des ressources et de l'organisation de la société avec en particulier le regroupement, sur un seul site (Eysines en Gironde), du personnel administratif, technique et commercial réparti antérieurement sur trois sites géographiques distincts. Il convient de noter également le renforcement des moyens techniques et humains de Mappy pour soutenir sa croissance (13 personnes supplémentaires soit 50 % d'augmentation).

En Espagne, le plan de redressement engagé chez QDQ Media au second semestre 2003 s'est poursuivi avec une réduction d'effectif de 81 personnes en 2004.

**4.7.3 Relations sociales**

La Société estime qu'un climat social serein règne dans la majeure partie des sociétés du Groupe. Chez PagesJaunes en France, les procédures de consultation des instances représentatives du personnel liées à l'IPO au premier semestre puis à la constitution de la structure holding ont néanmoins fait rejaillir des tensions avec les partenaires sociaux. Toutefois, la signature d'un accord d'adaptation à la réforme des classifications de la Convention collective de branche avec cinq syndicats (sur six) a permis de terminer l'année dans un climat apaisé.

**4.7.4 Fonctionnaires détachés ou mis à disposition au sein du Groupe**

Au 31 décembre 2004, le Groupe comprend 271 fonctionnaires de France Télécom dont le statut est régi par la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom, modifiée, notamment par la loi du 31 décembre 2003. Parmi ces 271 fonctionnaires, 113 sont détachés et 158 sont mis à disposition de PagesJaunes par France Télécom. En effet, la loi du 2 juillet 1990, telle que modifiée par la loi du 31 décembre 2003, prévoit que les fonctionnaires de France Télécom peuvent être, sur leur demande, mis à disposition, détachés ou placés hors cadre, en vue d'assurer des fonctions propres aux sociétés du Groupe et à leurs filiales. La définition de la notion de « filiale » ainsi que les modalités de réintégration au sein de France Télécom, notamment dans le cas où la société objet du détachement ou de la mise à disposition cesserait d'être une filiale de France Télécom, ont été fixées par le décret 2004-981 du 17 septembre 2004 relatif à la mise à disposition, au détachement et à la mise en position hors cadres des fonctionnaires des corps de France Télécom en vue d'assurer des fonctions propres à l'entreprise ou à ses filiales. Ce texte prévoit que sont considérées comme filiales de France Télécom, les sociétés dont France Télécom détient directement ou indirectement la majorité du capital ainsi que les sociétés dont France Télécom détient directement ou indirectement au moins 40 % des droits de vote pendant deux exercices consécutifs à condition qu'aucun autre actionnaire de cette société ne détienne un pourcentage de droits de vote au moins égal à 40 %. La rémunération des fonctionnaires détachés est directement versée par la Société et la rémunération des fonctionnaires mis à disposition est versée par France Télécom et fait l'objet d'une refacturation à la Société. Dans le cas où la Société cesserait d'être une filiale de France Télécom au sens du décret et si, à cette date, la Société n'est pas considérée comme remplissant une mission d'intérêt général, les 271 fonctionnaires détachés ou mis à disposition devraient être en droit de réintégrer France Télécom selon des modalités qui devront être définies. La Société ne peut pas exclure qu'une telle réintégration massive n'aura pas un effet négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou les objectifs du Groupe. Toutefois, dans cette

hypothèse, les fonctionnaires qui le souhaitent pourront continuer à travailler dans la société en position de disponibilité (pour une durée maximale de 10 ans).

**4.8 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS**

**4.8.1 Recherche et Développement**

Le Groupe se caractérise par une forte culture d'innovation qui ne nécessite pas d'investissements importants en recherche fondamentale et en développement. À ce titre, la majeure partie des dépenses de recherche et développement ne sont pas comptabilisées en investissements mais en charges. Cependant, pour faire face aux évolutions technologiques, le Groupe envisage d'augmenter ces investissements au cours des prochaines années.

**4.8.2 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices**

Le Groupe consolidé consacre annuellement de 1 % à 2 % de son chiffre d'affaires en dépenses d'investissement principalement dans le domaine informatique (exploitation, réseau et bureautique) et, dans une moindre mesure, pour l'agencement des installations des locaux occupés pour son fonctionnement. En matière d'acquisition de participations ou de fonds de commerce, le Groupe n'a pas procédé à des investissements significatifs au titre de l'année 2001. En janvier 2002, la Société a acquis l'activité de vente d'accès à la requête de la société Intelmatique (filiale du groupe France Télécom) pour un prix initial de 3,964 millions d'euros. Suite à une décision du Conseil de la concurrence (voir la section « 4.2.1.4 Autres activités – Vente d'accès à la requête »), la Société a déprécié intégralement le fonds de commerce dans ses comptes sociaux en 2003 (avec une charge constatée de 2,165 millions d'euros). En mai 2004, la Société a procédé au versement d'un complément de prix au titre de cette acquisition pour un montant de 4,1 millions d'euros, montant qui était provisionné dans les comptes 2003 du Groupe et de la Société. En avril 2004, la Société a acquis les sociétés QDQ Media et Kompass Belgium auprès de Wanadoo International pour des prix de transaction respectifs de 106,719 et 1,799 millions d'euros, ainsi que la société Wanadoo Maps (devenue depuis Mappy) auprès de Wanadoo France pour un prix de transaction de 10,048 millions d'euros. PagesJaunes Groupe a acquis 50 % de la société luxembourgeoise Eurodirectory pour un montant de 13,5 millions d'euros le 14 octobre 2004. Cette opération permet désormais de contrôler 100 % de cette société qui détient 49 % d'Editus Luxembourg, société éditrice des annuaires téléphoniques du Luxembourg, aux côtés des P&T du Luxembourg. Cette acquisition s'inscrit dans la politique d'acquisition de sociétés complémentaires, annoncée lors de l'introduction en Bourse de PagesJaunes. Cette société est consolidée par mise en équivalence dans les comptes pro forma du 31 décembre 2004.

#### 4.9 ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

##### 4.9.1 Note spéciale sur les déclarations

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs du Groupe, notamment à la section « 7.2 Perspectives d'avenir », et d'autres déclarations prospectives. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « avoir pour objectif », « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « planifier », « devrait », ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces indications ou déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces indications ou déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Outre les informations contenues dans le présent document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques, ou l'un de ces risques, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Les faits qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats diffèrent des objectifs du Groupe sont divers et variés et comprennent notamment :

- > l'évolution du marché de la publicité, et notamment de la publicité à visée locale;
- > la diminution du chiffre d'affaires;
- > les évolutions technologiques et le changement des préférences des utilisateurs;
- > les effets de l'intégration d'entités déjà acquises ou d'investissements passés ou futurs et la capacité à réaliser les bénéfices anticipés;
- > l'incapacité à recruter des commerciaux compétents et qualifiés;
- > les conditions financières ou opérationnelles des clients et des fournisseurs et les rapports avec ces derniers;
- > les fluctuations des coûts et de la disponibilité du papier sur le marché mondial;
- > les risques de contestation des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'activité;
- > les facteurs économiques, réglementaires et politiques au sein des pays où le Groupe exerce ses activités;

> les facteurs concernant les activités du Groupe, notamment les litiges, les relations de travail, les négociations de conventions collectives et les régimes fiscaux;

> de manière générale, l'ensemble des risques évoqués dans la présente section.

La capacité du Groupe à réaliser ses objectifs et, d'une manière générale, ses futurs résultats, pourrait être affectée par de nombreux facteurs et notamment par les facteurs décrits ci-dessous et dans le reste du présent document de référence. Les risques liés au Groupe, les risques liés aux secteurs des annuaires et d'Internet et les risques liés aux marchés financiers sont présentés dans chacune de ces catégories, par ordre d'importance décroissante, selon le jugement actuel de la Société. La survenance de faits nouveaux externes ou propres au Groupe est susceptible de modifier à l'avenir cet ordre d'importance.

##### 4.9.2 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

###### Évolution des technologies et des préférences des consommateurs – Diminution de l'usage des annuaires imprimés et du Minitel

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pénalise la consultation des services sur Minitel et pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne (Minitel et Internet) historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie substantielle de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés et de l'exploitation des services Minitel, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne notamment sur Internet pourraient ne pas compenser la baisse attendue des revenus des services Minitel ou une éventuelle baisse des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

###### Incertitude liée au modèle économique de la publicité en ligne

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'elle propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître sa rentabilité grâce à une augmentation raisonnable des prix de ses produits publicitaires sur Internet, une augmentation du nombre

de concurrents dans le secteur du marché publicitaire en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe. Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe pourra maintenir ou accroître ses prix dans le futur. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

###### Perte de personnel dans des fonctions clés

Le Groupe et ses performances dépendent d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques ou commerciales nécessaires au développement de son activité. La capacité du Groupe à adapter ses produits publicitaires et ses supports aux évolutions technologiques, que ce soit dans le domaine des annuaires imprimés ou de ses activités liées à Internet, dépend étroitement de la présence de personnel dans les domaines de la prospective, de l'innovation et de l'informatique. La capacité du Groupe à maintenir sa présence sur le marché publicitaire local dépend étroitement de la présence de commerciaux compétents et qualifiés sur ses différents marchés. Le marché des professionnels qualifiés dans les domaines commerciaux et technologiques est compétitif et le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'embaucher ou de conserver un personnel suffisamment qualifié pour maintenir sa compétitivité et sa rentabilité. Cette incapacité pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. La performance du Groupe dépend également de manière significative des capacités et services fournis par son équipe de direction. L'équipe de direction a une grande expérience et une grande connaissance de l'industrie des annuaires et de son potentiel. La perte de membres clés de la direction pourrait avoir un impact négatif significatif sur la capacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie.

###### Incapacité à faire face à la concurrence

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité locale sur l'ensemble des marchés géographiques sur lesquels il est présent. Aucune assurance n'est donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir des effets négatifs significatifs sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

###### Sensibilité à la conjoncture économique; incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques. L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence accrue, pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

###### Risques liés aux activités espagnoles

Le Groupe est présent en Espagne au travers de QDQ Media, deuxième éditeur d'annuaires sur le marché espagnol. QDQ Media a présenté jusqu'en 2003 de lourdes pertes d'exploitation. Le Groupe a pris des mesures de restructuration en 2003 (voir la section « 4.2.2.1.1 QDQ Media ») destinées à redresser la situation de QDQ Media et à lui permettre d'atteindre un REAA à l'équilibre fin 2006. Le marché espagnol des annuaires est fortement concurrentiel et il ne peut être donné aucune assurance que le Groupe parviendra à rentabiliser QDQ Media. L'incapacité du Groupe à rendre QDQ Media rentable pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

###### Augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production

Si le prix du papier, ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative. L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir. À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2004, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence une augmentation du coût du papier de 4,6 millions d'euros en 2004 (soit 0,47 % du chiffre d'affaires 2004 de PagesJaunes). La Société n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 la Société sera tenue, en vertu de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, de contribuer à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets produits dans le cadre de son activité de publication d'annuaires imprimés. Dans le cas où la Société ne s'acquitterait pas de cette contribution, elle serait soumise à la taxe sur les imprimés distribués prévue au 9 du I de l'article 266 sexies du Code des douanes. L'augmentation des coûts ou charges de la Société en raison de cette contribution ou taxe pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. La Société sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression et la reliure des annuaires. L'augmentation des coûts de ces activités pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

De plus, PagesJaunes a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

**Modification des accords collectifs**

Les instances de branche FNP (Fédération nationale de la publicité) ont signé un avenant qui comporte des modifications majeures à la convention collective de la publicité dont relève la Société et Kompass France, à l'exclusion des VRP et des fonctionnaires non concernés par ces dispositions. Ces modifications portent sur la révision des minima salariaux par niveau d'emploi, la révision de la prime d'ancienneté (valable uniquement pour les collaborateurs non-cadres), le changement de classification des emplois (12 niveaux sont créés sur la base d'« emplois repères » et entraînent la suppression des coefficients hiérarchiques actuels). Ces modifications auront un impact sur la politique de gestion des ressources humaines. En particulier, la politique salariale des cinq prochaines années devra prendre en compte l'augmentation du coût de la prime d'ancienneté des collaborateurs non-cadres. Ces modifications pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

L'accord interprofessionnel sur la formation, signé fin 2003 au plan national par les organisations syndicales, patronales et salariées, a fait l'objet d'une large transposition dans la loi du 4 mai 2004 et a donné lieu à un accord de branche signé le 29 novembre 2004 (avenant n° 16 à la CCNP). L'ensemble de ces dispositions sur la formation prévoit à ce titre des droits et procédures nouveaux pour les salariés. Il conviendra pour les sociétés telles que PagesJaunes et ses filiales en France d'en définir les modalités d'application après concertation avec les partenaires sociaux. Ces modalités d'application pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités du Groupe.

**Risques liés au paiement des services par les clients**

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée avant la parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

**Risque d'appauvrissement du contenu des annuaires édités; incapacité à améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des services offerts par le Groupe**

Le Groupe a pour objectif d'offrir, dans ses annuaires imprimés et en ligne, une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées dans les annuaires du Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunications. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, si le nombre de personnes disposant d'un téléphone fixe devait baisser de manière significative au profit des téléphones mobiles sans qu'il soit possible de créer une base de données complète des abonnés mobile, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens, et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires, ce qui

pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques. Le caractère nouveau de ces produits et services et leur rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

**Domages subis par les systèmes d'information, de production ou de diffusion**

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

**Risque lié aux activités Kompass**

Le Groupe est éditeur des annuaires Kompass en France, en Espagne, en Belgique et au Luxembourg en vertu de contrats avec Kompass International, qui lui concède la marque « Kompass » dans chacun des quatre pays. En raison de l'évolution des technologies et des préférences des utilisateurs, l'activité des sociétés éditrices de Kompass est de plus en plus orientée vers Internet avec la commercialisation d'espaces publicitaires et la vente d'accès payants au site kompass.com. Le site Internet kompass.com est édité par Kompass International et les sociétés Kompass France et

Kompass Belgium, filiales du Groupe et éditrices d'un service Kompass, qui sont donc de plus en plus dépendantes d'un service dont elles n'ont pas la maîtrise éditoriale. Cette situation pourrait réduire la capacité du Groupe à développer son activité liée aux services Kompass de façon rentable et pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

**Fluctuation des résultats trimestriels et semestriels du Groupe**

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des annuaires en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits issus de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires et les coûts peuvent être irréguliers d'un trimestre à un autre et le résultat d'un trimestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires est avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourraient être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le résultat d'exploitation, le REAA ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

**Effet des investissements ou désinvestissements**

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changement de direction, ni que les revenus supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

**Présentation de données pro forma**

Les données financières pro forma incluses dans le présent document de référence proviennent notamment des résultats des activités des sociétés qui ont été cédées à PagesJaunes Groupe depuis le début de l'année 2004. Pour préparer cette information, un certain nombre d'hypothèses et d'ajustements ont été effectués. En conséquence, cette information financière n'est pas nécessairement une indication (1) des résultats d'exploitation qu'aurait réalisés le Groupe s'il avait été autonome pour les périodes analysées ou (2) des résultats d'exploitation que le Groupe dégagera dans le futur.

**Passage aux normes IFRS**

Le Groupe sera tenu d'appliquer de nouvelles normes comptables en 2005, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur ses comptes et rendre la comparaison entre périodes difficile. En juin 2002, l'Union européenne a adopté une nouvelle réglementation imposant à toutes les sociétés cotées d'appliquer les normes « IFRS » (International Financial Reporting Standards) (antérieurement connues sous le nom de International Accounting Standards ou IAS) dans leurs comptes, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette réglementation s'appliquera au Groupe à l'issue de son introduction en Bourse.

Les normes IFRS sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur d'importants postes des comptes et du bilan du Groupe. Pour plus d'informations sur l'incidence des normes IFRS, voir la section « 5.1.7 Mise en œuvre des normes IFRS dans le Groupe ». La liste des normes identifiées à cette section n'a pas un caractère exhaustif ou limitatif, et d'autres normes IFRS pourraient avoir un impact significatif sur des postes du compte de résultat ou du bilan du Groupe.

**4.9.3 Risques relatifs aux relations du Groupe avec le groupe France Télécom****Contrôle du groupe France Télécom**

Compte tenu du niveau de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom est en mesure d'avoir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales du Groupe et notamment celles requérant l'approbation des actionnaires (l'élection et la révocation des membres du Conseil d'administration, la distribution de dividendes, la modification des statuts et la décision d'engager des opérations importantes pour le Groupe, y compris de nouvelles émissions de titres de capital). Notamment, le contrôle du groupe France Télécom pourrait avoir un impact significatif sur la politique de recrutement ou de rémunération du Groupe.

**Conflits d'intérêt et concurrence avec le groupe France Télécom**

Le groupe France Télécom pourra exercer un contrôle sur les opérations et la stratégie de PagesJaunes Groupe. Bien que France Télécom se soit engagée jusqu'au 31 décembre 2006 à ne pas concurrencer PagesJaunes, en France et en Espagne, au titre de ses activités d'éditeur d'annuaires imprimés de professionnels, les objectifs économiques du Groupe et ceux de France Télécom pourraient ne pas toujours être concordants. De plus, France Télécom détient des participations majoritaires ou minoritaires dans d'autres sociétés du secteur des télécommunications dans un nombre important de pays

d'Europe et dans d'autres pays du monde. Au travers de ces participations, France Télécom peut se trouver en concurrence avec les activités du Groupe. Dans le cadre de la consolidation et de la convergence qui sont attendues dans le secteur des télécommunications, il est possible que d'autres entités du groupe France Télécom deviennent ainsi concurrentes du Groupe.

#### **Difficultés compétitives liées aux relations avec France Télécom**

Pour des raisons stratégiques, le Groupe pourrait ne pas pouvoir nouer de relations commerciales avec des concurrents du groupe France Télécom. Il est également possible que ces concurrents choisissent de ne pas entrer en relation avec le Groupe du fait de son appartenance au groupe France Télécom. Certains engagements que France Télécom a souscrit, ou pourrait souscrire dans le futur auprès de ses partenaires, pourraient limiter la capacité du Groupe à entrer en concurrence avec les partenaires internationaux du groupe France Télécom. Ces facteurs pourraient réduire les capacités de développement du Groupe et avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

#### **Relations contractuelles avec France Télécom**

Le Groupe entretient historiquement un certain nombre de relations contractuelles avec le groupe France Télécom (voir section « 4.5 Relations avec le groupe France Télécom »). Il ne peut être garanti que la cessation ou la modification de ces relations contractuelles serait sans effet sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

#### **4.9.4 Risques juridiques**

##### **Litiges et arbitrages**

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes Groupe ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

(i) La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse [www.pagesjaunes.com](http://www.pagesjaunes.com) et qui est titulaire des noms de domaines [pagesjaunes.com](http://pagesjaunes.com) et [pagesjaunes.net](http://pagesjaunes.net), a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes. Dans ce cadre, la société Prodis entendait faire valoir que le dépôt de la dénomination « PagesJaunes » à titre de marque serait selon elle frauduleux pour n'être que la traduction

du terme « Yellow Pages » qui désignerait aux États-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui constituerait selon la demanderesse un terme générique repris indifféremment dans différents pays. Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de grande instance de Paris a confirmé la validité des marques « Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Par une décision rendue le 30 mars 2005, la Cour d'appel de Paris a considéré notamment que « ces marques ont acquis par l'usage ancien et intensif qui en a été fait un caractère distinctif fort », que PagesJaunes et France Télécom avaient justifié « par les multiples lettres de mise en demeure produites aux débats, avoir réagi contre tout emploi illégitime de leurs marques en défendant régulièrement les droits qui y sont attachés », et que « le caractère contradictoire de l'argumentation de la société Prodis (...) suffit à établir sa mauvaise foi dans l'engagement et la conduite de la présente instance ». La Cour d'appel de Paris a en conséquence confirmé le jugement rendu le 14 mai 2003 par le Tribunal de Grande Instance de Paris, a déclaré irrecevables les nouvelles demandes de Prodis et a intégralement débouté Prodis de toutes ses demandes, condamnant celle-ci à verser à PagesJaunes et à France Télécom chacune 20 000 euros de dommages et intérêts pour procédure abusive et 10 000 euros sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

(ii) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés ont refusé de signer le nouveau contrat proposé et ont été licenciés au cours du deuxième trimestre 2002. À ce jour, la quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. Bien qu'un certain nombre de décisions favorables au Groupe aient été d'ores et déjà rendues en première instance, aucune assurance ne peut être donnée sur l'issue favorable de ces litiges pour le Groupe. Le montant total des demandes s'élève à environ 24 millions d'euros et le risque lié à ces litiges a fait l'objet d'une provision de 7,3 millions d'euros. Une issue défavorable pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe.

(iii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. Les seuls redressements qui restent en litige représentent un risque d'environ 6,6 millions d'euros (intérêts inclus). La Société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés et n'a donc pas comptabilisé au 31 décembre 2003 de provisions au titre de ces redressements. La Société, afin de faire valoir ses arguments, a engagé une procédure contentieuse par le dépôt en juillet 2004 d'une réclamation préalable devant l'administration fiscale.

(iv) La Société a été assignée le 26 juin 2002 par une agence de publicité (FAC) devant le tribunal de commerce de Nanterre. Cette agence de publicité considère que PagesJaunes aurait commis des actes de concurrence déloyale tels que captation de clientèle, dénigrement, démarchage abusif. Elle demande à ce titre 1 million d'euros de dommages et intérêts. Cette affaire a été plaidée le 14 septembre 2004 et le jugement a été rendu le 21 décembre 2004. Nos adversaires n'ont pas obtenu gain de cause. Pour autant, PagesJaunes Groupe, bien que disposant de cette décision et considérant disposer d'éléments favorables, ne peut exclure, en l'état, la poursuite de ce contentieux dans le cadre d'un appel et une éventuelle condamnation.

(v) PagesJaunes a assigné le 10 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans l'annuaire de PagesJaunes. Le tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité, et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Bien qu'elle estime disposer d'un dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision.

(vi) La Société a été informée le 4 octobre 2004 d'une saisine du Conseil de la concurrence qui aurait été déposée en date du 11 mai 1998 par le ministre de l'Économie relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par l'ex-Office d'Annonces (devenu PagesJaunes) sur le marché de l'insertion publicitaire dans les annuaires téléphoniques en métropole et à la Réunion. PagesJaunes ne disposant à ce jour d'aucun élément sur cette saisine n'est pas en mesure de porter une appréciation sur cette procédure.

D'autre part, le Groupe, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assigné en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour le Groupe. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001. Au 31 janvier 2005, le nombre de ces procédures était de 27, pour un montant total de dommages et intérêts de 2 millions d'euros. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la

situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

#### **Évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe**

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (voir la section « 4.11 Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « Vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **Risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes**

L'application des lois et réglementations existantes relatives au secteur des annuaires et d'Internet est en cours de clarification en France et dans l'Union européenne, et un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, le cryptage et les signatures électroniques. Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **Risques juridiques liés à l'application de plusieurs réglementations nationales**

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de plusieurs législations ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **Droits de propriété intellectuelle et industrielle**

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates, ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### Informations personnelles concernant les utilisateurs

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée et à la protection des données. L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

#### Restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (voir la section « 4.11.1.2 Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (cookies), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

#### Utilisation des noms de domaine

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et, d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter les risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété

intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.9.5 Risques de marché

##### Risques de taux de change

PagesJaunes Groupe estime que le risque de taux de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

##### Risque de liquidité

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement, le Groupe n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle. Au 31 décembre 2004, la trésorerie nette du Groupe consolidé s'élevait à 613,5 millions d'euros, contre 578,1 millions d'euros au 31 décembre 2003 et contre 556,7 millions d'euros au 31 décembre 2002. Le Groupe n'est par ailleurs soumis à aucun risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé de prêts souscrits par ses sociétés ou du non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs, etc.). Le Groupe ne procède pas à la titrisation de ses créances clients.

##### Risque de taux d'intérêt

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Groupe n'est pas exposé au risque de variations de taux d'intérêt de façon significative. En effet, les sociétés du Groupe n'ont pas d'emprunts significatifs auprès d'entités non comprises dans le Groupe. Le Groupe pourrait à l'avenir être exposé à des risques de variations de taux d'intérêt dans le cas où il viendrait à emprunter auprès de tiers. En outre, une baisse des taux d'intérêt pourrait réduire les revenus perçus par le Groupe au titre de ses placements auprès de France Télécom (voir la section « 4.5.5. Conventions de trésorerie »).

##### Risques sur actions

La Société ne détenant pas de participation ou de titre de portefeuille représentant des montants significatifs, il n'existe pas de risque significatif lié à une variation de la valeur de ses titres ou participations.

#### 4.9.6 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. En ce qui concerne les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe mais qui font l'objet de sous-traitance, comme l'impression ou la distribution des annuaires imprimés notamment, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée pour maîtriser les impacts environnementaux. Bien que le Groupe soit soucieux des aspects environnementaux dans le cadre du choix de ses sous-traitants, et bien qu'il ait mis en place, en collaboration avec ses sous-traitants, des politiques visant à l'amélioration du recyclage des annuaires (notamment par le choix de colles ou d'encres spécifiques aisément recyclables), il ne peut être donné aucune assurance par le Groupe que ses sous-traitants respecteront l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine

de la protection environnementale.

Concernant les activités que le Groupe effectue directement, les impacts environnementaux sont principalement de deux ordres. D'une part, les risques liés à la production et la mise en circulation d'une grande quantité de papier, et d'autre part, les risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumis les sociétés comparables. Le principal impact environnemental résulte pour le Groupe de la production et de la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaires imprimés. Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant, d'une part, à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité et, d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

##### Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire, le Groupe a notamment mis en place les mesures suivantes :  
> optimisation du ciblage, par une évaluation plus précise du nombre d'annuaires à fournir, afin de mieux adapter le nombre d'annuaires livrés aux besoins réels des consommateurs ;  
> optimisation de la mise en pages et du format des annuaires, permettant de limiter la consommation et la perte de papier lors de la confection des annuaires.  
Le niveau de la consommation de papier pour l'édition de l'annuaire PagesJaunes et de l'Annuaire s'est élevé à environ 67 141 tonnes de papier pour l'année 2004, 69 900 tonnes de papier pour l'année 2003, contre environ 71 600 tonnes en 2002, et 75 300 en 2001.

##### Le recyclage des annuaires

En parallèle, le Groupe a réalisé un certain nombre d'efforts aux fins de parvenir à un recyclage plus large et plus efficace des annuaires produits. D'une part, une partie de la pâte à papier utilisée est composée de papier recyclé et, d'autre part, une partie du papier acheté est récupérée lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée. De plus, diverses actions de récupération et/ou de recyclage ont été menées. Le Groupe a par ailleurs repris à son compte le système dit du « dépôt-reprise » qui confie aux distributeurs d'annuaires, dans les zones urbaines les plus denses, la charge de récupérer les anciens annuaires au moment du dépôt des nouveaux. Enfin, les annuaires excédentaires font l'objet de récupération/recyclage au même titre que les annuaires périmés récupérés. L'ensemble des annuaires ainsi récupérés fait l'objet d'un recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets. C'est au total plus de 25 % du papier acheté qui a pu ainsi être aujourd'hui recyclé.

##### Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources. De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que la Société ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement

ou à l'application de la réglementation en cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

#### 4.10 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

PagesJaunes Groupe, en sa qualité de filiale de France Télécom, bénéficie de la couverture des programmes d'assurances mis en place pour le groupe France Télécom. Ce plan d'assurance mutualisé a été souscrit auprès des principaux acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance, en vue de couvrir les risques de :

- > dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport ;
- > responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients et des tiers (en ce compris la responsabilité des mandataires sociaux), et ;
- > risques automobiles.

Le coût des couvertures pour France Télécom SA s'est élevé au 31 décembre 2004 à environ 32,5 millions d'euros. À ce coût supporté par France Télécom, s'est ajouté le coût pris en charge par les filiales adhérentes au programme, pour un montant de 10,14 millions d'euros, soit un montant total pour le groupe France Télécom au titre de l'année 2004 de 42,64 millions d'euros.

Les primes payées par la Société, comme toute filiale du groupe France Télécom adhérente au programme d'assurances, représentent dans les différents domaines de risques couverts, une quote-part des primes globales qui est déterminée en proportion des capitaux assurés et du chiffre d'affaires, compte tenu d'une pondération calculée en fonction des caractéristiques et de la nature des risques couverts, ainsi que de l'historique de sinistralité.

Ainsi, en ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2004 s'est élevée à 94 000 euros TTC.

Concernant la police Dommages aux biens et pertes d'exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2004 à environ 286 000 euros TTC.

En ce qui concerne les risques automobiles, la Société bénéficie de la couverture d'assurances du programme Flotte automobile, dédié aux filiales du groupe France Télécom : la quote-part de la prime pour chaque filiale est déterminée en fonction du nombre de véhicules et de l'historique de sinistralité, et dépend également des options de garantie retenues par chacune d'entre elles. Ainsi, la Société, au titre de l'année 2004, a acquitté un montant de l'ordre de 46 000 euros TTC sur la base de son propre parc de véhicules.

L'ensemble de ces garanties prend en compte la nature des risques encourus par le Groupe au sein du groupe France Télécom et est en adéquation avec les capacités des offres

actuelles du marché de l'assurance et de la réassurance pour des groupes de taille et d'activités similaires.

Dans le cadre de sa politique d'assurances, le groupe France Télécom fait appel aux grands courtiers internationaux pour, en étroite collaboration avec France Télécom, élaborer, placer et gérer l'ensemble des programmes d'assurances. Ainsi, cette politique permet d'identifier et de quantifier les différents domaines de risques pour déterminer les besoins de garanties dans un objectif d'obtention d'un rapport qualité des couvertures/coûts optimal. Le choix de programmes mutualisés permet aussi d'optimiser, par la pratique de grands contrats groupe France Télécom, le financement de l'ensemble des risques auprès des marchés de l'assurance et de la réassurance. Cette stratégie de couverture qui consiste à utiliser des programmes « Corporate » tient compte des spécificités des différentes activités des filiales garanties. Elle utilise également des informations obtenues à l'issue de comparaisons concernant des groupes de secteur d'activité identique ou voisins et de taille équivalente.

La politique de prévention, permet de mieux appréhender et de mieux maîtriser les risques auxquels chaque société du groupe France Télécom peut être exposée. À ce titre, dans le domaine de la prévention des risques physiques, leur identification régulière s'appuie notamment sur une politique de visites sur sites réalisées en partenariat avec les services d'ingénierie interne et ceux des principaux assureurs. Cette gestion permet de détecter les risques éventuels et de les évaluer afin d'apprécier la constante adéquation des couvertures d'assurances avec ces risques et, le cas échéant, d'étudier la nécessité d'ajustements des niveaux de prévention et de protection.

#### 4.11 RÉGLEMENTATION

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuaire. PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

##### 4.11.1 Réglementation de la société de l'information

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004 précise le régime de responsabilité de fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

##### 4.11.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs

sur Internet, devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été effectuée en France au travers de la loi du 1<sup>er</sup> août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9). S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9). Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels. La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1 - 2 que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont

eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

##### 4.11.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- > d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
  - > de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat), et ;
  - > de protéger la vie privée et les libertés individuelles.
- La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants. La nouvelle loi informatique et libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit

commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrues (des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL dispose désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaire hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin, les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnée dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- > les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- > les cookies ne sont permis que si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, et s'il a la possibilité de refuser ces cookies. Toutefois ne sont pas visées par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) ;
- > les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont

la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1, IV du Code des postes et communications électroniques) ;

> s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent figurer dans un annuaire public. Leur non inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n°2003-752 du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ;

> s'agissant des communications non sollicitées (ou spamming), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leur coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'opt-in, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1, III du Code des postes et communications électroniques).

#### 4.11.2 Les annuaires

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de l'annuaire universel. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés

et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile. Il sera dès lors possible d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus. Ce décret est en cours de révision.

Le nouvel article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

#### 4.11.3 Réglementation sur les bases de données

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données. La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « sui generis » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998, prévoyant un droit « sui generis » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des

investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

> l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;

> la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. » En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...) »

#### 4.11.4 Signature électronique sécurisée

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de quatre textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002 et un arrêté du 31 mai 2002.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000, portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique, et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée. Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être

démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

#### 4.11.5 Noms de domaine

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la section 4.6.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »). Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (top level domain name, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (generic top level domain names, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public, ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (country code top level domain names, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leur site Internet. L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine. L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du groupe France Télécom, est un « bureau d'enregistrement » accrédité par l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ». En règle générale, les noms de domaines sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaines génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des



exigences qui s'appliquent aux noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre.

Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres. En France, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'« AFNIC ») est chargée de l'enregistrement des noms de domaines pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet, dont plusieurs filiales du groupe France Télécom, ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine. Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs sur une marque, l'issue d'un litige dans ce domaine demeure incertaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

#### 4.11.6 Loi relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie publié au *Journal officiel* du 25 novembre 2004 (« avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L. 35-1 du Code des postes et communications électroniques »).

Le groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire universel imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel (voir la section 4.5.3).

## Chapitre 5 – Patrimoine – Situation financière – Résultats

### 5.1 RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

#### 5.1.1 Présentation générale

Le Groupe a comme cœur de métier l'édition d'annuaires en France et à l'international, offrant une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels.

Les activités du Groupe s'organisent en deux principaux segments :

> **PagesJaunes en France.** Il s'agit des activités en France relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages.

> **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales de la Société, qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Mappy [ex-Wanadoo Maps] et le marketing direct de Wanadoo Data).

Le périmètre d'activité du Groupe consolidé, au 31 décembre 2004, résulte d'une série de reclassements internes de certaines sociétés du groupe France Télécom. Ces reclassements ont été effectués au cours du premier semestre 2004 en vue de l'introduction en Bourse de la Société et ont consisté en la cession à la Société, qui détenait déjà Kompass France et Wanadoo Data, de :

> QDQ Media, deuxième éditeur d'annuaires en Espagne, intégrée en avril 2001 au sein de la division annuaires de Wanadoo. Cette société a été cédée au Groupe en avril 2004 par Wanadoo International pour un prix de transaction de 106,7 millions d'euros et contribue pleinement aux résultats consolidés pro forma du Groupe pour les périodes closes au 31 décembre 2003 et 2004, et ;

> Mappy (ex-Wanadoo Maps), spécialiste de services géographiques en ligne et créateur de photos de villes. Cette société a été cédée au Groupe par Wanadoo France en avril 2004 pour un prix de transaction de 10,1 millions d'euros et contribue pleinement aux résultats consolidés pro forma du Groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Les informations consolidées pro forma relatives aux exercices 2002, 2003 et 2004 commentées dans ce rapport, ont été établies aux fins de présenter le périmètre d'activité du Groupe consolidé, sa situation financière, le résultat de ses activités et l'évolution de sa trésorerie comme si le Groupe consolidé avait existé au cours de ces périodes, sur la base des modalités décrites ci-après. Les informations consolidées pro forma reflètent la consolidation de QDQ Media et Mappy

(ex-Wanadoo Maps) à compter de leur date d'entrée dans le groupe France Télécom. Les informations consolidées pro forma reflètent aussi les prix de transaction de QDQ Media et Mappy, imputés sur la trésorerie à hauteur d'environ 117 millions d'euros en 2001. Toutefois, ils n'intègrent pas les résultats de certaines activités du Groupe considérées comme non significatives en raison de leur taille ou de leur activité. Il s'agit de PagesJaunes Outre-Mer (3,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 conservés au titre de son activité de régie, pour un REAA de 0,6 million d'euros), PagesJaunes Liban (environ 1 million d'euros de chiffre d'affaires en 2003, pour un REAA à l'équilibre) et Kompass Belgium (3,8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003, pour un REAA de 0,3 million d'euros).

PagesJaunes a acquis 50 % de la société luxembourgeoise Eurodirectory pour un montant de 13,5 millions d'euros, le 14 octobre 2004. Cette opération permet désormais de contrôler 100 % de cette société qui détient 49 % d'Editus Luxembourg, société éditrice des annuaires téléphoniques du Luxembourg, aux côtés des P&T du Luxembourg. Editus Luxembourg, qui emploie 96 personnes, a réalisé en 2003 un chiffre d'affaires de 17,3 millions d'euros et un REAA de 7,3 millions d'euros représentant 42 % du chiffre d'affaires. Cette acquisition s'inscrit dans la politique d'acquisition de sociétés complémentaires, annoncée lors de l'introduction en Bourse de PagesJaunes. Il convient de noter que cette société est consolidée par mise en équivalence dans les comptes pro forma du 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale des actionnaires de PagesJaunes du 23 décembre 2004 a approuvé les modifications de l'organisation du Groupe. Cette évolution de l'organisation de PagesJaunes a pour objet de placer les deux segments opérationnels du Groupe, « PagesJaunes en France » et « International & Filiales », sous une société holding en charge des fonctions de direction et de suivi de l'ensemble du Groupe.

Pour ce faire, les activités opérationnelles de PagesJaunes sont transmises à une nouvelle filiale par la voie d'un apport réalisé à la valeur réelle. Cette nouvelle organisation permet ainsi :

> une rationalisation de la structure du Groupe, avec la séparation des responsabilités de direction du Groupe des responsabilités opérationnelles, et une meilleure lisibilité des performances opérationnelles de chacun des deux segments ;

> une gestion et un contrôle plus efficaces des différentes entités du Groupe.

Les informations consolidées pro forma ont été préparées principalement à partir des comptes individuels des sociétés consolidées et ont été retraitées sur la base des conventions décrites à la note 3.1 « Informations pro forma relatives aux comptes de résultat » du document 5.2.1 « Comptes consolidés – exercices clos le 31 décembre 2004, 2003 et 2002 ».

**Les commentaires ci-après sont établis sur la base des informations consolidées pro forma du Groupe pour les exercices 2002, 2003 et 2004.**

Ces informations consolidées pro forma ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière, du résultat des activités et de l'évolution de la trésorerie tels qu'ils auraient figuré dans les états financiers si le Groupe consolidé avait été constitué antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et avait opéré de manière autonome. Par ailleurs, ces informations ne sont pas nécessairement indicatives de ce que seront la situation financière, le résultat des activités et l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé au cours des exercices futurs.

Le tableau ci-dessous présente le passage entre les comptes consolidés 2004 et les informations consolidées pro forma 2004

en prenant en compte les entrées de périmètre de QDQ Media et de Mappy (ex-Wanadoo Maps) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Dans les comptes consolidés, ces deux entités sont respectivement prises en compte à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004 et du 1<sup>er</sup> mai 2004.

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Comptes consolidés 2004	Entrées de périmètre 2004	Comptes pro forma 2004
Chiffre d'affaires	973,1	11,0	984,1
REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements)	416,0	(2,6)	413,4
Résultat d'exploitation	405,9	(2,8)	403,1
Résultat net consolidé part du Groupe	233,4	(5,2)	228,2

### 5.1.2 Commentaires sur les résultats des comptes clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en %
	2004	2003	2004/2003
<b>PagesJaunes en France</b>	<b>908,4</b>	<b>847,5</b>	<b>7,2</b>
<b>International &amp; Filiales</b>	<b>75,7</b>	<b>69,8</b>	<b>8,4</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>984,1</b>	<b>917,3</b>	<b>7,3</b>
Coût des services et produits vendus	(213,2)	(234,9)	-9,3
Frais commerciaux	(301,1)	(292,4)	3,0
Frais administratifs	(55,3)	(54,0)	2,4
Frais de recherche et développement	(1,1)	(1,7)	-37,6
<b>REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements)</b>	<b>413,4</b>	<b>334,2</b>	<b>23,7</b>
en % du CA	42,0	36,4	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(10,3)	(12,6)	-18,1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>403,1</b>	<b>321,7</b>	<b>25,3</b>
en % du CA	41,0	35,1	
Produits (charges) financiers, nets	18,5	19,1	-3,3
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(9,6)	(3,1)	ns
Impôt sur les sociétés	(148,8)	(123,4)	20,5
Participation des salariés	(29,9)	(26,9)	11,4
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	0,8	1,2	ns
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires</b>	<b>234,1</b>	<b>188,5</b>	<b>24,2</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,9)	(5,9)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>228,2</b>	<b>182,6</b>	<b>25,0</b>

Le chiffre d'affaires pro forma du Groupe consolidé a progressé de 7,3 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 et s'élève à 984,1 millions d'euros en 2004. Cette progression s'explique par l'enrichissement de l'offre tant sur les annuaires imprimés et que sur les services en ligne, par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur ainsi que par la conquête de nouveaux annonceurs en France et par l'augmentation tarifaire.

Le REAA a progressé de 23,7 % entre les deux exercices et s'élève à 413,4 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le taux de marge du REAA par rapport au chiffre d'affaires est passé de 36,4 % en 2003 à 42,0 % en 2004, traduisant une amélioration

significative de la rentabilité du Groupe consolidé. Cette amélioration résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la bonne maîtrise de l'ensemble des charges, notamment de l'optimisation des coûts éditoriaux sur les annuaires imprimés, et de la réduction des pertes de QDQ Media.

Le REAA après participation des salariés a augmenté pour sa part de 24,8 % à 383,5 millions d'euros en 2004, contre 307,4 millions d'euros en 2003.

Ainsi, les coûts des services et produits vendus (tels que définis à la section « 5.1.2.1.2 Coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France [pro forma] ») ont fortement

diminué de 9,3 % entre 2003 et 2004. Les frais commerciaux, qui intègrent notamment les charges de personnel relatives à la force de vente, ont augmenté de 3,0 % entre les deux périodes, alors même que le chiffre d'affaires progresse de 7,3 %. Les frais administratifs, qui comportent notamment les charges relatives aux fonctions support, ont légèrement augmenté de 2,4 % entre les deux périodes à 5,6 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net consolidé part du Groupe pro forma s'élève à 228,2 millions d'euros au 31 décembre 2004 par rapport à 182,6 millions d'euros en 2003 soit une progression de 25,0 %. La discussion qui suit présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ainsi que certains soldes intermédiaires de gestion pro forma pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France, d'une part et le segment International & Filiales, d'autre part.

#### 5.1.2.1 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat exploitation du segment PagesJaunes en France pour les périodes closes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en %
	2004	2003	2004/2003
<b>Annuaire imprimés</b>	<b>618,9</b>	<b>595,0</b>	<b>4,0</b>
<b>Services en ligne</b>	<b>254,5</b>	<b>208,2</b>	<b>22,2</b>
<b>Autres activités</b>	<b>34,9</b>	<b>44,3</b>	<b>-21,2</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>908,4</b>	<b>847,5</b>	<b>7,2</b>
Coût des services et produits vendus	(188,8)	(207,1)	-8,8
Frais commerciaux	(253,5)	(233,8)	8,4
Frais administratifs	(40,6)	(37,6)	8,0
Frais de recherche et développement	(1,1)	(1,7)	-37,6
<b>REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements)</b>	<b>424,3</b>	<b>367,2</b>	<b>15,5</b>
en % du CA	46,7	43,3	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(6,7)	(8,4)	-20,5
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>417,6</b>	<b>358,8</b>	<b>16,4</b>
en % du CA	46,0	42,3	

Le segment PagesJaunes en France regroupe les activités relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires papier et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que d'autres activités (principalement l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc, et la régie d'Europages).

#### 5.1.2.1.1 Chiffre d'affaires pro forma du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les périodes closes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en %
	2004	2003	2004/2003
<b>Annuaire imprimés</b>	<b>618,9</b>	<b>595,0</b>	<b>4,0</b>
L'annuaire PagesJaunes	505,2	482,4	4,7
L'Annuaire	113,8	112,6	1,0
<b>Services en ligne</b>	<b>254,5</b>	<b>208,2</b>	<b>22,2</b>
Internet	147,0	94,8	55,1
Minitel	85,0	92,5	-8,2
Sites	22,6	20,9	7,7
<b>Autres activités</b>	<b>34,9</b>	<b>44,3</b>	<b>-21,2</b>
QuiDonc	7,3	8,1	-10,4
Autres <sup>(1)</sup>	27,6	36,2	-23,6
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>908,4</b>	<b>847,5</b>	<b>7,2 %</b>

<sup>(1)</sup> Y compris PagesPro, vente d'accès, Europages.

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France a progressé de 7,2 % entre 2003 et 2004 et s'élève à 908,4 millions d'euros au 31 décembre 2004, grâce notamment à une augmentation du nombre d'annonceurs combinée au développement du chiffre d'affaires moyen par annonceur, qui passe de 1 477 euros en 2003 à 1 533 euros en 2004. En même temps, outre l'augmentation des tarifs, l'offre publicitaire s'est étoffée, non seulement sur les services en ligne comme notamment le lancement d'offres d'affichage « Totem » sur pagesjaunes.fr, mais également sur les annuaires imprimés avec l'introduction de nouveaux produits d'affichage tels que la parution en mai 2004 sur Paris de deux nouveautés éditoriales (PagesJaunes édition de poche et généralisation du format « compact » diffusé en mai 2003 dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris).

En 2004, le segment PagesJaunes en France comptait 583 836 annonceurs contre 561 180 annonceurs en 2003. Ainsi, le nombre de nouveaux annonceurs conquis en 2004 a été de 98 365, en augmentation de plus de 16 000 par rapport à 2003 où ce chiffre s'établissait à 82 080.

Enfin, en termes de sous-segments, la progression du chiffre d'affaires a été alimentée à la fois par la hausse du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et par le dynamisme des activités Internet, dont le volume de chiffre d'affaires additionnel a été sept fois supérieur à la diminution du chiffre d'affaires de PagesJaunes 3611.

#### Chiffre d'affaires pro forma des annuaires imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés a progressé de 4,0 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 et s'élève à 618,9 millions d'euros au 31 décembre 2004. Il résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Entre 2003 et 2004, le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes a progressé de 4,7 % à 505,2 millions d'euros et celui de l'Annuaire a progressé de 1,0 % à 113,8 millions d'euros. Ces progressions s'expliquent essentiellement par l'augmentation du nombre d'annonceurs (550 504 annonceurs au 31 décembre 2004, contre 532 041 annonceurs au 31 décembre 2003) combinées à l'accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur (de 1 118 euros en 2003 à 1 124 euros en 2004) permises par l'effet conjugué de l'augmentation des tarifs et du développement des produits publicitaires s'apparentant à de l'affichage local.

#### Chiffre d'affaires pro forma des services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne a progressé de 22,2 % entre 2003 et 2004 et s'élève à 254,5 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le chiffre d'affaires des services en ligne résulte principalement de la vente de produits publicitaires sur les services en ligne (pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611) ainsi que de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet.

Le nombre d'annonceurs sur les services en ligne a augmenté de 401 610 en 2003 à 420 941 en 2004.

La progression de 22,2 % du chiffre d'affaires des services en ligne entre les exercices clos au 31 décembre 2003 et 2004 résulte principalement de la croissance du chiffre d'affaires générée par pagesjaunes.fr en progression de 52,2 millions

d'euros à 147,0 millions d'euros au 31 décembre 2004. La croissance de 55,1 % du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr a été réalisée notamment grâce à la hausse de 15 % du nombre d'annonceurs sur pagesjaunes.fr entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 (307 953 annonceurs au 31 décembre 2004, contre 267 175 annonceurs au 31 décembre 2003) et à un accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr (511 euros en 2004, comparé à 380 euros en 2003). Cet accroissement du chiffre d'affaires résulte notamment de l'enrichissement de la gamme de produits, avec le développement de produits d'impact multimédia sur pagesjaunes.fr (lancement d'offres d'affichage « Totem » sur pagesjaunes.fr) et de produits publicitaires s'apparentant à de l'affichage local, et d'une hausse des tarifs en phase avec l'augmentation de l'audience.

Le chiffre d'affaires sur PagesJaunes 3611 a diminué de 8,2 % entre les exercices clos au 31 décembre 2003 et 2004, s'élevant à 85,0 millions d'euros au 31 décembre 2004 à comparer à 92,5 millions d'euros au 31 décembre 2003, confirmant la tendance à la baisse déjà constatée en 2003, et reflétant en partie la baisse de l'audience de PagesJaunes 3611 au cours de l'année 2004.

Le chiffre d'affaires de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet a progressé de 7,7 % entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 et s'élève à 22,6 millions d'euros au 31 décembre 2004. Un tiers de ce chiffre d'affaires résulte des activités liées à la conception et la création de sites Internet. Les deux autres tiers résultent de la commercialisation de forfaits de services qui comprennent de la mise à jour, de l'hébergement et un service d'assistance en ligne. Par ailleurs, l'introduction de produits innovants (tels que l'e-visite – vision à 360 degrés – ou les options de gestion de mise à jour des sites ou de suivi de l'audience) lancés en avril 2003 a contribué à la poursuite de la fidélisation de la clientèle et à la progression du chiffre d'affaires en 2004 sur un marché atomisé et fortement concurrentiel.

#### Chiffre d'affaires pro forma des autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France a diminué de 21,2 % entre 2003 et 2004, s'élevant à 34,9 millions d'euros en 2004, soit 3,8 % du chiffre d'affaires du segment. Ce chiffre d'affaires résulte principalement des activités de PagesPro sur supports Internet, mais également des activités de vente d'accès à la requête aux opérateurs français et étrangers, de l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel, et des activités d'Europages sur supports imprimés et Internet. Le recul du chiffre d'affaires de ces activités de 21,2 % s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires des activités de vente d'accès à la requête (6,0 millions d'euros en 2004 contre 10,4 millions d'euros en 2003). La baisse des activités de ventes d'accès à la requête résulte de la diminution importante des prix de vente imposée par un nouvel environnement juridique, dû à une décision de justice intervenue en septembre 2003 sur les prix de vente de données par France Télécom. Le prix de ces prestations est désormais fixé à un prix coûtant majoré d'une rémunération raisonnable des capitaux investis. Le chiffre d'affaires des activités de l'annuaire inversé

QuiDonc est en recul de 10,4 % et s'élève au 31 décembre 2004 à 7,3 millions d'euros. Cette diminution s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des activités de l'annuaire inversé

QuiDonc sur Minitel (en liaison avec la baisse de l'audience de PagesJaunes 3611) et qui n'est pas compensée par une progression significative du chiffre d'affaires QuiDonc sur Internet.

#### 5.1.2.1.2 Coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France (pro forma)

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en % 2004/2003
	2004	2003	
Coût des services et produits vendus	(188,8)	(207,1)	-8,8
en % du CA	-20,8	-24,4	

Le coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France s'élève à 188,8 millions d'euros au 31 décembre 2004 et a diminué de 8,8 % par rapport au 31 décembre 2003, tandis que le chiffre d'affaires du segment progressait de 7,2 %. Le coût des services et produits vendus recouvre essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts d'hébergement et de diffusion des annuaires en ligne ainsi que les frais d'achat, de constitution, de mise à jour de bases de données et de fabrication d'annonces publicitaires. Le coût des services et produits vendus a représenté 20,8 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004, contre 24,4 % au 31 décembre 2003. Les coûts de papier, d'impression et de distribution ont représenté, en 2004, 97,4 millions d'euros, dont 42,7 millions d'euros pour le papier, contre 106 millions d'euros au 31 décembre 2003, dont 49 millions d'euros pour le papier. Cette baisse globale du coût des services et produits vendus

est essentiellement due à une meilleure gestion des coûts de papier, de stock et d'impression, résultant principalement de la diminution des volumes de papiers grâce à l'optimisation de la pagination, mais également et, de façon équivalente, du fait de la négociation des prix avec les papetiers, et de la baisse cyclique du prix du papier.

Les frais d'achat et de constitution des bases de données ont diminué suite à la renégociation du coût annuel du contrat de mise à disposition des données avec France Télécom intervenue début 2004, et à la baisse du coût des achats de données d'accès à la requête imposée par un nouvel environnement juridique, suite à une décision de justice intervenue en septembre 2003.

Par ailleurs, jusqu'en 2003 inclus, PagesJaunes versait à Havas une redevance annuelle de 9,1 millions d'euros qui cesse d'être supportée en 2004.

#### 5.1.2.1.3 Frais commerciaux, administratifs et de recherche et de développement du segment PagesJaunes en France (pro forma)

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en % 2004/2003
	2004	2003	
Frais commerciaux	(253,5)	(233,8)	8,4
Frais administratifs	(40,6)	(37,6)	8,0
Frais de recherche et développement	(1,1)	(1,7)	-37,6
<b>Frais commerciaux, administratifs et R&amp;D</b>	<b>(295,2)</b>	<b>(273,2)</b>	<b>8,1</b>
en % du CA	-32,5	-32,2	

Les frais commerciaux du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 253,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, en progression de 8,4 % par rapport au 31 décembre 2003, soit une augmentation équivalente à celle du chiffre d'affaires, qui a progressé de 7,2 % sur la même période. Les frais commerciaux ont par ailleurs représenté 27,9 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 par rapport à 27,6 % au 31 décembre 2003. Ces frais commerciaux se composent de la rémunération et des coûts d'encadrement et d'administration de la force de vente, des coûts de communication, de marketing et des locaux commerciaux ainsi que des coûts de gestion et de provision du risque d'impayés sur clients.

La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct a représenté 13,4 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004, contre 12,7 % en 2003. Cette rémunération de la force de vente, en grande partie variable, dépend principalement des résultats commerciaux constatés sur l'année 2004. L'augmentation de la gestion des frais commerciaux

traduit la volonté du Groupe de développer l'acquisition de nouveaux clients par la mise en place, notamment au second semestre 2004, d'une nouvelle force de vente dédiée et de nouvelles agences de télévente dont l'effet sera mesurable sur le chiffre d'affaires 2005.

Par ailleurs, les charges des locaux utilisés par les commerciaux sont en légère augmentation au 31 décembre 2004 par rapport au 31 décembre 2003 suite à la création de nouvelles agences commerciales fin 2003 et début 2004, en lien avec l'augmentation du nombre de vendeurs et la création d'un nouveau canal de vente pour développer de nouveaux clients. Ce renforcement des équipes de vente constitue un investissement sur le chiffre d'affaires futur.

Les frais administratifs du segment PagesJaunes en France s'élèvent à 40,6 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit une augmentation de 8,0 % par rapport au 31 décembre 2003. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs restent quasiment stables et représentent 4,5 % du chiffre d'affaires en 2004, contre 4,4 % en 2003.

Ces frais administratifs sont composés des coûts des fonctions support, de certaines provisions pour risques et charges ainsi que des frais d'assistance et de redevance de marque versés au groupe France Télécom. Par ailleurs, 1,1 million d'euros au 31 décembre 2004 ont été consacrés à la recherche et au développement. Les frais de recherche et de développement sont composés essentiellement des charges du personnel des équipes responsables du développement des supports et des produits associés, ainsi que des charges externes de prestations de recherche de France Télécom R&D. L'objectif de ces prestations est de développer de nouvelles fonctionnalités et des prototypages de produits et d'offrir sur des nouveaux services. Les frais de recherche et développement de PagesJaunes en France ont diminué de 0,6 million d'euros au 31 décembre 2004 par rapport au 31 décembre 2003. Il est à noter que des efforts d'innovation sont également engagés par les services opérationnels, sans être classés en recherche et développement.

**5.1.2.1.4 REAA pro forma du segment PagesJaunes en France**  
Le REAA du segment PagesJaunes en France a progressé de 15,5 % entre 2003 et 2004 et s'élève à 424,3 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le taux de marge de REAA de ce segment est passé de 43,3 % à 46,7 % entre 2003 et 2004, soit une progression du taux de marge de REAA sur la période

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en %
	2004	2003	2004/2003
<b>QDQ Media</b>	<b>36,5</b>	<b>32,0</b>	<b>13,9</b>
<b>Autres filiales</b>	<b>39,3</b>	<b>37,8</b>	<b>3,8</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>75,7</b>	<b>69,8</b>	<b>8,4</b>
Coût des services et produits vendus	(24,3)	(27,8)	-12,6
Frais commerciaux	(47,6)	(58,5)	-18,8
Frais administratifs	(14,7)	(16,4)	-10,4
Frais de recherche et développement	-	-	-
<b>REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements)</b>	<b>(10,9)</b>	<b>(33,0)</b>	<b>67,0</b>
en % du CA	-14,3	-47,2	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(3,6)	(4,2)	-13,1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(14,5)</b>	<b>(37,1)</b>	<b>-61,0</b>
en % du CA	-19,1	-53,2	

#### 5.1.2.2.1 Chiffre d'affaires pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment International & Filiales par ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en %
	2004	2003	2004/2003
<b>QDQ Media</b>	<b>36,5</b>	<b>32,0</b>	<b>13,9</b>
<b>Autres filiales</b>	<b>39,3</b>	<b>37,8</b>	<b>3,8</b>
Kompass France	24,7	24,2	2,1
Wanadoo Data	11,5	11,0	4,9
Mappy (ex-Wanadoo Maps)	3,0	2,6	15,4
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>75,7</b>	<b>69,8</b>	<b>8,4</b>

de 3,4 points. Cette performance résulte essentiellement de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts, et dans une moindre mesure, de la charge liée à la redevance Havas versée en 2003 et qui cesse d'être supportée en 2004.

#### 5.1.2.1.5 Dotation aux amortissements du segment PagesJaunes en France (pro forma)

La dotation aux amortissements a diminué de 20,5 % entre 2003 et 2004 et s'élève à 6,7 millions d'euros en 2004, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires du segment. Cette diminution s'explique par le moindre niveau d'investissements constaté entre 2003 et 2004 suite à la rationalisation et l'optimisation des achats de matériels informatiques.

#### 5.1.2.1.6 Résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France a progressé de 16,4 % entre 2003 et 2004 et s'élève à 417,6 millions d'euros en 2004.

#### 5.1.2.2 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 :

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales est en progression de 8,4 % par rapport au 31 décembre 2003 et s'élève à 75,7 millions d'euros en 2004.

#### QDQ Media

Le chiffre d'affaires de QDQ Media a progressé de 13,9 % en 2004 par rapport à 2003 pour s'élever à 36,5 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires résulte de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne (QDQ.com) de QDQ Media.

La progression de ce chiffre d'affaires résulte d'un développement du chiffre d'affaires moyen par annonceurs sur 2004 par rapport à 2003, et d'une réduction sensible des avoirs sur éditions parues permise par l'amélioration de la qualité de ses supports.

La part des ventes réalisées par les activités en ligne double pour représenter 9,6 % du chiffre d'affaires 2004 contre 5,5 % en 2003. Le nombre d'annonceurs en ligne sur QDQ.com est passé de 11 200 au 31 décembre 2003 à 24 685 au 31 décembre 2004.

#### Autres Filiales

##### Kompass France

Le chiffre d'affaires de Kompass France a progressé de 2,1 % par rapport à 2003 et s'élève à 24,7 millions d'euros en 2004. Le chiffre d'affaires de Kompass France résulte de la

#### 5.1.2.2.2 Coût des services et produits vendus du segment International & Filiales (pro forma)

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en %
	2004	2003	2004/2003
<b>Coût des services et produits vendus</b>	<b>(24,3)</b>	<b>(27,8)</b>	<b>-12,6</b>
en % du CA	-32,1	-39,9	

Le coût des services et produits vendus recouvre essentiellement les coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution des annuaires imprimés), les coûts d'hébergement et de diffusion des annuaires en ligne ainsi que les frais d'achat, de constitution, de mise à jour de bases de données et de fabrication d'annonces publicitaires.

Le coût des services et produits vendus a très fortement diminué de 12,6 % en 2004 par rapport à 2003. Cette baisse sensible résulte de fortes économies réalisées sur les achats de papier

#### 5.1.2.2.3 Frais commerciaux et administratifs du segment International & Filiales (pro forma)

International & Filiales (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en %
	2004	2003	2004/2003
Frais commerciaux	(47,6)	(58,5)	-18,8
Frais administratifs	(14,7)	(16,4)	-10,4
<b>Frais commerciaux et administratifs</b>	<b>(62,3)</b>	<b>(74,9)</b>	<b>-16,9</b>
en % du CA	-82,2	-107,3	

commercialisation du système d'information Kompass qui regroupe les ventes d'espaces publicitaires et de données sur supports imprimés, CD-Rom, Minitel et Internet. La vente de supports est complétée par des prestations de marketing direct. La progression du chiffre d'affaires en 2004 résulte de la progression du nombre d'annonceurs. L'audience du site Internet Kompass.com a fortement progressé sur la période.

#### Wanadoo Data

Le chiffre d'affaires de Wanadoo Data a progressé de 4,9 % en 2004 par rapport à 2003 et s'élève à 11,5 millions d'euros. Il est principalement constitué de la commercialisation de fichiers de prospection et de prestations informatiques de restructuration et d'enrichissement de fichiers menées à partir de multiples bases.

#### Mappy (ex-Wanadoo Maps)

Le chiffre d'affaires de Mappy a progressé de 15,4 % par rapport à 2003 et s'élève à 3,0 millions d'euros en 2004. Le chiffre d'affaires de Mappy résulte essentiellement des droits perçus pour l'utilisation de sa plateforme de services géographiques, de la cession des droits de diffusion de photographies et de l'actualisation de celles-ci, et de la vente d'espaces publicitaires sur son site Internet mappy.com.

et les coûts d'impression chez QDQ Media, grâce à l'obtention de conditions tarifaires semblables à celles de PagesJaunes France. Ces économies de coûts ont été renforcées par des gains de productivité réalisés grâce à l'internalisation partielle des traitements de fabrication, au changement de format des annuaires imprimés, à l'optimisation de la mise en pages des annuaires imprimés de QDQ Media et à la baisse cyclique du prix du papier.

Les frais commerciaux se composent de la rémunération et des coûts d'encadrement et d'administration de la force de vente, des coûts de communication et de marketing ainsi que des coûts de gestion et de provision du risque d'impayés sur clients. Les frais commerciaux ont baissé de 18,8 % entre 2003 et 2004 et s'élèvent à 47,6 millions d'euros en 2004. Cette baisse résulte principalement de l'assainissement des créances clients réalisé en 2003 chez QDQ Media, ayant conduit à déprécier un volume important de créances anciennes, ainsi que d'une baisse des frais de communication de QDQ Media.

Les frais administratifs ont baissé de 10,4 % en 2004 par rapport à 2003 et s'élèvent à 14,7 millions d'euros en 2004. Cette baisse est essentiellement liée à la réduction de la masse salariale découlant du plan de restructuration mené chez QDQ Media et achevé début 2004.

**5.1.2.2.4 REAA pro forma du segment International & Filiales**  
Le REAA fait apparaître une perte de 10,9 millions d'euros en 2004, contre une perte de 33,0 millions d'euros en 2003. Le niveau de perte a été divisé par trois entre les deux périodes ou par deux si l'on exclut les dépréciations exceptionnelles des créances intervenues en 2003 chez QDQ Media. L'amélioration du REAA provient de la hausse du

chiffre d'affaires dans l'ensemble des sociétés du segment International & Filiales, combinée au redressement sensible de la rentabilité de QDQ Media permis par son plan de restructuration. Par ailleurs, les autres filiales du segment ont un REAA globalement positif.

**5.1.2.2.5 Dotation aux amortissements du segment International & Filiales (pro forma)**

La dotation aux amortissements est en baisse entre 2003 et à 2004 et s'élève à 3,6 millions d'euros en 2004.

**5.1.2.2.6 Résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales**

Le résultat d'exploitation de l'activité International & Filiales présente une perte de 14,5 millions d'euros en 2004, contre une perte de 37,1 millions d'euros en 2003. Cette amélioration provient essentiellement du redressement de la rentabilité de QDQ Media.

**5.1.2.3 Analyse du résultat net consolidé pro forma**

Le tableau ci-dessous présente le résultat net consolidé du Groupe consolidé généré par l'ensemble des activités au cours des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 :

Compte de résultat consolidé pro forma Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		Variation en % 2004/2003
	2004	2003	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>403,1</b>	<b>321,7</b>	<b>25,3</b>
Produits (charges) financiers, nets	18,5	19,1	-3,3
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(9,6)	(3,1)	ns
Impôt sur les sociétés	(148,8)	(123,4)	20,5
Participation des salariés	(29,9)	(26,9)	11,4
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0,8	1,2	ns
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires</b>	<b>234,1</b>	<b>188,5</b>	<b>24,2</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,9)	(5,9)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>228,2</b>	<b>182,6</b>	<b>25,0</b>

**5.1.2.3.1 Produits financiers pro forma nets**

Les produits financiers nets ont légèrement diminué de 3,3 % entre 2003 et 2004 et s'élèvent à 18,5 millions d'euros en 2004. Cette diminution est principalement due à la diminution des taux de rémunération. Ces produits financiers sont constitués principalement des produits de placement auprès de France Télécom aux taux de marché (voir section « 4.5.5 Conventions de trésorerie »).

**5.1.2.3.2 Autres produits et charges non opérationnels (pro forma)**

Au 31 décembre 2004, les autres produits et charges non opérationnels s'élèvent à - 9,6 millions d'euros, contre - 3,1 millions d'euros en 2003. Cette ligne inclut notamment les frais liés à l'introduction en Bourse de la Société constatés au 31 décembre 2004 pour 8,1 millions d'euros et se composent d'honoraires et de frais de publicité et de communication liés à cette opération. En 2003, les autres produits et charges non opérationnels s'élevaient à - 3,1 millions d'euros et incluaient notamment une provision sur titres de 2,4 millions d'euros sur

les titres de la filiale libanaise et des frais de restructuration de QDQ Media de 1,1 million d'euros.

**5.1.2.3.3 Impôt sur les sociétés (pro forma)**

Au 31 décembre 2004, le Groupe consolidé a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 148,8 millions d'euros, en hausse de 20,5 % par rapport à 2003.

En raison de la distribution par la Société, avant son introduction en Bourse, d'un montant de 236,0 millions d'euros, dont 24,9 millions d'euros ont été prélevés sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, et donc rapportés au résultat fiscal 2004, la Société a constaté en 2004 un complément d'impôt sur les sociétés de 4,6 millions d'euros. La Société a opté en 2004, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré, comprenant, outre la Société, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour devenir membres. Cette option prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

**5.1.2.3.4 Participation des salariés (pro forma)**

La participation des salariés des entités consolidées françaises, mutualisée au sein du groupe France Télécom, mise en place en conformité avec la réglementation en vigueur, résulte en une charge de 29,9 millions d'euros en 2004, par rapport à 26,9 millions d'euros en 2003.

**5.1.2.3.5 Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence (pro forma)**

Le résultat des sociétés mises en équivalence est constitué de la contribution de la société Eurodirectory et dont la quote-part s'élève en 2004 à 0,8 million d'euros. Eurodirectory, qui elle-même détient la société Editus

au Luxembourg à hauteur de 49 %, était détenue à 50 % par la Société jusqu'au 14 octobre 2004 puis à 100 % au-delà.

**5.1.2.3.6 Amortissement des écarts d'acquisition (pro forma)**  
L'amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 5,9 millions d'euros en 2004, montant identique à celui constaté en 2003. Il est essentiellement composé de l'amortissement des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés QDQ Media et Mappy.

**5.1.2.3.7 Résultat net (pro forma)**

Le résultat net part du Groupe s'élève à 228,2 millions d'euros au 31 décembre 2004 par rapport à 182,6 millions d'euros au 31 décembre 2003.

**5.1.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2002**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du Groupe consolidé entre les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003 :

Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
<b>PagesJaunes en France</b>	<b>847,5</b>	<b>797,6</b>	<b>6,3</b>
<b>International &amp; Filiales</b>	<b>69,8</b>	<b>73,5</b>	<b>- 5,0</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>917,3</b>	<b>871,1</b>	<b>5,3</b>
Coût des services et produits vendus	(234,9)	(239,4)	-1,9
Frais commerciaux	(292,4)	(289,7)	0,9
Frais administratifs	(54,0)	(61,6)	-12,3
Frais de recherche et développement	(1,7)	(2,4)	-28,2
<b>REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements)</b>	<b>334,2</b>	<b>278,0</b>	<b>20,2</b>
<i>en % du CA</i>	<i>36,4</i>	<i>31,9</i>	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(12,6)	(14,9)	-15,8
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>321,7</b>	<b>263,0</b>	<b>22,3</b>
<i>en % du CA</i>	<i>35,1</i>	<i>30,2</i>	
Produits (charges) financiers, nets	19,1	15,8	21,3
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(3,1)	39,6	-107,9
Impôt sur les sociétés	(123,4)	(121,5)	1,6
Participation des salariés	(26,9)	(24,6)	9,2
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	1,2	1,0	17,2
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires</b>	<b>188,5</b>	<b>173,3</b>	<b>8,7</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,9)	(4,1)	42,9
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>182,6</b>	<b>169,2</b>	<b>7,9</b>

Le chiffre d'affaires pro forma du Groupe consolidé a progressé de 5,3 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 917,3 millions d'euros en 2003. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur en France, qui a été obtenue en partie grâce au plan d'évolution commerciale, engagé début 2002 et qui a produit ses effets sur l'édition 2003, dont la commercialisation a débuté en avril 2002. Le REAA a progressé de 20,2 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 334,2 millions d'euros en 2003. Le taux de marge du REAA par rapport au chiffre d'affaires est passé de 31,9 % en 2002 à 36,4 % en 2003, traduisant une amélioration significative de la rentabilité du Groupe consolidé. Cette amélioration résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la bonne maîtrise de l'ensemble des charges, notamment de l'optimisation des coûts éditoriaux sur les annuaires imprimés. Ainsi, les coûts

des services et produits vendus ont diminué de 1,9 % entre 2002 et 2003. Les frais commerciaux, qui intègrent notamment les charges de personnel relatives à la force de vente, sont restés stables durant cette période, alors même que le chiffre d'affaires progressait de 5,3 %. Les frais administratifs de l'exercice 2002, qui comportent notamment les charges relatives aux fonctions support, ont intégré une provision exceptionnelle de 7,3 millions d'euros pour litiges liés à la réorganisation commerciale. Hors cette provision, les frais administratifs sont restés stables.

Le résultat net consolidé part du Groupe pro forma s'élevait à 182,6 millions d'euros à fin 2003 par rapport à 169,2 millions d'euros à fin 2002. Le résultat 2002 intègre la cession à un consortium d'investisseurs immobiliers des immeubles de la Société situés à Sèvres pour un prix d'environ 86 millions d'euros,

qui a dégagé, après la levée d'option du crédit-bail, une plus-value après impôt de près de 24,7 millions d'euros. Le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires s'élevait à 188,5 millions d'euros en 2003, soit une progression hors opération de cession des immeubles de Sèvres, de 26,8 % entre 2002 et 2003.

La discussion qui suit présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation ainsi que certains soldes intermédiaires de gestion pro forma pour chacun des deux segments du Groupe consolidé, le segment PagesJaunes en France, d'une part, et le segment International & Filiales, d'autre part.

#### 5.1.3.1 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du segment PagesJaunes en France entre l'exercice clos le 31 décembre 2003 et l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
<b>Annuaire imprimés</b>	<b>595,0</b>	<b>564,7</b>	<b>5,4</b>
<b>Services en ligne</b>	<b>208,2</b>	<b>185,3</b>	<b>12,4</b>
<b>Autres activités</b>	<b>44,3</b>	<b>47,6</b>	<b>-6,9</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>847,5</b>	<b>797,6</b>	<b>6,3</b>
Coût des services et produits vendus	(207,1)	(211,7)	-2,2
Frais commerciaux	(233,8)	(227,3)	2,9
Frais administratifs	(37,6)	(45,1)	-16,6
Frais de recherche et développement	(1,7)	(2,4)	-28,2
<b>REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements)</b>	<b>367,2</b>	<b>311,1</b>	<b>18,0</b>
en % du CA	43,3	39,0	
Dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(8,4)	(9,4)	-10,2
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>358,8</b>	<b>301,7</b>	<b>18,9</b>
en % du CA	42,3	37,8	

##### 5.1.3.1.1 Chiffre d'affaires pro forma du segment PagesJaunes en France

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment PagesJaunes en France par ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2002 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
<b>Annuaire imprimés</b>	<b>595,0</b>	<b>564,7</b>	<b>5,4</b>
L'annuaire PagesJaunes	482,4	455,4	5,9
L'Annuaire	112,6	109,2	3,1
<b>Services en ligne</b>	<b>208,2</b>	<b>185,3</b>	<b>12,4</b>
Internet	94,8	64,6	46,6
Minitel	92,5	100,1	-7,6
Sites	20,9	20,6	1,9
<b>Autres activités</b>	<b>44,3</b>	<b>47,6</b>	<b>-6,9</b>
QuiDonc	8,1	8,3	-1,5
Autres <sup>(1)</sup>	36,2	39,3	-8,0
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>847,5</b>	<b>797,6</b>	<b>6,3</b>

(1) Y compris PagesPro, vente d'accès, Europages.

Le chiffre d'affaires du segment PagesJaunes en France a progressé de 6,3 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 847,5 millions d'euros en 2003, grâce notamment à une augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur de 1 384 euros en 2002 à 1 477 euros en 2003. En effet, des actions visant à augmenter l'efficacité commerciale ont été entreprises en 2002 parallèlement au plan d'évolution commerciale, notamment une répartition différente des annonceurs existants entre les canaux de vente, ce qui a permis une augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur. En même temps, outre l'augmentation des

tarifs, l'offre publicitaire s'est étoffée, non seulement sur les services en ligne, mais également sur les annuaires imprimés avec l'introduction de nouveaux produits d'affichage. En 2003, le segment PagesJaunes en France comptait 561 180 annonceurs, soit une quasi-stabilité par rapport à 2002 (560 453 annonceurs). Cette stabilité s'explique par le fait que le nombre de nouveaux annonceurs acquis en 2003 a été inférieur à celui de 2002, car le plan d'évolution commerciale a affecté, pour l'édition 2003, l'équilibre entre les différents canaux de vente au détriment de la Télévente Prospects. Ainsi,

le nombre de nouveaux annonceurs acquis en 2003 a été de 82 080, par rapport à 89 083 en 2002. Enfin, en termes de sous-segments, la progression du chiffre d'affaires a été alimentée à la fois par la hausse du chiffre d'affaires des annuaires imprimés et le dynamisme des activités Internet, qui ont plus que compensé la diminution du chiffre d'affaires de PagesJaunes 3611.

##### Chiffre d'affaires pro forma des annuaires imprimés

Le chiffre d'affaires des annuaires imprimés a progressé de 5,4 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 595,0 millions d'euros en 2003. Il résulte principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires dans l'annuaire PagesJaunes et l'Annuaire. Entre 2002 et 2003, le chiffre d'affaires de l'annuaire PagesJaunes a progressé de 5,9 % et celui de l'Annuaire a progressé de 3,1 %. Ces progressions s'expliquent essentiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires moyen par annonceur (de 1 063 euros en 2002 à 1 118 euros en 2003), permise par l'effet conjugué de l'augmentation des tarifs et de l'introduction de nouveaux produits publicitaires s'apparentant à de l'affichage local.

En 2003, le sous-segment des annuaires imprimés comptait 532 041 annonceurs, soit une quasi-stabilité par rapport à 2002 (531 270 annonceurs). Cette stabilité s'explique par le fait que le nombre de nouveaux annonceurs acquis en 2003 a été inférieur à celui de 2002, car le plan d'évolution commerciale a affecté, pour l'édition 2003, l'équilibre entre les différents canaux de vente au détriment de la Télévente Prospects.

##### Chiffre d'affaires pro forma des services en ligne

Le chiffre d'affaires des services en ligne a progressé de 12,4 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 208,2 millions d'euros en 2003. Le chiffre d'affaires des services en ligne résulte principalement de la vente de produits publicitaires sur les services en ligne (pagesjaunes.fr et PagesJaunes 3611) ainsi que de l'activité de création et d'hébergement de sites. Le nombre d'annonceurs sur les services en ligne a augmenté de 391 842 en 2002 à 401 610 en 2003.

La progression de 12,4 % du chiffre d'affaires des services en ligne entre 2002 et 2003 résulte principalement de la croissance du chiffre d'affaires généré par pagesjaunes.fr. La croissance de 46,6 % du chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr a été réalisée grâce à la hausse de 15,3 % du nombre d'annonceurs sur pagesjaunes.fr entre 2002 et 2003 (267 175 annonceurs au 31 décembre 2003 contre 231 806 annonceurs au 31 décembre 2002) et à un accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur sur pagesjaunes.fr (380 euros en 2003, comparé

à 297 euros en 2002). Cet accroissement du chiffre d'affaires moyen par annonceur résulte notamment de l'enrichissement de la gamme de produits, avec le développement de produits d'impact multimédia sur pagesjaunes.fr (spots audio, clips) et de produits publicitaires s'apparentant à de l'affichage local, et d'une hausse des tarifs en phase avec l'augmentation de l'audience.

Le chiffre d'affaires sur PagesJaunes 3611 a diminué de 7,6 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 92,5 millions d'euros en 2003 à comparer à 100,1 millions d'euros en 2002, confirmant la tendance à la baisse constatée entre 2001 et 2002, et reflétant la baisse de l'audience de PagesJaunes 3611. Le chiffre d'affaires de l'activité de création et d'hébergement de sites Internet a progressé de 1,9 % entre 2002 et 2003 et s'élève à 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2003. Un tiers de ce chiffre d'affaires résulte des activités liées à la conception et à la création de sites Internet. Les deux autres tiers résultent de la commercialisation de forfaits de services qui comprennent de la mise à jour, de l'hébergement et un service d'assistance en ligne. Par ailleurs, l'introduction de produits innovants (tel que l'e-visite – vision à 360 degrés – ou les options de gestion de mise à jour des sites ou de suivi de l'audience) a contribué à la fidélisation de la clientèle et au maintien du chiffre d'affaires en 2003 sur un marché atomisé et fortement concurrentiel.

##### Chiffre d'affaires pro forma des autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du segment PagesJaunes en France a diminué de 6,9 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 44,3 millions d'euros en 2003, soit 5,2 % du chiffre d'affaires du segment. Ce chiffre d'affaires résulte principalement des activités de PagesPro sur supports imprimés et Internet, de vente d'accès à la requête aux opérateurs français et étrangers, de l'annuaire inversé QuiDonc en consultation sur les supports Internet, Minitel et Audiotel, et des activités d'Europages sur supports imprimés et Internet. Le recul du chiffre d'affaires de ces activités de 6,9 % s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires de l'activité de vente d'accès à la requête (10,4 millions d'euros en 2003 contre 13,6 millions d'euros en 2002). Celle-ci résulte de la baisse importante des prix de vente imposée par un nouvel environnement juridique, dû à une décision de justice intervenue en septembre 2003. Le prix de ces prestations est désormais fixé à un prix coûtant majoré d'une rémunération raisonnable des capitaux investis. Les chiffres d'affaires des activités PagesPro, QuiDonc et Europages, sont restés stables en 2003 par rapport à 2002.

##### 5.1.3.1.2 Coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France (pro forma)

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
Coût des services et produits vendus	(207,1)	(211,7)	-2,2
en % du CA	-24,4	-26,5	

Le coût des services et produits vendus du segment PagesJaunes en France s'élevait à 207,1 millions d'euros en 2003 et a diminué de 2,2 % par rapport à 2002, tandis que le chiffre d'affaires du segment progressait de 6,3 %. Le coût des services et produits vendus a représenté 24,4 % du chiffre d'affaires en 2003 contre 26,5 % en 2002. Les coûts de papier, d'impression et de distribution ont représenté, en 2003, 106,0 millions d'euros, dont 49,0 millions d'euros pour le papier, contre 119,2 millions d'euros en 2002, dont 54,7 millions d'euros pour le papier.

Cette baisse globale du coût des services et produits vendus est essentiellement due à une meilleure gestion des coûts de papier, d'impression et de distribution, résultant de la mise en place d'un nouveau logiciel optimisant la pagination, et de la négociation des prix avec les papetiers et les distributeurs des annuaires. Ces coûts ont également diminué du fait de la baisse cyclique du prix du papier. Par ailleurs, jusqu'en 2003 inclus, PagesJaunes versait à Havas une redevance annuelle de 9,1 millions d'euros. Cette charge cessera d'être supportée à partir de 2004.

#### 5.1.3.1.3 Frais commerciaux, administratifs et de recherche et de développement du segment PagesJaunes en France (pro forma)

PagesJaunes en France (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
Frais commerciaux	(233,8)	(227,3)	2,9
Frais administratifs	(37,6)	(45,1)	- 16,6
Frais de recherche et développement	(1,7)	(2,4)	- 28,2
<b>Frais commerciaux, administratifs et R&amp;D</b>	<b>(273,2)</b>	<b>(274,8)</b>	<b>- 0,6</b>
en % du CA	- 32,2	- 34,5	

Les frais commerciaux du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 233,8 millions d'euros en 2003, en progression de 2,9 % par rapport à 2002, soit une augmentation moins rapide que celle du chiffre d'affaires, qui a progressé de 6,3 % sur la même période. Les frais commerciaux ont par ailleurs représenté 27,6 % du chiffre d'affaires en 2003, par rapport à 28,5 % en 2002. La rémunération de la force de vente et de son encadrement direct a représenté 12,7 % du chiffre d'affaires en 2003, contre 13,5 % en 2002. Cette rémunération de la force de vente, en grande partie variable, dépend principalement des résultats commerciaux. L'évolution positive de la gestion des frais commerciaux traduit la volonté du Groupe d'optimiser ses dépenses commerciales et de marketing, sans toutefois remettre en cause son objectif d'augmentation du nombre de nouveaux annonceurs. Cette volonté s'est notamment concrétisée début 2002 par la mise en place de la nouvelle organisation des groupes de vendeurs sur le terrain et la modification des contrats des commerciaux dans le cadre du plan d'évolution commerciale, dont l'effet a été mesurable sur l'édition 2003.

Les frais administratifs du segment PagesJaunes en France s'élevaient à 37,6 millions d'euros en 2003, soit une diminution de 16,6 % par rapport à 2002. Les frais administratifs représentaient 4,4 % du chiffre d'affaires en 2003, par rapport à 5,7 % en 2002. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 intègrent notamment une provision de 7,3 millions d'euros pour litiges liés à l'application du plan d'évolution commerciale. Hors cette provision, les frais administratifs en pourcentage du chiffre d'affaires ont diminué en 2003, passant de 4,7 % à 4,4 % du chiffre d'affaires. Ils incluent des frais d'assistance et de redevance de marque versés au groupe France Télécom pour un montant de 8,5 millions d'euros en 2003. En raison notamment de la prochaine intégration chez PagesJaunes d'un certain nombre de fonctions support, ces frais seront réduits, à partir de 2005, à environ 6 millions d'euros.

Par ailleurs, 1,7 million d'euros en 2003 ont été consacrés à la recherche et au développement. L'objectif de ces prestations est de développer de nouvelles fonctionnalités et des prototypages de produits et d'offres sur des nouveaux services. Hors achats de contenus éditoriaux, affectés en 2002 aux frais de recherche et développement pour 0,8 million d'euros, les frais de recherche et développement de PagesJaunes en France ont progressé de 0,1 million d'euros en 2003. Il est à noter que des efforts d'innovation sont également engagés par les services opérationnels, sans être classés en recherche et développement.

#### 5.1.3.1.4 REAA pro forma du segment PagesJaunes en France

Le REAA du segment PagesJaunes en France a progressé de 18,0 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 367,2 millions d'euros en 2003. Le taux de marge de REAA de ce segment est passé de 39,0 % à 43,3 % entre 2002 et 2003. Cette performance résulte de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts et, dans une moindre mesure, de la provision exceptionnelle pour litiges liés au plan d'évolution commerciale enregistrée en 2002.

#### 5.1.3.1.5 Dotation aux amortissements du segment PagesJaunes en France (pro forma)

La dotation aux amortissements (hors écarts d'acquisition) a diminué de 10,2 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 8,4 millions d'euros en 2003, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires du segment.

#### 5.1.3.1.6 Résultat d'exploitation pro forma du segment PagesJaunes en France

Le résultat d'exploitation du segment PagesJaunes en France a progressé de 18,9 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 358,8 millions d'euros en 2003. L'amélioration de près de 57,1 millions d'euros par rapport à 2002 résulte de la croissance du chiffre d'affaires et de la maîtrise des coûts et, dans une moindre mesure, de la provision exceptionnelle pour litiges liés au plan d'évolution commerciale enregistrée en 2002.

#### 5.1.3.2 Analyse du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires pro forma et du résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales entre l'exercice clos le 31 décembre 2003 et l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

International & Filiales (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
<b>QDQ Media</b>	<b>32,0</b>	<b>38,8</b>	<b>- 17,4</b>
<b>Autres filiales</b>	<b>37,8</b>	<b>34,8</b>	<b>8,8</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>69,8</b>	<b>73,5</b>	<b>- 5,0</b>
Coût des services et produits vendus	(27,8)	(27,7)	0,4
Frais commerciaux	(58,5)	(62,5)	- 6,3
Frais administratifs	(16,4)	(16,5)	- 0,6
Frais de recherche et développement	-	-	-
<b>REAA (Résultat d'exploitation avant amortissements)</b>	<b>(33,0)</b>	<b>(33,1)</b>	<b>- 0,5</b>
en % du CA	- 47,2	- 45,0	
Dotations aux amortissements (hors écarts d'acquisition)	(4,2)	(5,6)	- 25,1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(37,1)</b>	<b>(38,7)</b>	<b>- 4,1</b>
en % du CA	- 53,2	- 52,6	

#### 5.1.3.2.1 Chiffre d'affaires pro forma du segment International & Filiales

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé pro forma du segment International & Filiales par ligne de produits pour les périodes closes les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 et l'évolution en pourcentage de ces lignes entre ces deux périodes :

International & Filiales (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
<b>QDQ Media</b>	<b>32,0</b>	<b>38,8</b>	<b>- 17,4</b>
<b>Autres filiales</b>	<b>37,8</b>	<b>34,8</b>	<b>8,8</b>
Kompass France	24,2	23,7	2,3
Wanadoo Data	11,0	11,1	- 1,0
Wanadoo Maps	2,6	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>69,8</b>	<b>73,5</b>	<b>- 5,0</b>

Le chiffre d'affaires du segment International & Filiales a diminué de 5,0 % entre 2002 et 2003, et s'élevait à 69,8 millions d'euros en 2003.

Hors Wanadoo Maps, la variation du chiffre d'affaires marque une diminution de 8,6 % qui résulte principalement de la baisse de chiffre d'affaires de QDQ Media.

#### QDQ Media

Le chiffre d'affaires de QDQ Media a diminué de 17,4 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 32,0 millions d'euros en 2003. Ce chiffre d'affaires résulte de la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés et en ligne (QDQ.com) de QDQ Media. La baisse du chiffre d'affaires de QDQ Media entre 2002 et 2003 résulte principalement de l'aboutissement de l'effort d'assainissement de son chiffre d'affaires, conduisant à la non prospection d'un certain nombre de clients présentant un historique de non-paiement ou une solvabilité douteuse. En particulier, les contrats passés avec un certain nombre d'annonceurs « grands comptes » n'ont pas été renouvelés en 2003 suite à des difficultés ou à une impossibilité de recouvrement. Suite à ces non-renouvellements, le chiffre d'affaires « grands comptes » est passé d'environ 11 millions d'euros en 2002 (soit 28 % du chiffre d'affaires) à environ 2 millions d'euros en 2003 (soit 6 % du chiffre d'affaires), cette

baisse ayant été compensée en partie par une augmentation de 8 % du chiffre d'affaires sur les autres catégories d'annonceurs. Ces décisions ont eu pour conséquence une augmentation significative de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients sur l'année.

Le nombre d'annonceurs de QDQ Media a légèrement progressé, de 81 355 en 2002 à 82 517 en 2003. Le chiffre d'affaires moyen par annonceur a diminué entre 2002 et 2003, principalement en raison du non-renouvellement de certains annonceurs « grands comptes ». La part des ventes réalisée par les activités en ligne a représenté 5,5 % du chiffre d'affaires en 2003, comparée à 1,8 % en 2002. Ce pourcentage continue à croître grâce à des efforts commerciaux et de marketing accrus.

#### Autres Filiales

##### Kompass France

Le chiffre d'affaires de Kompass France a progressé de 2,3 % entre 2002 et 2003 et s'élevait à 24,2 millions d'euros en 2003. Le chiffre d'affaires de Kompass France résulte de la commercialisation du système d'informations Kompass complété par des prestations de marketing direct. L'audience du site Internet Kompass.com, calculée sur la base du nombre de visites, a fortement augmenté en 2003.

**Wanadoo Data**

Le chiffre d'affaires de Wanadoo Data est resté stable entre 2002 et 2003, et s'élevait à 11,0 millions d'euros en 2003. En 2003, l'activité de traitement de bases de données marketing, en hausse de 1,0 million d'euros par rapport à 2002, a compensé le recul de l'activité de commercialisation de fichiers de prospection soumise à la pression concurrentielle sur les prix.

**5.1.3.2.2 Coût des services et produits vendus du segment International & Filiales (pro forma)**

International & Filiales (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
<b>Coût des services et produits vendus</b>	<b>(27,8)</b>	<b>(27,7)</b>	<b>0,4</b>
en % du CA	- 39,9	- 37,7	

Malgré l'entrée de Wanadoo Maps dans le périmètre d'activité du Groupe consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2003, qui a contribué aux coûts des services et produits vendus à hauteur de 2,3 millions d'euros, le coût des services et produits vendus est resté stable entre 2002 et 2003. Hors cette intégration, le coût des services et produits vendus a diminué de 7,9 % entre 2002 et 2003, notamment grâce à la diminution des coûts au niveau de QDQ Media. Cette baisse des coûts au sein de QDQ Media est

**5.1.3.2.3 Frais commerciaux et administratifs du segment International & Filiales (pro forma)**

International & Filiales (en millions d'euros)	2003	2002	2003/2002 Variation en %
Frais commerciaux	(58,5)	(62,5)	- 6,3
Frais administratifs	(16,4)	(16,5)	- 0,6
<b>Frais commerciaux et administratifs</b>	<b>(74,9)</b>	<b>(78,9)</b>	<b>- 5,1</b>
en % du CA	- 107,3	- 107,3	

Les frais commerciaux ont baissé de 6,3 % entre 2002 et 2003 et s'élevaient à 58,5 millions d'euros en 2003. Cependant, le montant des frais commerciaux en 2002 reflète un surcoût estimé à 6 millions d'euros résultant de la dépréciation d'un poste d'actif constitué en 2001 au titre d'avances sur rémunérations payées au cours de cet exercice. Par ailleurs, le montant des frais commerciaux en 2003 comprend une dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients de 11,5 millions d'euros (contre 1,9 million d'euros en 2002). La dotation de 11,5 millions d'euros correspond à l'effort d'apurement des créances clients relatives, non seulement à l'exercice 2003, mais surtout aux exercices antérieurs. Hors ces éléments, les frais commerciaux ont baissé de 13,9 % entre 2002 et 2003. Cette baisse résulte principalement de la forte réduction des achats d'espaces publicitaires auprès des clients médias « grands comptes » avec lesquels le volume d'affaires a été diminué.

En 2003, les frais administratifs sont restés stables.

Hors intégration de Wanadoo Maps, inclus dans le périmètre d'activité du Groupe consolidé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, ils ont diminué de 4,6 % par rapport à 2002. Cette diminution résulte des actions de réduction de frais de structure menées dans l'ensemble du groupe France Télécom.

**Wanadoo Maps**

Wanadoo Maps est entrée dans le périmètre d'activité du Groupe consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le chiffre d'affaires de Wanadoo Maps résulte essentiellement des droits perçus pour l'utilisation de sa plateforme de services géographiques, de la cession des droits de diffusion de photographies et de l'actualisation de celles-ci. En 2003, le chiffre d'affaires de Wanadoo Maps était de 2,6 millions d'euros, dont près d'un tiers était réalisé avec Wanadoo.

le résultat de négociations réalisées par QDQ Media avec l'ensemble de ses fournisseurs, de l'allègement du grammage du papier, de gains de productivité obtenus grâce à l'internalisation partielle des traitements de fabrication d'annonces et de l'optimisation de la mise en page des annuaires imprimés. QDQ Media a également pu bénéficier de conditions tarifaires semblables à celles qui sont accordées à PagesJaunes par ses fournisseurs de papier et ses imprimeurs.

**5.1.3.2.4 REAA pro forma du segment International & Filiales**  
Le REAA fait apparaître en 2003 une perte de 33,0 millions d'euros, stable par rapport à la perte de 33,1 millions d'euros constatée en 2002. Ce niveau de perte est principalement dû au non-renouvellement du chiffre d'affaires généré par les clients « grands comptes » au sein de QDQ Media. Les autres filiales ont maintenu un REAA positif.

**5.1.3.2.5 Dotation aux amortissements du segment International & Filiales (pro forma)**

La dotation aux amortissements a diminué de 25,1 % entre 2002 et 2003, s'élevant à 4,2 millions d'euros en 2003. Il n'y a pas eu d'amortissement accéléré significatif en 2003. La dotation aux amortissements de 5,6 millions d'euros en 2002 intégrait l'amortissement accéléré de la section place de marché du portail marchand de Kompass.fr, à hauteur de 1,4 million d'euros. Cet amortissement a été accéléré suite à l'évaluation et l'analyse des perspectives de cet actif.

**5.1.3.2.6 Résultat d'exploitation pro forma du segment International & Filiales**

Le résultat d'exploitation de l'activité International & Filiales en 2003 affiche une perte de 37,1 millions d'euros, contre une perte de 38,7 millions d'euros constatée en 2002. Ces pertes proviennent principalement du résultat déficitaire de QDQ Media.

**5.1.3.3 Analyse du résultat net consolidé pro forma**

Le tableau ci-dessous présente le résultat net consolidé du Groupe consolidé généré par l'ensemble des activités au cours des exercices clos le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 :

Compte de résultat consolidé pro forma Groupe PagesJaunes (en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2003	2002	2003/2002 Variation en %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>321,7</b>	<b>263,0</b>	<b>22,3</b>
Produits (charges) financiers, nets	19,1	15,8	21,3
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(3,1)	39,6	-
Impôt sur les sociétés	(123,4)	(121,5)	1,6
Participation des salariés	(26,9)	(24,6)	9,2
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	1,2	1,0	17,2
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires</b>	<b>188,5</b>	<b>173,3</b>	<b>8,7</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,9)	(4,1)	42,9
Intérêts minoritaires	-	-	
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>182,6</b>	<b>169,2</b>	<b>7,9</b>

**5.1.3.3.1 Produits financiers pro forma nets**

Les produits financiers nets ont augmenté de 21,3 % entre 2002 et 2003 et s'élevaient à 19,1 millions d'euros en 2003. Cette augmentation est principalement due à l'amélioration des taux de rémunération. Ces produits financiers sont constitués principalement des produits de placement auprès de France Télécom aux taux du marché.

**5.1.3.3.2 Autres produits et charges non opérationnels (pro forma)**

En 2003, les autres produits et charges non opérationnels s'élevaient à - 3,1 millions d'euros (incluant notamment une provision sur titres de 2,4 millions d'euros sur les titres de la filiale libanaise et des frais de restructuration de QDQ Media de 1,1 million d'euros) contre + 39,6 millions d'euros en 2002. En effet, ce montant intégrait en 2002 le produit de la cession des immeubles de Sèvres appartenant à la Société pour un prix de 86 millions d'euros qui a dégagé, après la levée d'option du crédit-bail, une plus-value de près de 39,0 millions d'euros avant impôt, soit 24,7 millions d'euros après impôt.

**5.1.3.3.3 Impôt sur les sociétés (pro forma)**

En 2003, le Groupe consolidé a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 123,4 millions d'euros, en hausse de 1,9 million d'euros par rapport à 2002. Il est à noter qu'en 2002 l'impôt sur les sociétés incluait 14,3 millions d'euros liés à la plus-value de cession des immeubles de Sèvres. En raison de la distribution prévue par la Société, avant son introduction en Bourse, d'un montant de l'ordre de 236 millions d'euros, dont 24,9 millions d'euros devaient être prélevés sur la réserve spéciale des plus-values à long terme, et donc rapportés à son résultat fiscal 2004, la Société devrait être redevable au titre de 2004 d'un complément d'impôt sur les sociétés de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

La Société envisage d'opter, au plus tard le 31 mars 2005, pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré, comprenant, outre la Société, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour devenir membres. Cette option prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

**5.1.3.3.4 Participation des salariés (pro forma)**

La participation des salariés des entités consolidées françaises, mise en place en conformité avec la réglementation en vigueur, résulte en une charge de 26,9 millions d'euros en 2003, par rapport à 24,6 millions d'euros en 2002.

**5.1.3.3.5 Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence (pro forma)**

Le résultat des sociétés mises en équivalence est constitué de la contribution de la société Eurodirectory détenue à 50 % par la Société et dont la quote-part s'élève en 2003 à 1,2 million d'euros, contre 1,0 million d'euros en 2002.

**5.1.3.3.6 Amortissement des écarts d'acquisition (pro forma)**  
L'amortissement des écarts d'acquisition s'élevait à 5,9 millions d'euros en 2003 par rapport à 4,1 millions d'euros en 2002. Cette augmentation de 1,8 million d'euros entre 2002 et 2003 résulte de l'amortissement sur cinq ans de l'écart d'acquisition de 8,8 millions d'euros dégagé par l'acquisition de Wanadoo Maps par la Société en 2003.

**5.1.3.3.7 Résultat net (pro forma)**

Le résultat net part du Groupe s'est élevé à 182,6 millions d'euros en 2003, par rapport à 169,2 millions d'euros en 2002.



#### 5.1.4 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissements consolidés pro forma

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie pro forma du Groupe consolidé pour les exercices clos le 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002 :

Trésorerie nette consolidée pro forma (en millions d'euros)	Périodes closes les		
	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Valeurs mobilières de placement (VMP)	0,3	11,6	11,4
Disponibilités	627,8	461,1	498,1
<b>Total VMP et disponibilités</b>	<b>628,0</b>	<b>472,7</b>	<b>509,5</b>
Avances d'actionnaires	3,3	3,3	3,3
Dettes de crédit-bail	-	-	0,3
Autres dettes financières	11,3	12,9	31,9
<b>Endettement financier brut</b>	<b>14,6</b>	<b>16,2</b>	<b>35,5</b>
Part à moins de un an	14,6	16,2	35,4
Part à plus de un an	-	-	0,1
<b>Trésorerie nette</b>	<b>613,5</b>	<b>456,5</b>	<b>474,0</b>

La trésorerie nette pro forma du Groupe consolidé au 31 décembre 2004 s'élève à 613,5 millions d'euros, contre 456,5 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 474,0 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Depuis 1999, le Groupe place, en vertu de conventions renégociées annuellement, la quasi-totalité des disponibilités du Groupe consolidé auprès de France Télécom.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidé pro forma pour les périodes closes les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 :

Tableau des flux de trésorerie consolidé pro forma (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>358,3</b>	<b>252,3</b>	<b>175,1</b>
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>(12,6)</b>	<b>(21,9)</b>	<b>29,6</b>
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement</b>	<b>(179,0)</b>	<b>(267,1)</b>	<b>(139,1)</b>
Variation nette des disponibilités	166,7	(36,7)	65,6
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	-	(0,3)	(0,8)
Disponibilités à l'ouverture	461,1	498,1	433,2
<b>Disponibilités à la clôture</b>	<b>627,8</b>	<b>461,1</b>	<b>498,1</b>

Les disponibilités pro forma au 31 décembre 2004 s'élèvent à 627,8 millions d'euros contre 461,1 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 498,1 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont augmenté de 42,0 % entre 2003 et 2004. Cette progression est liée à l'amélioration du REAA, qui passe de 334,2 millions d'euros en 2003 à 413,4 millions d'euros en 2004, mais également à l'amélioration du besoin en fonds de roulement. L'important dégageant de ressources sur le besoin en fonds de roulement en 2004 s'explique en grande partie par de moindres décaissements d'impôt sur les sociétés en 2004 par rapport à 2003.

En 2004, les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissements comprennent les investissements courants (exploitation, réseau, bureautique et agencements) pour 8,8 millions d'euros, l'acquisition de la société Kompas Belgium pour 1,8 million d'euros, ainsi que l'acquisition de 50 % des actions de la société Eurodirectory pour 13,5 millions d'euros. Ces investissements sont en partie compensés par l'arrivée à échéance en mai 2004 de valeurs mobilières de placements.

En 2003, cette même rubrique incluait essentiellement l'acquisition Mappy (ex-Wanadoo Maps) pour 10,1 millions d'euros ainsi que les investissements courants pour 11,5 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement comprennent les distributions effectuées en 2004 pour 236,0 millions d'euros contre 248,1 millions d'euros en 2003, la diminution entre les deux périodes s'expliquant par la distribution en 2003 de report à nouveau. Ce poste inclut également l'augmentation de capital réservée aux salariés souscrite en juillet 2004 pour 53,6 millions d'euros.

#### 5.1.5 Recours à des estimations

La préparation des états financiers établis conformément aux principes comptables généralement admis, conduit la Direction de PagesJaunes à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition. Les montants réels pourraient donc s'avérer différents des estimations effectuées.

#### Provisions pour risques et pour dépréciation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est constituée sur la base d'une revue des risques individuels et collectifs en tenant compte notamment des retards de paiement pour les créances clients. Les provisions passées jusqu'à ce jour ont donc bénéficié de l'expérience antérieure. Toutefois, le Groupe pourrait être amené à l'avenir à modifier à la hausse comme à la baisse ces taux de provisions en fonction des résultats constatés.

Pour autant, une aggravation du coût des créances douteuses d'un cinquième de leur montant actuel n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats du Groupe.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont considérés comme des actifs à long terme et sont amortis selon leur durée de vie estimée lors

de l'acquisition. Cette durée de vie est estimée par la Direction sur la période pendant laquelle ces actifs doivent générer des avantages économiques. L'amortissement de ces écarts d'acquisition pourrait être ajusté en fonction des écarts constatés entre les plans d'affaires initialement prévus et le réel de la période.

#### Impôts différés actifs

La détermination de nos obligations et charges en matière d'impôts nécessite une interprétation des textes fiscaux. Les impôts différés actifs sont constitués principalement de charges non déductibles l'année de leur constat, devenant déductibles fiscalement dans l'année de la mise en paiement réelle de ces charges, ce qui amène le Groupe PagesJaunes à recalculer annuellement les postes constituant ces impôts différés actifs.

#### 5.1.6 Engagements hors bilan et risques

Le récapitulatif des engagements hors bilan donnés, significatifs au 31 décembre 2004 se présente comme suit :

Obligations contractuelles (en millions d'euros)	Total	Paievements dus par période		
		À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Contrats de location simple	44,4	13,4	30,8	0,2
Engagements d'achats de biens et services	64,2	59,1	5,1	-
<b>Total</b>	<b>108,6</b>	<b>72,5</b>	<b>35,9</b>	<b>0,2</b>

Engagements contractuels (en millions d'euros)	Total	Paievements dus par période		
		À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Avais et cautions	0,9	0,9	-	-
<b>Total</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### Contrats de location

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004 au titre des locations simples s'est élevée à 14,4 millions d'euros, montant identique à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Sur ces 14,4 millions d'euros, 9,5 millions sont facturés par France Télécom. La part de France Télécom dans les engagements futurs s'élève à 10,1 millions d'euros pour 2005 et 24,2 millions d'euros pour 2005 à 2009.

#### Engagements d'achats de biens et services

Dans le cadre de son activité, PagesJaunes s'engage auprès de fournisseurs de papier sur la base de contrats annuels avec des engagements de volumes fermes. D'autre part, PagesJaunes s'engage aussi auprès d'imprimeurs sur la base de contrats tri-annuels ou bi-annuels et de distributeurs sur la base de contrats annuels pour la réalisation et la distribution des PagesJaunes et de l'Annuaire. Ces derniers engagements font seulement l'objet de volumes prévisionnels de commandes sans valeur contractuelle minimum. Ces engagements sont évalués à 50,5 millions d'euros à échéance décembre 2005. Ces montants peuvent varier en fonction du volume réel pour chaque année. QDQ Media est de même engagée auprès de fournisseurs de papier, avec des engagements de volumes fermes, et d'imprimeurs. Ces engagements s'élèvent à 12 millions d'euros dont 8 millions d'euros à échéance décembre 2005 et 4 millions d'euros à échéance décembre 2006.

#### Achats de titres

Le Groupe s'est engagé dans l'achat d'une société dans le secteur du marketing direct, afin de consolider les activités de Wanadoo Data, pour la somme maximale de 13 millions d'euros.

#### Droits individuels à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du groupe PagesJaunes, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 43 648 heures au 31 décembre 2004. Aucune heure n'a fait l'objet d'une demande de la part de salariés.

#### Montages déconsolidants et entités ad hoc

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants. Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

#### Litiges et arbitrages

Les risques juridiques auxquels le Groupe consolidé est exposé sont décrits dans la note 23 des comptes consolidés.

#### 5.1.7 Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) dans le Groupe

##### Contexte de la transition vers les normes comptables internationales

En application du règlement n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable, les comptes consolidés du groupe PagesJaunes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005

seront établis selon les normes comptables internationales avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes.

Afin de publier cette information comparative, PagesJaunes doit préparer un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, point de départ pour appliquer les normes IFRS et date à laquelle les impacts du passage seront enregistrés en capitaux propres. PagesJaunes doit retraiter également l'ensemble des flux de l'exercice 2004 afin d'assurer la présentation de cet exercice comparatif.

#### *Organisation du projet de conversion*

Dans ce contexte, PagesJaunes, au sein de la démarche conduite par France Télécom, a mis en place un projet de conversion aux normes internationales (IAS/IFRS) en juillet 2003, ayant permis d'identifier et de traiter les principales différences de méthodes comptables en date de décembre 2004, de lancer les travaux de préparation du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ainsi que les retraitements des flux mensuels de l'exercice 2004. Compte tenu de la faible mise en pratique de certaines normes, du nombre limité d'interprétations et du caractère non définitif de celles-ci avant le 31 décembre 2005, l'analyse de certaines transactions du Groupe pourrait évoluer.

Afin d'assurer l'homogénéité des politiques comptables et de leur mise en œuvre au sein de France Télécom, le projet de conversion IFRS est mené par une équipe centrale qui anime l'ensemble du projet pour le Groupe et les sous-groupes, dont PagesJaunes.

PagesJaunes participe aux principales instances de suivi en place pour assurer le succès du projet et mesurer son avancement. Les principales instances de suivi en place pour assurer le succès du projet et mesurer son avancement sont à trois niveaux :

- > un Comité de Pilotage Programme avec les principaux acteurs du Groupe et des sous-groupes ;
- > un Comité Technique en charge de la prévalidation des points et options techniques IFRS, réunissant les principaux acteurs du Groupe, des sous-groupes et les Commissaires aux comptes,
- > un Comité Stratégique Programme, commun au projet IFRS, au nouvel outil de consolidation et au nouveau reporting de gestion, réunissant les Directeurs exécutifs et la Direction Financière.

#### *Première analyse qualitative des impacts de la mise en œuvre des normes comptables internationales*

La mise en place des normes internationales n'aura pas d'impact sur la stratégie et la performance de l'entreprise, ni sur la capacité distributive de PagesJaunes Groupe. Cette conversion des comptes du Groupe ne devrait pas non plus avoir d'incidence sur la génération de trésorerie de l'entreprise. À ce stade du projet, le Groupe a identifié les principales divergences entre les méthodes d'évaluation et de présentation définies par les normes internationales et les principes et méthodes comptables actuellement appliqués, étant entendu que cette information est réalisée au mieux de la connaissance des normes qui seront réellement applicables en 2005.

Les principales divergences identifiées en matière d'évaluation et de présentation peuvent se résumer aux éléments qualitatifs suivants :

- > L'application de la norme IAS 18 relative à la reconnaissance du revenu ne devrait avoir qu'un impact très limité en termes de présentation : en effet l'application de SIC 31 consiste en la non-présentation des échanges marchandises, pour des opérations semblables en chiffre d'affaires. Ce retraitement est sans impact sur le résultat d'exploitation ni sur le résultat net.

- > Les écarts d'acquisition ne seront plus amortis, mais continueront à faire l'objet de tests de dépréciation. Le Groupe pratique déjà des tests de dépréciation menés au niveau de chaque entité à des fins de gestion interne. À ce stade, les impacts attendus liés aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne devraient pas être significatifs en raison de la récente constitution du Groupe. Dans le cadre de la formation du Groupe consolidé, les acquisitions ont été valorisées à la valeur de marché et elles n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'immobilisations incorporelles (IFRS 3) à ce stade. L'exercice d'affectation des écarts d'acquisition de l'année est en cours et pourrait mener à l'identification d'éléments relatifs au marketing, à la base clients ou à tout autre élément permis par la norme IFRS 3, il est rappelé que la reconnaissance de tels éléments donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif et que les éléments à durée de vie finie donnent lieu à une dotation aux amortissements.

- > L'application de la norme IFRS 2 (paiements en actions) aura pour conséquence la comptabilisation en charges des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par France Télécom à ses employés, parmi lesquels des employés de PagesJaunes. Le Groupe a fait le choix de retraiter l'ensemble des plans mis en place antérieurement au 7 novembre 2002 ; l'impact sur le résultat d'exploitation consolidé et sur le résultat net consolidé part du Groupe 2004 de la charge estimée de stock-options et des offres d'acquisition ou de souscription d'actions réservées aux salariés devrait être de l'ordre de 20 millions d'euros, mais devrait être sans incidence sur les capitaux propres à l'ouverture et à la clôture, la contrepartie de cette charge étant les capitaux propres. La Société est encore en cours d'analyse de la mise en œuvre de la norme IFRS 2 et du récent communiqué du Conseil national de la comptabilité datant du 21 décembre 2004 relatif aux Plans d'épargne d'entreprise.

- > Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe a décidé de présenter son compte de résultat par nature et ce afin de mieux répondre aux attentes des investisseurs en alignant son compte de résultat comptable sur sa communication financière. Les normes internationales modifient de manière significative la présentation du compte de résultat, notamment en supprimant la notion de produits et charges non opérationnels et en réintégrant les charges liées aux écarts d'acquisition dans le résultat des activités ordinaires. Ainsi, l'application de cette norme devrait engendrer les reclassements en

résultat d'exploitation de la participation des salariés (29,9 millions d'euros en données pro forma 2004) et des autres produits (charges) non opérationnels (9,6 millions d'euros en données pro forma 2004). Les normes IFRS requièrent aussi de présenter une information détaillée par secteur d'activité et/ou par zone géographique. La préparation de cette information selon la norme IAS 14 est en cours d'analyse.

- > Options retenues par le Groupe dans le cadre de la construction du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : PagesJaunes a choisi d'utiliser la valeur historique comme base de valorisation pour les immobilisations corporelles dans le cadre de la construction du bilan d'ouverture 2004, ce choix devrait être sans incidence majeure sur le bilan d'ouverture.

#### *Calendrier prévisionnel de la communication financière IFRS du Groupe*

Afin d'accompagner la communauté financière dans la transition aux normes comptables internationales, le Groupe envisage le calendrier de communication suivant :

- > Fin avril 2005 : première communication sur les données financières IFRS consolidées relative à l'exercice clos le 31 décembre 2004.
- > Fin avril 2005 : publication des éléments d'information sur le chiffre d'affaires au format IFRS du premier trimestre 2005.
- > Fin juillet 2005 : publication des résultats du premier semestre 2005 en version provisoire.
- > Fin septembre 2005 : publication des résultats du premier semestre 2005 en version définitive.

#### **5.1.8 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

À la date de rédaction de ce rapport, aucun élément significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

#### **5.1.9 Perspectives d'évolution**

##### *Acquisition de Télécontact (Maroc)*

Conformément aux intentions du Groupe, annoncées au moment de son introduction en bourse, PagesJaunes Groupe prépare l'acquisition de la société Télécontact auprès de France Télécom. Télécontact est le premier éditeur d'annuaires au Maroc.

##### *Services par opérateurs*

PagesJaunes Groupe envisage de participer à la libéralisation du marché français des services par opérateurs dont le déploiement ne devrait cependant pas intervenir avant le quatrième trimestre 2005.

## 5.2 COMPTES CONSOLIDÉS

### 5.2.1 Exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002

Compte de résultat consolidé .....	84
Bilan consolidé aux périodes closes les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 .....	85
Tableau des variations des capitaux propres consolidés.....	86
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	87
<b>5.2.2 Annexe aux comptes consolidés pro forma .....</b>	<b>88</b>
Note 1 – Description de l'activité.....	88
Note 2 – Méthodes comptables .....	88
Note 3 – Variations du périmètre de consolidation.....	91
Note 4 – Informations par segment d'activité.....	93
Note 5 – Charges de personnel.....	94
Note 6 – Résultat financier .....	94
Note 7 – Autres produits (charges) non opérationnels, nets .....	94
Note 8 – Impôt sur les sociétés .....	94
Note 9 – Écarts d'acquisition des sociétés intégrées .....	95
Note 10 – Autres immobilisations incorporelles .....	95
Note 11 – Immobilisations corporelles .....	96
Note 12 – Titres mis en équivalence .....	96
Note 13 – Titres de participation .....	97
Note 14 – Autres actifs à long terme .....	97
Note 15 – Créances clients.....	97
Note 16 – Autres créances et charges constatées d'avance .....	97
Note 17 – Produits constatés d'avance .....	98
Note 18 – Provisions pour dépréciation des actifs .....	98
Note 19 – Endettement financier brut, disponibilités et valeurs mobilières de placement .....	98
Note 20 – Provisions et autres dettes .....	99
Note 21 – Capitaux propres .....	100
Note 22 – Transactions avec des entreprises liées .....	100
Note 23 – Engagements hors bilan et risques .....	101
Note 24 – Événements postérieurs à la clôture .....	103
Note 25 – Rémunération des dirigeants.....	104
Note 26 – Périmètre de consolidation.....	104
<b>Rapport des Commissaires aux comptes.....</b>	<b>105</b>



## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)		Exercice clos le 31 décembre		
	Notes	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	4	973 122	882 739	832 354
Coût des services et produits vendus		(209 764)	(216 552)	(222 094)
Frais commerciaux		(294 257)	(253 405)	(244 235)
Frais administratifs		(52 033)	(42 655)	(50 530)
Frais de recherche et développement		(1 084)	(1 737)	(2 419)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations</b>	4	<b>415 984</b>	<b>368 390</b>	<b>313 076</b>
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations		(10 066)	(9 661)	(11 940)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>405 918</b>	<b>358 729</b>	<b>301 136</b>
Produits (charges) financiers, nets	6	19 990	25 763	20 893
Écart de change net		(53)	(200)	(116)
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>425 855</b>	<b>384 292</b>	<b>321 913</b>
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	7	(9 817)	(2 149)	39 732
Impôt sur les sociétés	8	(149 300)	(125 174)	(123 047)
Participation des salariés		(29 926)	(26 934)	(24 608)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>236 812</b>	<b>230 035</b>	<b>213 990</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	12	774	1 175	1 003
Amortissement des écarts d'acquisition	9	(4 168)	(599)	(599)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>233 418</b>	<b>230 611</b>	<b>214 394</b>
Intérêts minoritaires		0	0	0
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>		<b>233 418</b>	<b>230 611</b>	<b>214 394</b>
<b>Résultat par action</b> (en euros)				
Nombre d'actions		278 789 610	182 700	182 700
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires				
– de base		0,85	1 265,52	1 176,75
– publié comparable		0,85	0,83	0,77
Résultat net part du Groupe				
– de base		0,84	1 262,24	1 173,48
– publié comparable		0,84	0,83	0,77

## Bilan consolidé

(en milliers d'euros)		Exercice clos le 31 décembre		
	Notes	2004	2003	2002
<b>ACTIF</b>				
Écarts d'acquisition nets	9	73 307	1 198	1 797
Autres immobilisations incorporelles nettes	10	2 092	558	823
Immobilisations corporelles nettes	11	23 143	18 370	21 003
Titres mis en équivalence	12	15 493	2 504	2 353
Titres de participation nets	13	2 263	388	2 169
Autres actifs à long terme nets	14	1 521	1 352	1 733
Impôts différés à long terme nets	8	9 016	6 508	6 354
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>126 835</b>	<b>30 878</b>	<b>36 232</b>
Stocks		12 373	7 112	11 127
Créances clients nettes de provisions	15	430 793	371 791	349 799
Impôts différés à court terme nets	8	17 128	18 034	12 816
Autres créances et charges constatées d'avance	16	84 924	102 745	98 786
Valeurs mobilières de placement	19	264	11 600	11 409
Disponibilités	19	644 077	581 935	577 909
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>1 189 559</b>	<b>1 093 217</b>	<b>1 061 846</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 316 394</b>	<b>1 124 095</b>	<b>1 098 078</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social		55 758	54 810	54 810
Prime d'émission		52 610	42 249	42 249
Réserves		41 589	4 688	38 398
Résultat net part du Groupe		233 418	230 611	214 394
Réserve de conversion		0	0	0
Actions propres		0	0	0
<b>Capitaux propres</b>	21	<b>383 375</b>	<b>332 358</b>	<b>349 851</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières à long et moyen terme	19	32	0	3
Autres dettes à long terme	20	30 391	24 805	24 213
<b>Total des dettes à long terme</b>		<b>30 423</b>	<b>24 805</b>	<b>24 216</b>
Part à moins de un an des dettes financières à long et moyen terme	19	3 822	3 822	3 822
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	19	10 730	11 559	28 771
Dettes fournisseurs		107 026	107 312	98 890
Charges à payer et autres provisions à court terme	20	241 543	177 247	177 188
Autres dettes		4 104	1 654	2 911
Impôts différés à court terme nets	8	0	0	0
Produits constatés d'avance	17	535 371	465 338	412 429
<b>Total des dettes à court terme</b>		<b>902 596</b>	<b>766 932</b>	<b>724 011</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 316 394</b>	<b>1 124 095</b>	<b>1 098 078</b>

## Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Total Capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2002</b>	<b>182 700</b>	<b>54 810</b>	<b>42 249</b>	<b>190 040</b>	<b>287 098</b>
Résultat de l'exercice 2002				214 394	214 394
Distribution de dividendes				(151 641)	(151 641)
<b>Solde au 31 décembre 2002</b>	<b>182 700</b>	<b>54 810</b>	<b>42 249</b>	<b>252 793</b>	<b>349 851</b>
Résultat de l'exercice 2003				230 611	230 611
Distribution de dividendes				(248 104)	(248 104)
<b>Solde au 31 décembre 2003</b>	<b>182 700</b>	<b>54 810</b>	<b>42 249</b>	<b>235 300</b>	<b>332 358</b>
Division de la valeur nominale des titres	273 867 300				0
Augmentation de capital	4 739 610	948	52 610		53 558
Résultat de l'exercice 2004				233 418	233 418
Distribution de dividendes			(42 249)	(193 710)	(235 959)
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b>278 789 610</b>	<b>55 758</b>	<b>52 610</b>	<b>275 008</b>	<b>383 375</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidé

Notes	Exercice clos le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>			
Résultat net consolidé part du Groupe	233 418	230 611	214 394
<i>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition	14 233	10 260	12 540
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs	411	942	(26 025)
Variation des autres provisions	(4 081)	9 576	4 482
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence	512	(151)	(389)
Impôts différés	(1 579)	(5 370)	4 281
Intérêts minoritaires	0	0	0
Écart de change non réalisé	0	0	0
Autres éléments non monétaires	0	0	0
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>			
Diminution (augmentation) des stocks	(4 810)	4 014	(385)
Diminution (augmentation) des créances clients	(36 325)	(23 644)	(22 811)
Diminution (augmentation) des autres créances	18 006	(4 378)	(4 719)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(10 810)	7 977	4 475
Augmentation (diminution) des autres dettes	153 259	47 619	26 054
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>362 234</b>	<b>277 456</b>	<b>211 897</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de la variation des fournisseurs d'immobilisations	(8 376)	(7 416)	(11 858)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels	215	95	33 477
Rachat des actions propres			0
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	(21 981)	(32)	0
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	(13 500)	0	0
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	0	0	7 153
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme	11 509	(430)	3 509
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>	<b>(32 133)</b>	<b>(7 783)</b>	<b>32 281</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme	(89 326)	(2)	(2 967)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(1 167)	(17 222)	16 674
Contributions des actionnaires	58 492	0	0
Dividendes versés	(235 958)	(248 106)	(151 641)
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement</b>	<b>(267 959)</b>	<b>(265 330)</b>	<b>(137 934)</b>
Variation nette des disponibilités	62 142	4 343	106 244
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	0	(317)	(768)
Disponibilités à l'ouverture	581 935	577 909	472 433
<b>Disponibilités à la clôture</b>	<b>644 077</b>	<b>581 935</b>	<b>577 909</b>

## 5.2.2 Annexes aux comptes consolidés pro forma

### Note 1. Description de l'activité

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de cinquante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international. Dans le cadre des comptes présentés, sauf indication contraire, le terme « PagesJaunes SA » se réfère à PagesJaunes, les termes « PagesJaunes Groupe » et « la société » font référence à la société PagesJaunes Groupe et les termes « PagesJaunes », « le Groupe » et « Groupe PagesJaunes » se réfèrent à PagesJaunes Groupe et à ses filiales consolidées.

### Note 2. Méthodes comptables

Les comptes consolidés de PagesJaunes ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

#### 2.1 Première application des nouveaux textes comptables

##### Personnel

*Recommandation n° 2003-RR.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 du Conseil national de la comptabilité (CNC) relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires et communiqué du CNC du 22 juillet 2004 en précisant les modalités de première application.*

Cette recommandation, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2004, précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite. Son champ d'application concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme, les indemnités de rupture de contrat de travail et les cotisations sociales et fiscales correspondantes. PagesJaunes a appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2004 les règles de comptabilisation et d'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires conformément à cette recommandation.

*Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle instaurant le Droit individuel à la formation (DIF), avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence relatif à la comptabilisation du Droit individuel à la formation (DIF).*

Le Comité d'Urgence considère que les dépenses engagées au titre du droit individuel des salariés à la formation rémunèrent des services futurs et non passés du salarié et constituent à ce titre un engagement court terme par application du règlement sur les passifs.

Par conséquent, dans le cas général d'un accord entre l'entreprise et le salarié sur l'action de formation à mener, les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement, mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés. Cependant, dans quelques cas particuliers (demande de CIF ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, conformément au règlement

sur les passifs, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

##### Actifs

*Adoption par le CNC, le 27 octobre 2004, des dispositions de première application du règlement CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs*

Ce règlement CRC transformera en règles les dispositions de l'avis CNC n° 2004-15 du 23 juin 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs. L'objectif de cet avis est avant tout la convergence avec les normes IFRS (IAS 16 actifs corporels, IAS 38 actifs incorporels, IAS 2 Stocks et IAS 23 coûts d'emprunts). Cet avis est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 avec une application anticipée possible aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. PagesJaunes n'a pas opté pour une application anticipée de ce règlement (avis) dans ses comptes au 31 décembre 2004.

*Règlement CRC 02-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.*

Ce règlement redéfinit les notions d'amortissement et de dépréciation et précise les situations dans lesquelles un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels doit être conduit. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et peut faire l'objet d'une application complète anticipée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002. PagesJaunes n'a pas opté pour une application anticipée de ce règlement dans ses comptes au 31 décembre 2004.

*Règlement CRC 03-05 du 20 novembre 2003 relatif au traitement comptable des coûts de création de sites Internet.*

Dans la continuité du projet d'avis relatif à la définition des actifs et du règlement 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, ce règlement présente le traitement comptable des coûts de conception et de développement des sites Internet en précisant les conditions et modalités d'inscription à l'actif de ces coûts. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Cependant des dispositions similaires étant déjà appliquées par PagesJaunes, l'application de ce règlement n'a pas d'effet significatif sur son résultat et ses capitaux propres.

*Recommandation 03-R-02 du 21 octobre 2003 du Conseil national de la comptabilité portant sur les aspects environnementaux.*

La recommandation décline les dispositions de la recommandation européenne du 30 mai 2001, relative à la « prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés : inscription comptable, évaluation et publication d'informations ». Applicable à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la recommandation ne modifie pas les règles de comptabilisation des passifs environnementaux mais vise à une plus grande harmonisation de la nature des informations communiquées par les différentes entreprises.

### Loi de sécurité financière

La Loi de sécurité financière est applicable depuis sa publication au Journal officiel, le 2 août 2003. Cette loi comprend une disposition comptable supprimant la nécessité de détention de titres d'une entité contrôlée pour la consolider. Cette disposition est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004. À ce jour, PagesJaunes n'est pas en relation avec de telles entités.

#### 2.2 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont établis en euros.

> Les coûts opérationnels avant amortissements des immobilisations sont ventilés selon les destinations suivantes :

- les coûts des services et produits correspondent aux coûts des services et biens vendus et/ou parus pendant la période;
- les frais commerciaux reflètent les charges résultant des actions mises en œuvre par l'entreprise pour vendre ses produits et services, dont notamment la rémunération de la force de vente;
- les frais administratifs reflètent les charges afférentes aux fonctions support (gestion, comptabilité, ressources humaines, achats, stratégie, etc.);
- les frais de recherche et développement sont constitués, pour la partie recherche, des travaux originaux organisés et conduits avec l'objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles et, pour la partie développement, de la mise en œuvre avant le commencement d'une production commercialisable ou d'une utilisation interne, de plans et d'études pour la production de produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou fortement améliorés, en application de découvertes réalisées ou de connaissances acquises.

> Le résultat d'exploitation correspond à la différence entre les produits et les charges opérationnels. Le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations.

> La participation des salariés aux résultats de l'entreprise est inscrite sur une ligne distincte du compte de résultat, après le résultat d'exploitation.

> Les « Autres produits » (charges) non opérationnels nets » comprennent principalement les résultats de cession d'entreprises consolidées et de titres de participation, les mouvements de provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, les dividendes reçus, les coûts et les mouvements de provisions pour restructuration. Ils comprennent aussi les éléments du résultat dont l'importance relative dépasse le cadre de l'activité courante (actifs immobiliers, créances commerciales, frais d'introduction en Bourse...).

> La charge d'amortissement des écarts d'acquisition concerne les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence.

> Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.

> Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie, hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières

de placement à échéance de plus de trois mois à la date d'acquisition, dont les variations sont respectivement incluses dans les activités de financement et d'investissement.

#### 2.3 Méthodes de consolidation

Une société, acquise ou créée, sur laquelle le Groupe exerce un contrôle ou une influence notable, est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque les seuils fixés ci-après sont atteints pour au moins deux des trois critères suivants : chiffre d'affaires de 5 millions d'euros, total actif de 10 millions d'euros et un actif net de 2 millions d'euros.

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- > les filiales sur lesquelles PagesJaunes Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale;
- > les sociétés dans lesquelles PagesJaunes Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence;
- > les sociétés non consolidées mentionnées à la note 13 « Titres de participation » ne présentent pas au regard des comptes consolidés de caractère significatif, par elles-mêmes ou prises ensemble;
- > les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

#### Comptabilisation des acquisitions d'entreprise et écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché. La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » pour les sociétés consolidées.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition, comprise généralement entre cinq et vingt ans, est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen périodique, au moins annuel, et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

PagesJaunes apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition au niveau de chacune des sociétés intégrées ou mises en équivalence.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée de l'activité et sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie de l'activité lors

d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Cette estimation est valorisée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières. PagesJaunes privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes de la façon suivante :

- > les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires issus du processus de planification stratégique et étendus sur un horizon approprié n'excédant pas dix ans ;
- > au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité ;
- > l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur actuelle est déterminée par référence à la valeur vénale.

#### 2.4 Autres méthodes comptables

##### Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises sont constatés en résultat de la période.

##### Comptabilisation des produits et charges correspondantes

Les principaux produits issus des activités de PagesJaunes sont comptabilisés de la manière suivante :

- > les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance ».
- > Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne sont étalés sur la durée d'affichage qui est généralement de douze mois.
- > Les charges directement affectables aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernées les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que la redevance éditoriale.

##### Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

##### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

##### Créances clients

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises, professionnels), PagesJaunes ne se considère pas exposée à une concentration du risque client. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

##### Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique, qui est proche de leur valeur de réalisation.

##### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de Bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

##### Stocks et en cours de production

Les en cours de production sont valorisés au prix de revient et sur la base des coûts directs. Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

##### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les licences et brevets.

Les marques et les parts de marché sont comptabilisées au coût d'acquisition ; le plus souvent, il est déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur une durée généralement comprise entre un et cinq ans.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les dépenses de maintenance et de réparation sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation. Les biens financés par un contrat de location qui transfère à PagesJaunes les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : vingt-cinq à trente ans pour les constructions, cinq à dix ans pour les agencements, entre un et cinq ans pour les autres immobilisations.

##### Dépréciation des autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode

d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes), leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable ; la valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les tests de dépréciation sont réalisés par groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable (lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle).

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de PagesJaunes Groupe. Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

##### Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe, sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

##### Impôts différés

PagesJaunes Groupe constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi. Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession internes de titres de participation d'entreprises consolidées ou des provisions pour dépréciations et pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

##### Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information est alors fournie en annexe.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressource ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

##### Engagements de retraite et avantages similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- > la table Insee 2000-2002, table homme et table femme ;
- > les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge ;
- > âge de départ à la retraite retenu : 62 ans ;
- > les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge ;
- > taux d'actualisation : 4.5 %.

##### Recours à des estimations

La préparation des états financiers établis conformément aux principes comptables généralement admis, conduit la Direction de PagesJaunes Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment en ce qui concerne les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les titres de participation. Les montants réels pourraient s'avérer différents des estimations effectuées.

##### Note 3. Variations du périmètre de consolidation

> 2003

Aucune opération impactant le périmètre de consolidation.

> 2004

L'entrée de périmètre de QDQ Media au 1<sup>er</sup> avril 2004 pour 17 millions d'euros et la prise en charge du prêt participatif pour 89 millions d'euros, a généré un écart d'acquisition de 69 millions d'euros.

L'entrée dans le périmètre de Wanadoo Maps au 1<sup>er</sup> mai 2004, à un prix d'acquisition de 10 millions d'euros, permet de dégager un écart d'acquisition de 7 millions d'euros. L'acquisition des 50 % restant du sous-groupe Eurodirectory, pour un prix de 13,5 millions d'euros, génère un écart d'acquisition de 12 millions d'euros. En achetant le solde de la participation dans la société Eurodirectory, PagesJaunes Groupe se retrouve actionnaire à hauteur de 49 % dans la société Editus, société d'annuaire luxembourgeoise. La société

Eurodirectory acquise en fin d'année, sera consolidée par intégration globale et sa filiale Editus en intégration proportionnelle, à compter de 2005. Par simplification, la société reste en mise en équivalence en 2004, l'effet de cette option n'a pas d'incidence sur les comptes. Afin d'isoler l'activité de d'annuaire des éléments de holding, le Groupe a acheté une société nommée Nedif (renommée PagesJaunes) et lui a apporté l'activité de PagesJaunes. La société PagesJaunes a parallèlement changé de nom pour PagesJaunes Groupe. Les deux sociétés sont consolidées par intégration globale.

**Note 3.1. Informations pro forma relatives aux comptes de résultat**

Les comptes consolidés pro forma des exercices 2002, 2003 et 2004 sont destinés à présenter l'effet sur les comptes consolidés historiques du groupe PagesJaunes des acquisitions de QDQ Media et Mappy (ex-Wanadoo Maps) filiales de Wanadoo acquises au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004. Ces comptes pro forma ont été établis sur la base des comptes consolidés historiques de PagesJaunes et de ceux de ses filiales acquises retraitées comme il est indiqué aux paragraphes ci-après.

**Compte de résultat consolidé pro forma**

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre								
	2004		2004		2003		2002		2002
	historique	retraitements	pro forma	historique	retraitements	Pro forma	historique	retraitements	pro forma
Chiffre d'affaires	973 122	10 966	984 088	882 739	34 602	917 341	832 354	38 769	871 123
Coût des services et produits vendus	(209 764)	(3 401)	(213 165)	(216 552)	(18 381)	(234 933)	(222 094)	(17 291)	(239 385)
Frais commerciaux	(294 257)	(6 807)	(301 064)	(253 405)	(38 980)	(292 385)	(244 235)	(45 507)	(289 742)
Frais administratifs	(52 033)	(3 313)	(55 346)	(42 655)	(11 388)	(54 043)	(50 530)	(11 073)	(61 603)
Frais de recherche et développement	(1 084)	0	(1 084)	(1 737)	0	(1 737)	(2 419)	0	(2 419)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations</b>	<b>415 984</b>	<b>(2 555)</b>	<b>413 429</b>	<b>368 390</b>	<b>(34 147)</b>	<b>334 243</b>	<b>313 076</b>	<b>(35 102)</b>	<b>277 974</b>
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations	(10 066)	(238)	(10 304)	(9 661)	(2 914)	(12 575)	(11 940)	(2 993)	(14 933)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>405 918</b>	<b>(2 793)</b>	<b>403 125</b>	<b>358 729</b>	<b>(37 061)</b>	<b>321 668</b>	<b>301 136</b>	<b>(38 095)</b>	<b>263 041</b>
Produits (charges) financiers, nets	19 990	(1 466)	18 524	25 763	(6 465)	19 298	20 893	(5 037)	15 856
Écart de change net	(53)	0	(53)	(200)	7	(193)	(116)	12	(104)
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>425 855</b>	<b>(4 259)</b>	<b>421 596</b>	<b>384 292</b>	<b>(43 519)</b>	<b>340 773</b>	<b>321 913</b>	<b>(43 120)</b>	<b>278 793</b>
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	(9 817)	189	(9 628)	(2 149)	(995)	(3 144)	39 732	(116)	39 616
Impôt sur les sociétés	(149 300)	546	(148 754)	(125 174)	1 734	(123 440)	(123 047)	1 588	(121 459)
Participation des salariés	(29 926)	0	(29 926)	(26 934)	68	(26 866)	(24 608)	0	(24 608)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>236 812</b>	<b>(3 524)</b>	<b>233 288</b>	<b>230 035</b>	<b>(42 712)</b>	<b>187 323</b>	<b>213 990</b>	<b>(41 648)</b>	<b>172 342</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	774	0	774	1 175	0	1 175	1 003	0	1 003
Amortissement des écarts d'acquisition	(4 168)	(1 715)	(5 883)	(599)	(5 285)	(5 884)	(599)	(3 518)	(4 117)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>233 418</b>	<b>(5 239)</b>	<b>228 179</b>	<b>230 611</b>	<b>(47 997)</b>	<b>182 614</b>	<b>214 394</b>	<b>(45 166)</b>	<b>169 228</b>
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>233 418</b>	<b>(5 239)</b>	<b>228 179</b>	<b>230 611</b>	<b>(47 997)</b>	<b>182 614</b>	<b>214 394</b>	<b>(45 166)</b>	<b>169 228</b>

Les principales Conventions retenues pour l'établissement des comptes pro forma sont les suivantes :

Le compte de résultat intègre :

> les résultats consolidés opérationnels de PagesJaunes combinés avec ceux des filiales acquises

> l'amortissement de l'écart d'acquisition de ces filiales calculé au 31 décembre 2003 et correspondant provisoirement à l'écart d'acquisition à cette date

> les charges financières correspondant au financement des prix d'acquisition.

L'impôt courant comptabilisé dans les comptes consolidés pro forma correspond à celui déclaré par les sociétés du Groupe.

Il a été corrigé de la variation de résultat liée au retraitement des produits financiers.

Le calcul de la participation à été révisé pour tenir comptes des éléments énumérés ci-dessus.

Aucun ajustement relatif aux charges de structure n'a été comptabilisé, dans la mesure où les entités appréhendent déjà à titre individuel ces charges.

**Note 4. Informations par segment d'activité**

Les activités de PagesJaunes s'organisent en deux principaux segments :

> **PagesJaunes France.** Il s'agit des activités, en France, relatives à l'édition des annuaires, leur distribution, la vente d'espaces publicitaires sur les annuaires imprimés et en ligne, les activités de création et d'hébergement de sites Internet ainsi que l'édition des annuaires PagesPro, la vente d'accès à la requête, l'annuaire inversé QuiDonc et la régie d'Europages.

> **International & Filiales.** Il s'agit des activités des différentes filiales de la société qui consistent principalement en l'édition d'annuaires grand public hors de France, le développement des annuaires Kompass en Europe et le développement d'activités complémentaires de l'édition d'annuaires (tels que les services géographiques de Mappy (ex-Wanadoo Maps) et le marketing direct de Wanadoo Data).

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	PagesJaunes France	International & Filiales	Total Groupe
<b>Au 31 décembre 2004</b>			
Chiffre d'affaires	908 358	64 764	973 122
REAA <sup>(1)</sup>	423 704	(7 720)	415 984
Amortissements	(6 670)	(3 396)	(10 066)
Résultat d'exploitation	417 034	(11 116)	405 918
Investissements corporels et incorporels	6 211	1 466	7 677
Effectif moyen <sup>(2-3)</sup>	3 157	1 076	4 233
<b>Au 31 décembre 2003</b>			
Chiffre d'affaires	847 506	35 233	882 739
REAA <sup>(1)</sup>	365 913	2 477	368 390
Amortissements	(8 395)	(1 266)	(9 661)
Résultat d'exploitation	357 518	1 211	358 729
Investissements corporels et incorporels	7 278	522	7 800
Effectif moyen <sup>(2)</sup>	3 011	303	3 314
<b>Au 31 décembre 2002</b>			
Chiffre d'affaires	797 579	34 775	832 354
REAA <sup>(1)</sup>	311 280	1 796	313 076
Amortissements	(9 351)	(2 589)	(11 940)
Résultat d'exploitation	301 929	(793)	301 136
Investissements corporels et incorporels	8 543	1 419	9 962
Effectif moyen <sup>(2)</sup>	2 975	298	3 273

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations.

(2) Effectif moyen en équivalent temps plein, hors personnel fonctionnaire mis à disposition dont les coûts sont refacturés à France Télécom.

(3) Compte tenu de l'effectif moyen en équivalent temps plein, de QDQ Media et Mappy (ex-Wanadoo Maps) au 31 décembre 2004.

**Analyse par zone géographique**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>Chiffre d'affaires</b>			
France	946 736	882 739	832 354
Autres	26 386	0	0
<b>Immobilisations</b>			
France	19 561	18 928	21 826
Autres	5 675	0	0



**Note 5. Charges de personnel**

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Effectif moyen <sup>(1)</sup>	4 233	3 314	3 273
Traitements et salaires	185 114	155 189	151 642
Charges sociales	72 846	63 085	62 286
<b>Total frais de personnel <sup>(2)</sup></b>	<b>257 960</b>	<b>218 274</b>	<b>213 928</b>
Production immobilisée	0	(92)	(234)
Variation provision pour indemnité de départ en retraite	1 420	1 635	1 491
Autres <sup>(3)</sup>	6 269	5 669	5 072
<b>Total des charges de personnel <sup>(2)</sup></b>	<b>265 649</b>	<b>225 486</b>	<b>220 257</b>

(1) Effectif moyen en équivalent temps plein.  
 (2) Hors participation des salariés et coûts de personnel liés aux restructurations du plan TOP (classés en charges non opérationnelles).  
 (3) Notamment, taxes assises sur les salaires.

**Note 6. Résultat financier**

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par la trésorerie placée chez France Télécom .

**Note 7. Autres produits (charges) non opérationnels, nets**

Au 31 décembre 2004, le résultat non opérationnel s'élève à (9,8) millions d'euros et comprend principalement les frais de communication et honoraires liés à l'introduction en Bourse de PagesJaunes (- 8,1 millions d'euros).

**Note 8. Impôt sur les sociétés**

**9.1 Preuve d'impôt Groupe**

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Résultat avant impôt	382 718	355 785	337 441
Taux légal d'imposition	35,43 %	35,43 %	35,43 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>(135 597)</b>	<b>(126 055)</b>	<b>(119 555)</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(1 477)	(212)	(212)
Résultat des sociétés mise en équivalence	274	416	355
Sociétés en perte	(7 456)	(323)	(902)
Impôt sur les réserves de plus-value à long terme	(964)	0	0
Plus ou moins-value à long terme	0	0	534
Distribution de la réserve spéciale des plus-values à long terme	(4 610)	0	0
Provisions pour risques	0	0	(2 534)
Autres produits et charges non taxables	530	998	(732)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(149 300)</b>	<b>(125 174)</b>	<b>(123 047)</b>

**9.2 Impôt au bilan**

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>Détail</b>			
Indemnités de départ en retraite	6 200	5 668	4 725
Amortissements exceptionnels	3 244	1 655	0
Provisions temporairement non déductibles	2 783	4 171	3 088
Reports déficitaires et ARD	67 487	808	935
Provision pour participation	10 320	9 968	8 737
Autres impôts différés actifs	3 020	2 272	1 686
Provisions pour dépréciation des impôts différés actifs <sup>(1)</sup>	(66 910)	0	0
<b>Total</b>	<b>26 143</b>	<b>24 542</b>	<b>19 171</b>

(1) Correspondant principalement à la dépréciation des impôts différés actifs sur déficits reportables de QDQ Media.

Cette position nette du Groupe est présentée comme suit au bilan :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Impôts différés actifs nets long terme (à plus de un an)	9 016	6 508	6 354
Impôts différés actifs nets court terme	17 128	18 034	12 817
Impôts différés passifs nets long terme (à plus de un an)	0	0	0
Impôts différés passifs nets court terme	0	0	0
<b>Total</b>	<b>26 143</b>	<b>24 542</b>	<b>19 171</b>

Les impôts différés actifs et passifs des sociétés ont été évalués en prenant en considération la sortie en 2004, sans indemnisation, des sociétés du périmètre d'intégration fiscale formé par Wanadoo SA.

PagesJaunes a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres. Cette option prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une période de cinq exercices.

**Note 9. Écarts d'acquisition des sociétés intégrées**

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre					
		2004		2003		2002
	Durée d'amort.	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
QDQ Media	20 ans	68 882	(2 583)	66 299	0	0
Mappy (ex-Wanadoo Maps)	5 ans	7 395	(986)	6 409	0	0
Wanadoo Data (ex-Médiatel)	5 ans	2 995	(2 396)	599	1 198	1 797
<b>Total</b>		<b>79 272</b>	<b>(5 965)</b>	<b>73 307</b>	<b>1 198</b>	<b>1 797</b>

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>1 198</b>	<b>1 797</b>	<b>2 396</b>
Acquisitions/cessions	76 277		
Dotation aux amortissements	(4 168)	(599)	(599)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>73 307</b>	<b>1 198</b>	<b>1 797</b>

Les principales acquisitions en 2004 concernent :

> L'intégration de QDQ Media qui permet de dégager un écart d'acquisition positif pour un montant d'environ 69 millions d'euros, compte tenu d'un prix d'acquisition des titres de 17 millions d'euros (hors prêt participatif de 89 millions d'euros). Celui-ci a été constaté en avril 2004 et amorti sur 20 ans à compter de cette date.

> L'acquisition de Mappy (ex-Wanadoo Maps) a dégagé un écart d'acquisition de 7,3 millions d'euros amorti sur une période de cinq ans, compte tenu d'un prix d'acquisition de 10 millions d'euros.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels, selon la méthode décrite en note 2 « Méthode comptables », sur la base de plans d'affaires n'excédant pas dix ans, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 2 % et 3 % et d'un taux d'actualisation compris entre 9 % et 11 %.

**Note 10. Autres immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre				
	2004	2003	2002		
	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Autres immobilisations incorporelles	4 018	(1 926)	2 092	558	823
<b>Total</b>	<b>4 018</b>	<b>1 926</b>	<b>2 092</b>	<b>558</b>	<b>823</b>

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles, s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>558</b>	<b>823</b>	<b>1 088</b>
Acquisitions	252	0	0
Effet des variations de périmètre <sup>(1)</sup>	1 614	0	0
Cessions	0	0	0
Dotation aux amortissements	(332)	(265)	(265)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>2 092</b>	<b>558</b>	<b>823</b>

(1) En 2004, concerne principalement l'entrée dans le périmètre de consolidation de Mappy (ex-Wanadoo Maps).

**Note 11. Immobilisations corporelles**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre				
	2004		2003		2002
	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	632	(232)	400	0	0
Informatique et terminaux	68 938	(54 898)	14 040	11 919	19 365
Autres	23 052	(14 349)	8 703	6 451	1 638
<b>Total</b>	<b>92 622</b>	<b>(69 479)</b>	<b>23 143</b>	<b>18 370</b>	<b>21 003</b>

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>18 370</b>	<b>21 003</b>	<b>70 645</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 425	7 800	9 962
Effet des variations de périmètre	7 561	0	0
Cessions et mises au rebut	(479)	(1 037)	(47 929)
Dotation aux amortissements	(9 734)	(9 396)	(11 675)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>23 143</b>	<b>18 370</b>	<b>21 003</b>

**Note 12. Titres mis en équivalence**

La rubrique « Titres mis en équivalence » enregistre la valeur de la société Eurodirectory. La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
<b>Eurodirectory</b>			
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>2 504</b>	<b>2 353</b>	<b>1 965</b>
Quote-part de résultat	774	1 175	1 003
Dividendes versés	(1 285)	(1 024)	(614)
Quote-part acquise en 2004	1 391	0	0
Écart d'acquisition	12 109	0	0
<b>Solde en fin de période</b>	<b>15 493</b>	<b>2 504</b>	<b>2 353</b>

**Note 13. Titres de participation**

Le tableau ci-dessous détaille les principales participations non consolidées :

(en milliers d'euros)		% d'intérêt	Capitaux propres	Résultat net	Période close le 31 décembre				
					2004	2003	2002		
					Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Annuaire et autres activités</b>									
	Kompass Belgium <sup>(1)</sup>	100	1 642	101	1 799	0	1 799	0	0
	PagesJaunes Outremer	100	484	354	76	0	76	76	76
	PagesJaunes Liban	100	21	(123)	2 125	1 813	312	312	2 093
	Autres				76	0	76	0	0
	<b>Total</b>				<b>4 076</b>	<b>1 813</b>	<b>2 263</b>	<b>388</b>	<b>2 169</b>

(1) Société acquise en 2004.

**Note 14. Autres actifs à long terme**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Autres actifs à long terme	1 521	1 352	1 733
<b>Total</b>	<b>1 521</b>	<b>1 352</b>	<b>1 733</b>

Les autres actifs à long terme comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts et cautionnements ainsi que les autres immobilisations financières.

**Note 15. Créances clients**

Les créances clients ont une échéance qui est généralement de moins de un an.

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Créances clients brutes	451 259	378 359	354 398
Provisions pour dépréciation <sup>(1)</sup>	(20 466)	(6 568)	(4 599)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>430 793</b>	<b>371 791</b>	<b>349 799</b>

(1) Voir note 18 « Provisions pour dépréciation des actifs ».

**Note 16. Autres créances et charges constatées d'avance**

Les autres créances et charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Acomptes d'IS	432	27 225	23 823
TVA à recevoir	13 690	15 485	14 051
Comptes courants des filiales non consolidées et intérêts courus non échus	597	857	1 277
Autres créances	12 794	4 964	7 373
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	39 844	54 214	52 262
Capital souscrit non appelé <sup>(2)</sup>	17 566	0	0
<b>Total</b>	<b>84 923</b>	<b>102 745</b>	<b>98 786</b>

(1) Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des charges sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalées sur une durée d'affichage qui est généralement de douze mois.

(2) Le capital souscrit non appelé correspond au solde de l'augmentation de capital 2003 de QDQ Media et que Wanadoo International s'est engagée à libérer sur appel du Conseil d'administration de la Société.

**Note 17. Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Produits constatés d'avance	535 371	465 338	412 429
<b>Total</b>	<b>535 371</b>	<b>465 338</b>	<b>412 429</b>

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des ventes d'insertions publicitaires facturées au titres des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est généralement de 12 mois.

**Note 18. Provisions pour dépréciation des actifs**

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations (reprises) nettes	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	Solde en fin de période
<b>Au 31 décembre 2004</b>				
Titres de participation	1 813			1 813
Créances clients	6 568	(4 892)	18 790	20 466
Autres actifs	1 264	(634)		630
<b>Au 31 décembre 2003</b>				
Titres de participation		1 813		1 813
Créances clients	4 599	1 969		6 568
Autres actifs	225	1 039		1 264
<b>Au 31 décembre 2002</b>				
Titres de participation				
Créances clients	4 881	(282)		4 599
Autres actifs	1 961	(1 736)		225

(1) Comprennent les effets de change et de variation de périmètre et essentiellement QDQ Media sur 2004.

Au 31 décembre 2003, la dotation nette de provisions sur titres de participations concerne les titres PagesJaunes Liban.

**Note 19. Endettement financier brut, disponibilités et valeurs mobilières de placement**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Valeurs mobilières de placement	264	11 600	11 409
Disponibilités <sup>(1)</sup>	644 078	581 935	577 909
<b>Total VMP et disponibilités</b>	<b>644 342</b>	<b>593 535</b>	<b>589 318</b>
Comptes courants	3 312	3 312	3 312
Dettes de crédit-bail	0	0	1
Autres dettes financières	11 272	12 069	29 283
<b>Endettement financier brut</b>	<b>14 584</b>	<b>15 381</b>	<b>32 596</b>
Part à moins de un an	14 552	15 381	32 593
Part à plus de un an	32	0	3
<b>Trésorerie (endettement) net</b>	<b>629 758</b>	<b>578 154</b>	<b>556 722</b>

(1) Essentiellement constituées des comptes courants et placements à moins de trois mois auprès de France Télécom.

Le tableau ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des autres dettes financières :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Banques créditrices, spots, lignes de crédit	9 786	11 265	28 512
Autres emprunts	1 486	804	771
<b>Total</b>	<b>11 272</b>	<b>12 069</b>	<b>29 283</b>

L'évolution des dettes financières de PagesJaunes s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Solde en début d'exercice	15 381	32 596	56 128
Variations de périmètre	89 705		
Augmentation (diminution) nette	(90 502)	(17 214)	(23 532)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>14 584</b>	<b>15 381</b>	<b>32 596</b>

La variation des dettes provient de l'entrée dans le périmètre de QDQ Media et de son remboursement à Wanadoo International, QDQ étant désormais financée par PagesJaunes.

**Note 20. Provisions et autres dettes**

Les provisions et autres dettes à long terme se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Avantages postérieurs à l'emploi	18 065	16 645	15 541
Autres avantages à long terme	3 997	531	0
Autres provisions pour risques et charges	112	0	0
Provisions litiges sociaux – fiscaux <sup>(1)</sup>	8 217	7 629	8 672
<b>Total</b>	<b>30 391</b>	<b>24 805</b>	<b>24 213</b>

(1) Cf note 23 litiges et arbitrages.

Les provisions pour risques et charges et autres dettes à court terme s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre		
	2004	2003	2002
Provisions pour litiges	35	60	23
Autres provisions à court terme <sup>(2)</sup>	201	4 085	20
<b>Sous-total provisions à court terme</b>	<b>236</b>	<b>4 145</b>	<b>43</b>
Charges à payer <sup>(1)</sup>	241 307	173 102	177 188
Impôt différé passif à court terme	0	0	0
<b>Total</b>	<b>241 543</b>	<b>177 247</b>	<b>177 231</b>

(1) Principalement constitué de la participation des salariés, de provisions de charges de personnel et de la TVA à payer.

(2) Dont complément de prix Intelmatique versé sur 2004 et provisionné sur 2003.

L'évolution des provisions pour risques et charges court et long terme est la suivante :

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2004	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	31 décembre 2004
Avantages postérieurs à l'emploi	16 645	1 420	0	0	0	18 065
Autres avantages à long terme	531	3 466	0	0	0	3 997
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	7 629	586	(3)	0	5	8 217
Autres provisions pour risques et charges	4 145	103	0	(4 071)	171	348
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>28 950</b>	<b>5 575</b>	<b>(3)</b>	<b>(4 071)</b>	<b>176</b>	<b>30 627</b>
– Dont long terme	24 805	5 472	(3)	0	117	30 391
– Dont court terme	4 145	103	0	(4 071)	59	236

Les variations des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme s'expliquent par l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2004 des règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires conformément à la recommandation n° 2003-RR.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003 du CNC et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 qui en précise les modalités de première application.

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotation	Reprise (provision non utilisée)
Résultat d'exploitation	2 089	(3)
Résultat non opérationnel	3 486	0
– dont résultat financier	47	0

**Note 21. Capitaux propres**

Au 31 décembre 2004, le capital social de la société PagesJaunes est divisé en 278 789 610 actions de nominal 0,20 euro, suite à la division de la valeur nominale de l'action, la portant ainsi à 0,20 euro.

Ne comprend aucun autre titre donnant accès au capital.

**Note 22. Transactions avec des entreprises liées**

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, résumés ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante :

**Créances sur les entreprises liées**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2004	2003
<b>Entreprise liée</b>		
France Télécom SA	15 710	16 910
Wanadoo SA		13 466
Wanadoo international	17 613	0
Autres sociétés du Groupe France Télécom	1 875	3 786
<b>Total</b>	<b>35 198</b>	<b>34 162</b>

À ces créances s'ajoutent les comptes courants et placements avec France Télécom qui s'élèvent à 581,4 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 637,6 millions au 31 décembre 2004.

**Dettes envers les entreprises liées**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2004	2003
<b>Entreprise liée</b>		
France Télécom SA	30 280	26 068
Wanadoo SA		11 385
Wanadoo international		0
Autres sociétés du Groupe France Télécom	2 197	9 113
<b>Total</b>	<b>32 477</b>	<b>46 566</b>

**Transactions significatives avec des entreprises liées**

(en milliers d'euros)	Période close le 31 décembre	
	2004	2003
<b>Transactions</b>		
Télérel	6 028	7 595
Coûts éditoriaux	48 264	52 759
Audiotel	1 395	1 468
Accès annuaires	2 664	4 504
Mise à disposition du personnel	(7 631)	(9 043)
Redevances Pages Blanches	(58 622)	(64 770)
Immobilier et charges locatives	(10 085)	(9 652)
Bases de données	(7 640)	(6 099)
Management fees	(5 464)	(6 980)
Redevances de marques	(1 066)	(1 490)
Téléphonie – hébergement	(5 438)	(4 184)
Autres prestations opérationnelles	(6 353)	(6 095)
<b>Total</b>	<b>(43 948)</b>	<b>(41 987)</b>

Les principales conventions conclues avec le groupe France Télécom sont relatives à :

> la mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires;

> la prospection et le recueil de la publicité à insérer dans l'Annuaire et le 3611 en recherche alphabétique ainsi que la conception technique, l'exécution et la mise en pages de cette publicité;

> la réalisation pour le compte de France Télécom des tâches nécessaires à la fabrication, la distribution et la promotion de l'Annuaire et du 3611 en recherche alphabétique;

> redevances de marque et management fees.

À ces transactions, s'ajoutent les produits financiers générés par la trésorerie placée chez France Télécom soit 19,9 millions d'euros, ainsi que la contribution PagesJaunes à la participation des salariés mutualisée au niveau du groupe France Télécom.

**Note 23. Engagements hors bilan et risques**

Le récapitulatif des engagements hors bilan donnés significatifs se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Paielements dus par période			
Obligations contractuelles	Total	À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Contrats de location simple	44 389	13 348	30 812	229
Engagements d'achats de biens et services	64 224	59 121	5 103	0
<b>Total</b>	<b>108 613</b>	<b>72 469</b>	<b>35 915</b>	<b>229</b>

	Paielements dus par période			
Engagements conditionnels	Total	À moins de un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Avals et cautions	853	853	0	0

**Contrats de location**

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des dix prochaines années.

La direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 14,4 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 2003. Sur ces 14,4 millions d'euros, 9,5 millions sont facturés par France Télécom. La part de France Télécom dans les engagements futurs s'élève à 10,1 millions à décembre 2005 et 24,2 millions pour 2005 à 2009.

**Engagements d'achats de biens et services**

**Réalisation des annuaires**

Dans le cadre de son activité, PagesJaunes s'engage auprès de fournisseurs de papier sur la base de contrats généralement annuels avec des engagements de volumes fermes. D'autre part, PagesJaunes s'engage aussi auprès d'imprimeurs sur la base de contrats tri-annuels ou bi-annuels et de distributeurs sur la base de contrats annuels pour la réalisation et la distribution des PagesJaunes et de l'Annuaire. Ces derniers engagements font seulement l'objet de volumes prévisionnels de commandes sans valeur contractuelle minimum. Ces

engagements sont évalués à 50,5 millions d'euros à échéance décembre 2005. Ces montants peuvent varier en fonction du volume réel pour chaque année.

QDQ Media est de même engagée auprès de fournisseurs de papier, avec des engagements similaires de volumes fermes et d'imprimeurs. Ces engagements s'élèvent à 12 millions d'euros dont 8 millions d'euros à décembre 2005 et 4 millions d'euros à décembre 2006.

**Montages déconsolidants et entités ad hoc**

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants. Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités ad hoc.

**Achats de titres**

Le Groupe s'est engagé dans l'achat d'une société d'hébergement de fichier de marketing direct pour la somme maximale de 13 millions d'euros.

**Droits individuels à la formation**

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non fonctionnaires et en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du groupe PagesJaunes, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 43 648 heures au 31 décembre 2004. Aucune heure n'a fait l'objet d'une demande de la part de salariés.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

	Indemnités de fin de contrat		Avantages postérieurs à l'emploi				Total
	CFC	Autres indemnités de fin de contrat	Régimes en rente	Régime en capital	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	
(en milliers d'euros)							
<b>Variation de la valeur des engagements</b>							
Valeur totale des engagements en début de période	0	0	0	19 513	872	2 870	23 255
Coût des services rendus			0	1 139	51	188	1 378
Coût de l'actualisation	0	24	0	1 020	46	149	1 239
Cotisations versées par les employés			0	0	0	0	0
Modification du régime			0	0	0	0	0
Réductions/liquidations			0	0	0	0	0
(Gains) ou pertes actuarielles	0	0	0	6 701	58	969	7 728
Prestations payées	0	0	0	(512)	0	(162)	(674)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0
Autres (écarts de conversion)	0	0	0	0	0	0	0
Valeur totale des engagements en fin de période (A)	0	24	0	27 861	1 027	4 014	32 926
Engagements de fin de période afférent à des régime intégralement ou partiellement financés		24	0	27 861	0	3 997	31 882
Engagements de fin de période afférent à des régime non financés	0	0	0	0	1 027	17	1 044
<b>Variation des actifs de couverture</b>							
Juste valeur des actifs de couverture en début de période		0	0	1 566	0	0	1 566
Produits financiers sur les actifs de couverture		0	0	66	0	0	66
Cotisations versées par l'employeur		0	0	800	0	0	800
Cotisations versées par les employés		0	0	0	0	0	0
Réductions/liquidations		0	0	0	0	0	0
Prestations payées par le fonds		0	0	(512)	0	0	(512)
Variation de périmètre		0	0	0	0	0	0
Autres (écarts de conversion)		0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)		0	0	1 920	0	0	1 920
<b>Couverture financière</b>							
Situation du régime (A) – (B)	0	0	0	25 941	1 027	4 014	30 982
Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus			0	(8 979)	(58)		(9 037)
Coût des services passés non reconnu			0	0	0		0
Ajustement lié au plafonnement de l'actif			0	0	0	0	0
<b>Provision (actif)</b>							
Dont provision (actif) : court terme	0	0	0	0	0	0	0
Dont provision (actif) : long terme	0	60	0	17 019	969	4 014	22 062
<b>Charge de retraite</b>							
Coût des services rendus			0	344	51	188	583
Coût de l'actualisation	0	24	0	1 020	46	149	1 239
Rendement attendu des actifs du régime		0	0	(66)	0	0	(66)
Amortissement des (gains) ou pertes actuariels	0	0	0	0	0	3 292	3 292
Amortissement du coût des services passés	0	0	0	0	0	0	0
Effet de réductions/liquidations	0	0	0	0	0	0	0
Ajustement lié au plafonnement de l'actif			0	0	0	0	0
Total charge de retraite	0	24	0	1 298	97	3 629	5 048
<b>Évolution de la provision (actif)</b>							
Provision (actif) en début de période	0	36	0	15 721	872	547	17 176
Charge de retraite	0	24	0	1 298	97	3 629	5 048
Cotisations versées par l'employeur		0	0	0	0	0	0
Prestations directement payées par l'employeur	0	0	0	0	0	(162)	(162)
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0
Autres (écarts d'acquisition)	0	0	0	0	0	0	0
Provision (actif) en fin de période	0	60	0	17 019	969	4 014	22 062
<b>Hypothèses (1)</b>							
Taux d'actualisation (en %)							
Taux d'inflation attendu sur le long terme (en %)				2,0 %	2,0 %	2,0 %	
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (en %)							
Taux de revalorisation des rentes attendu sur le long terme (en %)							
Taux d'évolution des frais médicaux (en %)							
Rendement attendu sur les actifs du régime (en %)				5,0 %	5,0 %	5,0 %	
Évolution attendu des régimes obligatoires (en %)							
Durée moyenne de vie résiduelle attendue				19	16	16	
Montant comptabilisé en charge au titre de la période	0	24	0	1 298	97	3 629	5 048

Litiges et arbitrages

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation de risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni PagesJaunes ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

(i) La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse [www.pagesjaunes.com](http://www.pagesjaunes.com) et qui est titulaire des noms de domaines [pagesjaunes.com](http://pagesjaunes.com) et [pagesjaunes.net](http://pagesjaunes.net), a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes, pour divers motifs dont notamment le défaut de distinctivité et la dégénérescence. Dans ce cadre, la société Prodis entend faire valoir que le dépôt de la dénomination Pages Jaunes à titre de marque est frauduleux pour n'être que la traduction du terme Yellow Pages qui désigne aux États-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui constitue à ce titre un terme générique repris indifféremment dans différents pays (Page Gialle...). Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de grande instance de Paris a confirmé la validité des marques « Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'Annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Cette procédure est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris; l'audience de plaidoiries est fixée au 21 février 2005. Aucune assurance ne peut être donnée sur l'issue favorable de ce litige pour le Groupe. Une issue défavorable pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les objectifs du Groupe (voir section 4.9.4 « Risques juridiques – Litiges et arbitrages »).

(ii) PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un projet d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification a pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. À ce jour, la quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. Bien qu'un certain nombre de décisions favorables au Groupe aient été d'ores et déjà rendues en première instance et en appel, aucune assurance ne peut

être donnée sur l'issue favorable de ces litiges pour le Groupe. Le montant total des demandes s'élève à environ 24 millions d'euros à ce stade des procédures et le risque lié à ces litiges a fait l'objet d'une provision de 7,3 millions d'euros.

(iii) PagesJaunes a fait l'objet, au cours des années 2001 et 2002, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 1998 et 1999. La société estime disposer d'arguments sérieux pour contrer les redressements encore contestés. Des contentieux seront engagés au cours desquels la Société entend faire valoir ses arguments.

(iv) PagesJaunes a été assignée le 26 juin 2002 par une agence de publicité (FAC) devant le tribunal de commerce de Nanterre. Cette agence de publicité considère que PagesJaunes a commis des actes de concurrence déloyale tels que captation de clientèle, dénigrement, démarchage abusif. Elle demande à ce titre un million d'euros de dommages-intérêts. Cette affaire a été plaidée le 14 septembre 2004; un jugement a été rendu le 21 décembre 2004. Nos adversaires n'ont pas obtenu gain de cause. Pour autant, PagesJaunes, bien que disposant de cette décision et considérant disposer d'éléments favorables, ne peut exclure, en l'état, la poursuite de ce contentieux dans le cadre d'un appel et une éventuelle condamnation.

(v) PagesJaunes a assigné le 26 juin 2003 une agence de publicité (LSM) devant le tribunal de commerce de Cannes. PagesJaunes, s'appuyant sur de nombreux témoignages de clients, reproche à cette agence des actes de concurrence déloyale visant à entraîner une confusion entre LSM et PagesJaunes dans l'esprit des clients contactés par LSM pour leurs insertions publicitaires dans les annuaires de PagesJaunes. Le Tribunal de commerce de Cannes, par un jugement du 19 février 2004, a débouté PagesJaunes de ses demandes. PagesJaunes a fait appel de cette décision qui, si elle était confirmée en appel, serait de nature à favoriser le développement de ce type d'actes de concurrence de la part d'autres agences de publicité et à créer des difficultés pour PagesJaunes dans la prospection de ses clients. Cette affaire en est, à ce jour, toujours au stade de la procédure avant plaidoiries. Bien qu'elle estime disposer d'un dossier solide dans cette affaire, PagesJaunes ne peut exclure une confirmation en appel de cette décision.

(vi) PagesJaunes a été informée, le 4 octobre 2004, d'une saisine du Conseil de la concurrence qui aurait été déposée en date du 11 mai 1998 par le ministre de l'Économie de pratiques qui auraient été mises en œuvre par l'ex-Office d'Annonces (devenue PagesJaunes) sur le marché de l'insertion publicitaire dans les annuaires téléphoniques en métropole et à la Réunion. PagesJaunes ne disposant à ce jour d'aucun élément, elle n'est pas en mesure de porter une appréciation sur cette procédure.

Note 24. Événements postérieurs à la clôture

À ce jour, il n'y a aucun événement significatif postérieur à la clôture.

**Note 25. Rémunération des dirigeants**

Le montant global net des rémunérations allouées au Directeur général de PagesJaunes Groupe s'est élevé à 354 650 euros (dont 3 900 euros d'avantages en nature), ses indemnités de départ en retraite sont évaluées à 140 463 euros.

À l'exception des jetons de présence, les autres mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe n'ont perçu aucune rémunération de la Société en 2004.

**Note 26. Périmètre de consolidation****Périmètre 2004****Annuaire**

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprise	Pays	Date d'entrée périmètre	% d'intérêt	% de contrôle
PagesJaunes Groupe (ex-PagesJaunes)	France	2001	100	100
PagesJaunes	France	2004	100	100
Kompass France	France	2001	100	100
Wanadoo Data	France	2001	100	100
Mappy (ex-Wanadoo Maps)	France	2004	100	100
QDQ Media	Espagne	2004	100	100

Sociétés consolidées par mises en équivalence

Entreprise	Pays	Date d'entrée périmètre	% d'intérêt	% de contrôle
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50	50

**Périmètre 2003****Annuaire**

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprise	Pays	Date d'entrée périmètre	% d'intérêt	% de contrôle
Kompass France	France	2001	100	100
PagesJaunes	France	2001	100	100
Wanadoo Data	France	2001	100	100

Sociétés consolidées par mises en équivalence

Entreprise	Pays	Date d'entrée périmètre	% d'intérêt	% de contrôle
Eurodirectory	Luxembourg	2001	50	50

**Rapport des Commissaires aux comptes**

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2.4 de l'annexe des comptes consolidés, la Direction de PagesJaunes Groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés pourraient s'avérer différents des estimations effectuées. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2004, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les écarts d'acquisition, les impôts différés actifs et les provisions pour risques.

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

> pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la Société, revu les calculs effectués par la Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction, > s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2004 pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 7 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS  
Jean-Paul Picard Éric GinsERNST & YOUNG Audit  
Christian Chiarasini



## 5.3 COMPTES ANNUELS

## 5.3.1 Comptes annuels

Comptes annuels 2004.....	107
5.3.2 Annexes.....	110
Note 1 – Description de l'activité.....	110
Note 2 – Règles et méthodes comptables.....	110
Note 3 – Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.....	111
Note 4 – Autres.....	113

## 5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE ..... 115

Rapports des Commissaires aux comptes.....	116
--	-----

## Bilan

## ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/2002 net	31/12/2003 net	Brut	Amortissements provisions	31/12/2004 net	2004/2003
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 121 496</b>	<b>2 541 302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 541 302)</b>
Autres	7 121 496	2 541 302	0	0	0	(2 541 302)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 563 624</b>	<b>13 777 153</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(13 777 153)</b>
Autres immobilisations corporelles	14 563 624	13 777 153	0	0	0	(13 777 153)
<b>Immobilisations financières</b>	<b>50 256 491</b>	<b>34 691 017</b>	<b>4 187 076 754</b>	<b>17 385 379</b>	<b>4 169 691 375</b>	<b>4 135 000 358</b>
Participations	46 236 487	29 455 369	4 168 410 531	16 813 138	4 151 597 393	4 122 142 023
Créances rattachées à des participations <sup>(1) (2)</sup>	3 395 235	4 219 472	18 666 223	572 241	18 093 982	13 874 511
Autres titres immobilisés	15 395	15 395	0	0	0	(15 395)
Prêts <sup>(1) (2)</sup>	50 087	412 819	0	0	0	(412 819)
Dépôts et cautionnements versés	559 287	587 962	0	0	0	(587 962)
<b>ACTIF IMMOBILISÉ – TOTAL I</b>	<b>71 941 611,06</b>	<b>51 009 471,38</b>	<b>4 187 076 754</b>	<b>17 385 379</b>	<b>4 169 691 375</b>	<b>4 118 681 904</b>
<b>Stocks et encours</b>	<b>10 698 711</b>	<b>6 660 315</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6 660 315)</b>
<b>Avances et acomptes</b>	<b>3 630 653</b>	<b>6 469 247</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(6 469 247)</b>
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>379 962 529</b>	<b>406 162 599</b>	<b>80 488 201</b>	<b>0</b>	<b>80 488 201</b>	<b>(325 674 398)</b>
Créances clients	334 798 213	355 045 814	2 429 715	0	2 429 715	(352 616 099)
Fournisseurs débiteurs	2 547 266	2 205 642	0	0	0	(2 205 642)
Créances fiscales et sociales	42 617 050	48 911 143	78 058 486	0	78 058 486	29 147 343
<b>Créances diverses</b>	<b>98 873</b>	<b>98 062</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>(98 060)</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>11 030 015</b>	<b>11 600 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(11 600 174)</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>578 542 191</b>	<b>582 393 877</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(582 393 877)</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>902 465</b>	<b>21 032 205</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(21 032 205)</b>
<b>ACTIF CIRCULANT – TOTAL II</b>	<b>984 865 437</b>	<b>1 034 416 478</b>	<b>80 488 203</b>	<b>0</b>	<b>80 488 203</b>	<b>(953 928 275)</b>
<b>Écart de conversion actif – Total III</b>	<b>0</b>	<b>83 849</b>	<b>130 619</b>	<b>0</b>	<b>130 619</b>	<b>46 770</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>1 056 807 047</b>	<b>1 085 509 799</b>	<b>4 267 695 576</b>	<b>17 385 379</b>	<b>4 250 310 197</b>	<b>3 164 800 398</b>

## PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	2004/2003
<b>Capital</b>	<b>54 810 000</b>	<b>54 810 000</b>	<b>55 757 922</b>	<b>947 922</b>
<b>Prime d'émission</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 609 671</b>	<b>52 609 671</b>
<b>Primes d'apport</b>	<b>42 249 364</b>	<b>42 249 364</b>	<b>0</b>	<b>(42 249 364)</b>
<b>Réserves</b>	<b>70 178 703</b>	<b>70 178 703</b>	<b>44 545 179</b>	<b>(25 633 524)</b>
Réserve légale	5 481 000	5 480 999,76	5 480 999,76	0
Autres réserves	739 812	739 812	0	(739 812)
Réserves plus-value à long terme	63 957 891	63 957 891	39 064 179	(24 893 712)
<b>Report à nouveau</b>	<b>42 149 815</b>	<b>149 788</b>	<b>0</b>	<b>(149 788)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>206 106 573</b>	<b>167 924 373</b>	<b>3 948 522 039,08</b>	<b>3 780 597 666</b>
<b>CAPITAUX PROPRES – TOTAL I</b>	<b>415 494 456</b>	<b>335 312 229</b>	<b>4 101 434 811</b>	<b>3 766 122 582</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>9 753 620</b>	<b>11 761 366</b>	<b>130 620</b>	<b>(11 630 746)</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>14 677 738</b>	<b>16 198 738</b>	<b>734 427</b>	<b>(15 464 311)</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES – TOTAL II</b>	<b>24 431 358</b>	<b>27 960 105</b>	<b>865 047</b>	<b>(27 095 058)</b>
<b>Dettes financières<sup>(1) (2)</sup></b>	<b>38 566 474</b>	<b>19 469 871</b>	<b>139 764 577</b>	<b>120 294 706</b>
Concours bancaires courants	27 541 648	11 210 699	139 764 577	128 553 878
Emprunts et dettes financières diverses	11 024 826	8 259 172	0	(8 259 172)
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>236 840 266</b>	<b>249 037 680</b>	<b>3 635 666</b>	<b>(245 402 014)</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 847 358	101 248 662	2 266 800	(98 981 862)
Clients créditeurs	624 326	574 349	0	(574 349)
Dettes fiscales et sociales	142 368 582	147 214 669	1 368 866	(145 845 803)
<b>Dettes diverses</b>	<b>23 761 506</b>	<b>1 391 784</b>	<b>4 610 097</b>	<b>3 218 313</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	332 614	793 541	0	(793 541)
Autres	2 066 147	598 243	0	(598 243)
Dettes fiscales (IS)	21 362 744	0	4 610 097	4 610 097
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>317 672 824</b>	<b>452 338 130</b>	<b>0</b>	<b>(452 338 130)</b>
<b>DETTES – TOTAL III</b>	<b>616 841 069</b>	<b>722 237 466</b>	<b>148 010 339</b>	<b>(574 227 126)</b>
<b>Écart de conversion passif – Total IV</b>	<b>40 163</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 056 807 047</b>	<b>1 085 509 799</b>	<b>4 250 310 197</b>	<b>3 164 800 398</b>



## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	2004/2003
<b>Produits d'exploitation</b>				
Prestations de services	804 578 949	846 453 811	4 970 649	(841 483 161)
Ventes de marchandises	1 067 098	1 156 584	0	(1 156 584)
Produits annexes	5 383 085	3 442 692	79 647	(3 363 045)
Encours de production	300 941	20 400	0	(20 400)
Subventions d'exploitation reçues	108 860	(6 757)	0	6 757
Reprises sur provisions et transfert de charges	5 986 332	3 727 100	0	(3 727 100)
Créances récupérées	207 342	204 169	0	(204 169)
Autres produits	59 758 378	55 000 005	5 600	(54 994 405)
<b>TOTAL I</b>	<b>877 390 986</b>	<b>909 998 003</b>	<b>5 055 896</b>	<b>(904 942 106)</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de prestations de services (publicité)	67 441 355	69 338 605	10 000	(69 328 605)
Achats de sous-traitance (achats techniques)	138 656 360	115 072 747	(10 128)	(115 082 875)
Variation de stock	(522 393)	4 464 975	0	(4 464 975)
<b>Autres achats et charges externes</b>				
Achats non stockés, matières et fournitures	3 237 709	2 889 743	705	(2 889 038)
Services extérieurs	24 194 051	23 949 389	23 326	(23 926 063)
Autres services extérieurs	101 118 367	101 522 115	3 977 228	(97 544 888)
Impôts, taxes et versements assimilés	17 859 691	16 458 954	(23 647)	(16 482 602)
Salaires	139 381 969	141 457 187	2 074 602	(139 382 585)
Charges sociales	56 844 684	57 112 939	1 125 463	(55 987 476)
Autres charges	3 524 474	1 035 668	5 145	(1 030 523)
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	9 086 332	7 992 436	0	(7 992 436)
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 756 105	4 666 742	0	(4 666 742)
Pour risques et charges : dotation aux provisions	10 732 205	1 521 000	102 298	(1 418 702)
<b>TOTAL II</b>	<b>575 310 909</b>	<b>547 482 501</b>	<b>7 284 991</b>	<b>(540 197 510)</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>302 080 077</b>	<b>362 515 501</b>	<b>(2 229 095)</b>	<b>(364 744 596)</b>
<b>Produits financiers</b>				
Produits de participations	1 451 383	2 234 710	2 635 569	400 859
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et créances de l'actif immobilisé	22 261 799	26 165 512	73 713	(26 091 800)
Produits de cession				
Différences positives de change	8 058	10 521	0	(10 521)
Reprise provision	1 891 096	0	47 568	47 568
<b>TOTAL III</b>	<b>25 612 337</b>	<b>28 410 743</b>	<b>2 756 850</b>	<b>(25 653 893)</b>
<b>Charges financières</b>				
Différences négatives de change	11 095	8 785	0	(8 785)
Intérêts débiteurs	576 601	345 435	38 124	(307 311)
Charges diverses de placement	662 609	15 638	0	(15 638)
Pertes sur créances financières	1 891 096			
Dotations aux provisions		17 516 796	46 770	(17 470 026)
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 141 401</b>	<b>17 886 655</b>	<b>84 894</b>	<b>(17 801 761)</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)</b>	<b>22 470 936</b>	<b>10 524 088</b>	<b>2 671 956</b>	<b>(7 852 133)</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT (1 + 2)</b>	<b>324 551 013</b>	<b>373 039 589</b>	<b>442 861</b>	<b>(372 596 729)</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	2004/2003
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opération de gestion	74 494	283 832	391 286	107 454
Sur opération en capital	93 525 074	73 763	3 959 321 134	3 959 247 371
Autres				
Reprises sur provisions	500 000	1 082 205	0	(1 082 205)
<b>TOTAL V</b>	<b>94 099 569</b>	<b>1 439 799</b>	<b>3 959 712 420</b>	<b>3 958 272 621</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opération de gestion	30 447	90	0	(90)
Sur opération en capital	67 471 984	1 002 775	0	(1 002 775)
Dotation aux provisions		7 318 183	0	(7 318 183)
Autres		64 300 000	7 023 145	(57 276 855)
<b>TOTAL VI</b>	<b>67 502 432</b>	<b>72 621 047</b>	<b>7 023 145</b>	<b>(65 597 903)</b>
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>26 597 137</b>	<b>(71 181 248)</b>	<b>3 952 689 275</b>	<b>4 023 870 523</b>
Participation des salariés	24 440 209	26 778 461	0	(26 778 461)
Impôt sur les bénéfices	120 601 368	107 155 507	4 610 097	(102 545 410)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>997 102 891</b>	<b>939 848 544</b>	<b>3 967 525 166</b>	<b>3 027 676 621</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>790 996 319</b>	<b>771 924 172</b>	<b>19 003 127</b>	<b>(752 921 045)</b>
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>206 106 573</b>	<b>167 924 373</b>	<b>3 948 522 039</b>	<b>3 780 597 666</b>





**5.3.2 Annexe**

**Préambule**

La réorganisation du groupe PagesJaunes décidée par l'Assemblée générale du 23 décembre 2004 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004 nous amène ici à présenter les comptes de l'entité PagesJaunes au titre de 2003. L'activité opérationnelle France de PagesJaunes a été transférée dans une filiale précédemment dénommée NEDIF et dont la dénomination est désormais PagesJaunes. L'activité de holding est donc maintenue au niveau de PagesJaunes qui devient PagesJaunes Groupe. Les comptes des exercices 2004 et 2003 ne sont donc pas comparables.

L'apport peut être résumé comme suit :

(en euros)	31 décembre 2003
Fonds de commerce	3 959 321 134
Immobilisations incorporelles	2 541 302
Immobilisations corporelles	13 777 153
Immobilisations financières	1 012 176
Stocks et encours	6 660 315
Avances et acomptes	6 469 247
Créances d'exploitation	394 625 484
Créances diverses	98 060
VMP et disponibilités	341 427 686
Comptes de régularisation	21 032 205
<b>Actif apporté</b>	<b>4 746 964 761</b>
Provisions pour risques	11 677 517
Provisions pour charges	15 566 609
Dettes financières	13 730 748
Dettes d'exploitation	247 259 973
Dettes diverses	1 391 784
Comptes de régularisation	452 338 130
<b>Passif transmis</b>	<b>741 964 761</b>
<b>ACTIF NET APPORTÉ</b>	<b>4 005 000 000</b>

L'opération est placée sous le régime juridique des scissions, tel qu'il est visé à l'article L. 236-10 du Code de commerce, et elle est conforme au règlement CRC 04-01.

**Note 1. Description de l'activité**

La Société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des filiales dont les activités présentent depuis plus de cinquante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

**Note 2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France. Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

**2.1 Principes de prise en compte des produits et des charges**

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le PCG.

**2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortis sur un à quatre ans prorata temporis, ainsi que des fonds de commerce comptabilisés au coût d'acquisition, dont la durée d'amortissement est généralement liée à la durée de vie du fonds de commerce; par ailleurs, des provisions peuvent être établies, en cas, notamment, de perte de valeur de ces fonds de commerce.

**2.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- > Agencements et installations 5 – 8 ans
- > Matériel informatique 3 – 4 ans
- > Matériel de production 3 – 4 ans
- > Mobilier et matériel de bureau 5 – 10 ans
- > Matériel de transport 4 ans

**2.4 Participations, autres titres immobilisés**

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de PagesJaunes Groupe, sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

**2.5 Stocks et en cours de production**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les en cours de production sont évalués en prix de revient et sur la base des coûts directs.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

**2.6 Créances clients**

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises, professionnels), PagesJaunes Groupe ne se considère pas exposée à une concentration du risque client. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

**2.7 Disponibilités**

Les disponibilités au 31 décembre 2004 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

**2.8 Provisions pour risques et charges**

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- > la tables Insee 2000-2002, table homme et table femme;
- > les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge;

- > âge de départ en retraite retenu : 62 ans;
- > les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge;
- > taux d'actualisation : 4,5 %.

**2.9 Résultat financier**

Le résultat financier est principalement constitué des produits générés par les dividendes.

**Note 3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat**

**3.1 Immobilisations financières**

La variation des immobilisations financières s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)		Période close le 31 décembre			
		2004	2003		
	% d'intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Participations</b>					
PagesJaunes Outre-Mer	100	76	0	76	76
PagesJaunes Liban	100	2 125	(1 813)	312	312
Eurodirectory	100	14 707	0	14 707	1 207
Kompass France	100	40 585	(15 000)	25 585	25 585
Kompass Belgium	100	1 799	0	1 799	-
Wanadoo Data	100	2 275	0	2 275	2275
QDQ Media	100	91 719	0	91 719	-
Mappy	100	10 048	0	10 048	-
Cristallerie 1	100	38	0	38	-
PagesJaunes	100	4 005 038	0	4 005 038	-
<b>TOTAL</b>		<b>4 168 410</b>	<b>(16 813)</b>	<b>4 151 597</b>	<b>29 455</b>
<b>Créances rattachées</b>					
PagesJaunes Liban		572	572	0	0
Kompass France		2 792	0	2 792	4 219
QDQ Media		15 000	0	15 000	-
Kompass Belgium		302	0	302	-
<b>TOTAL</b>		<b>18 666</b>	<b>(572)</b>	<b>18 094</b>	<b>4 219</b>

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

- > Acquisition de NEDIF (renommée PagesJaunes). L'activité opérationnelle France a été transférée dans cette filiale, générant ainsi une plus value de 3 959 321 milliers d'euros avec pour contrepartie une augmentation de capital de 4 005 000 milliers d'euros.
- > Acquisition de Kompass Belgium pour 1 799 milliers d'euros, de Mappy pour 10 048 milliers d'euros et de QDQ Media pour 17 362 milliers d'euros.
- > Incorporation des créances de QDQ en titres de participation pour 74 357 milliers d'euros, ce qui porte la participation de PagesJaunes Groupe dans QDQ à 91 718 milliers d'euros au 31 décembre 2004 et la créance à 15 000 milliers d'euros.

- > Remboursement de Kompass de 1 500 milliers d'euros sur une créance au 31 décembre 2003 de 4 219 milliers d'euros portant celle-ci à 2 792 milliers d'euros après incorporation des intérêts au 31 décembre 2004.
- > Avance de trésorerie de 300 milliers d'euros consentie à Kompass Belgium.
- > Les provisions pour dépréciation concernent les filiales suivantes :
  - PagesJaunes Liban pour 1 813 milliers d'euros. Par ailleurs, les créances rattachées ont également été provisionnées pour 572 milliers d'euros.
  - Kompass France pour un montant de 15 000 milliers d'euros.

### 3.2 Créances clients et provisions pour dépréciation des créances

	Période close le 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2004	2003
Créances clients brutes	2 429	360 132
Provisions pour dépréciation		(5 085)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>2 429</b>	<b>355 047</b>

### 3.3 Créances à plus et moins de un an

La totalité des créances est à moins de un an.

### 3.4 Disponibilités

Les disponibilités incluent la trésorerie placée auprès de PagesJaunes pour une durée inférieure ou égale à trois mois.

	Période close le 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2004	2003
Valeurs mobilières de placement	0	11 600
Disponibilités	0	582 394
<b>Total VMP et disponibilités</b>	<b>0</b>	<b>593 994</b>
Comptes courants	139 764	8 259
Dettes de crédit-bail	-	-
Autres dettes financières	0	11 211
<b>Endettement financier brut</b>	<b>139 764</b>	<b>19 443</b>
Part à moins de un an	139 764	19 433
Part à plus de un an		
<b>Trésorerie (endettement) net</b>	<b>139 764</b>	<b>574 551</b>

### 3.5 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Il n'existe pas au 31 décembre 2004 de produits à recevoir.

### 3.6 Capital social et variation des capitaux propres

Le capital social de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2004 s'élève à 55 757 922 euros, il est composé de 278 789 610 actions de 0,20 euro.

Date	Libellé	Nombre	Valeur unitaire	Capital
<b>01/01/2004</b>	<b>Capital ouverture</b>	<b>182 700</b>	<b>300,00</b>	<b>54 810 000</b>
27/05/2004	Division du nominal de l'action	274 050 000	0,20	54 810 000
30/07/2004	Augmentation de capital réservée aux salariés	4 739 610	0,20	947 922
<b>31/12/2004</b>	<b>Capital</b>	<b>278 789 610</b>	<b>0,20</b>	<b>55 757 922</b>

### Variation des capitaux propres

	(en euros)
<b>Capitaux propres au 1/01/2004</b>	<b>335 312 229</b>
Dividende versé	(235 957 050)
Augmentation de capital	53 557 593
Résultat au 31/12/2004	3 948 522 039
<b>Capitaux propres au 31/12/2004</b>	<b>4 101 434 881</b>

### 3.7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2004	Solde après apport	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31 décembre 2004
Engagements de retraite et assimilés	16 199	632	103	0	735
Provisions pour risques de change	84	84	131	(84)	131
Autres provisions	11 678				
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>27 960</b>	<b>716</b>	<b>233</b>	<b>(84)</b>	<b>866</b>
- dont long terme	27 876	632	102	0	735
- dont court terme	84	84	131	(84)	131

### Les provisions ont évolué comme suit :

	Période close le 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2004	2003
Engagements de retraite et assimilés	735	16 199
Provisions pour risques de change	131	84
Autres provisions		11 678
<b>Total</b>	<b>866</b>	<b>27 960</b>

### L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotations de l'exercice	Reprise
Résultat d'exploitation	102	
Résultat non opérationnel	131	(84)
Résultat financier	0	

Les provisions pour charges comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et de la médaille du travail.

Le niveau total des engagements au 31 décembre 2004

s'analyse de la façon suivante :

IFC : valeur actuarielle des droits acquis	679 k€
Médaille du travail : valeur actuarielle des droits acquis	56 k€
<b>Total</b>	<b>735 k€</b>

### 3.8 Dettes financières

Les dettes financières sont constituées par : des comptes courants avec nos filiales, PagesJaunes SA, Wanadoo Data et PagesJaunes Outre-Mer.

	Période close le 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2004	2003
PagesJaunes SA	134 391	0
PagesJaunes Outre-Mer	3 754	4 103
Wanadoo Data	1 619	1 619
<b>Total</b>	<b>139 763</b>	<b>5 722</b>

### 3.9 État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus
Concours bancaires courants	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	139 764	139 764
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 267	2 267
Dettes fiscales et sociales	1 369	1 369
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>143 400</b>	<b>143 400</b>

### 3.10 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Dettes fournisseurs et comptes rattachés, factures non parvenues	801 k€
Dettes fiscales et sociales, TVA, impôts, salaires et charges sociales à payer	1 369 k€
Autres dettes diverses à payer	0 k€
<b>Total</b>	<b>2 170 k€</b>

### 3.11 Ventilation du chiffre d'affaires

	Montant brut
Management fees	3 841
Refacturation de personnel	1 209
<b>Total</b>	<b>5 050</b>

### 3.12 Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel :

> des dividendes des filiales pour 2 635 k€

### 3.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend :

> Un dégrèvement d'impôt pour 391 k€

> Les frais liés à l'IPO pour un montant de 7 023 k€

> Produit exceptionnel sur opération en capital 3 959 321 k€

### 3.14 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt	Net
Résultat courant	442	(4 610)	(4 167)
Résultat exceptionnel et participation	3 952 522		3 952 522
<b>Résultat comptable au 31/12/2004</b>	<b>3 953 132</b>		<b>3 948 522</b>

### Note 4. Autres

#### 4.1 Fiscalité

##### Situation fiscale latente et différée

Allègement de la dette future d'impôt :

	Brut
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0
Provision pour indemnités de fin de carrière	679
Autres	0
<b>Total</b>	<b>679</b>

Soit un allègement futur d'impôt de 240 k€

#### 4.2 Engagements hors bilan

##### Droit individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2004, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 06 mai 2004 bénéficie au 31 décembre 2004, de 14 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'engagement au titre de 2004 s'élève donc à 238 heures.

##### Engagement sur libération de capital de QDQ SAU

Lors de l'acquisition de QDQ Media SAU à Wanadoo International SA (WI), WI a transféré à PagesJaunes Groupe (PJ) l'obligation de libération du capital. Toutefois les parties ont convenu que lorsque la Société effectuera des appels de fonds au titre du capital non encore libéré, le cédant (WI) versera les fonds nécessaires au cessionnaire (PJ) en vue de lui permettre de s'acquitter de son obligation de libération du capital vis-à-vis de la Société.

Au 31 décembre 2004 cette obligation s'élève à 17 567 k€

**Engagement d'apport en compte courant**

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe en date du 30 septembre 2004 a autorisé la société à procéder à tout apport en compte courant au bénéfice de Wanadoo Data dans le cadre de l'acquisition d'une société par Wanadoo Data. Le montant envisagé est de 13 000 k€

**4.3 Jetons de présence et rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration**  
Jetons de présence et rémunération du censeur alloués dans le cadre du Conseil d'administration au titre de 2004 60 k€

**4.5 Entreprises liées**

Les principaux postes du bilan et du résultat concernent :

*France Télécom*

> Les managements fees et redevances de marques pour 2 571 milliers d'euros et la dette fournisseur correspondante soit 3 075 milliers d'euros.

> Les frais de communication liés à l'IPO pour 3 435 milliers d'euros et la dette fournisseur correspondante soit 1 465 milliers d'euros.

*Autres sociétés du Groupe PagesJaunes*

Société	Produits		Charges	Créances	Dettes
	Management fees	Autres produits			
(en milliers d'euros)					
PagesJaunes SA	1 173	857	255	2 429	305
Kompass	34			41	
Wanadoo Data	16			19	
Mappy	0			0	
QDQ	49			49	
<b>Total</b>	<b>1 272</b>	<b>857</b>	<b>255</b>	<b>2 538</b>	<b>305</b>

**4.6 Consolidation**

PagesJaunes Groupe est consolidée par intégration globale dans les comptes de France Télécom.

**4.7 Intégration fiscale**

PagesJaunes Groupe était membre du groupe d'intégration fiscale de Wanadoo depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

À compter de juillet 2004 et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 PagesJaunes Groupe redevient redevable de son impôt directement à la DGE. Les acomptes préalablement versés à Wanadoo seront reversés par FT à la DGE.

**4.8 Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est à mentionner depuis la clôture.

**4.4 Effectifs**

	2004	2003
Cadres	15	705
Agents de maîtrise et techniciens	2	2 224
Employés	0	41
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>2 970</b>

L'effectif correspond à l'effectif moyen mensuel présent.

**5.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE**

**Montant des rémunérations versées par le Groupe aux cabinets de Commissaires aux comptes en 2004 (périmètre pro forma des sociétés intégrées)**

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	en % des honoraires	Deloitte & Associés	en % des honoraires
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	284	53 %	355	60 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	252	47 %	240	40 %
Sous-total	536	100 %	595	100 %
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social				
Technologies de l'information				
Audit interne				
Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>100 %</b>	<b>595</b>	<b>100 %</b>

**Montant des rémunérations versées par le Groupe aux cabinets de Commissaires aux comptes en 2003 (périmètre pro forma des sociétés intégrées)**

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	en % des honoraires	Deloitte Touche Tohmatsu	en % des honoraires
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, Certification, examens des comptes individuels et consolidés	47	100 %	352	100 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	-	-	-	-
Sous-total	47	100 %	352	100 %
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social				
Technologies de l'information				
Audit interne				
Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100 %</b>	<b>352</b>	<b>100 %</b>

**Rapport général des Commissaires aux comptes**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- > la justification de nos appréciations,
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La Direction de PagesJaunes Groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels au 31 décembre 2004, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les titres de participation.

Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment :

- > pour ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la Société, revu les calculs effectués par la Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2004 pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 7 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
Jean-Paul Picard Éric Gins**ERNST & YOUNG Audit**  
Christian Chiarasini

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Avec Wanadoo SA et un groupe d'établissements financiers

Administrateurs concernés : MM. Michel Combes, Frank Dangeard et Rémy Sautter

#### Nature et objet

Il s'agit d'un contrat de garantie conclu entre Wanadoo SA, PagesJaunes SA et un groupe d'établissements financiers, relatif au placement des actions à la suite de l'introduction en Bourse de PagesJaunes.

#### Modalités

Le contrat a été autorisé par le Conseil d'administration de Wanadoo SA du 21 juin 2004 et le Conseil de surveillance de PagesJaunes du 7 juillet 2004.

Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 7 mars 2005.

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
Jean-Paul Picard Éric Gins

**ERNST & YOUNG Audit**  
Christian Chiarasini

## Chapitre 6 – Gouvernement d'entreprise et contrôle interne

Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale du 27 mai 2004, la Société a mis en place de nouvelles structures de gouvernance au sein de PagesJaunes Groupe, à effet du 23 septembre 2004, consistant principalement en :

- > la mise en œuvre du passage de la formule duale (Conseil de surveillance et Directoire) à la structure à Conseil d'administration;
- > l'option pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général;
- > la création de comités ad-hoc.

Le Conseil d'administration de la Société a, le 23 septembre 2004, opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Il a élu parmi ses membres M. Michel Combes, précédemment Président du Conseil de surveillance de PagesJaunes, en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes et M. Michel Datchary, précédemment Président du Directoire de PagesJaunes, en qualité de Directeur général exécutif de PagesJaunes.

Les membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, dont la nomination a pris effet le 23 septembre 2004, sont :

- > Michel Combes, Directeur exécutif de France Télécom;
- > Olivier Barberot, Directeur exécutif de France Télécom;
- > François de Carbonnel, Senior advisor de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup;
- > Élie Cohen, Directeur de recherches au CNRS, Vice-Président du Haut conseil du secteur public et membre du Conseil d'analyse économique du Premier ministre;
- > Patricia Langrand, Directeur exécutif de France Télécom;
- > Jean-Hervé Lorenzi (coopté par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004 à la suite de la démission de Frank E. Dangeard), Conseiller du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque;
- > Stéphane Pallez, Directeur exécutif de France Télécom;
- > Rémy Sautter, Président du Conseil de surveillance de RTL.
- > Marcel Roulet (Censeur), Président d'honneur de France Télécom et administrateur de France Télécom.

Le Conseil d'administration a décidé de créer un comité d'audit présidé par Rémy Sautter ainsi qu'un comité des rémunérations et des nominations présidé par François de Carbonnel.

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil d'administration dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine financier. Le comité des rémunérations et des nominations est chargé d'assister le Conseil d'administration dans la nomination et la rémunération des mandataires sociaux.

### 6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 6.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le conseil d'administration est actuellement composé de huit administrateurs, ainsi que d'un censeur.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible. Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a nommé M. Michel Combes en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.



Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

Les censeurs sont chargés de formuler des conseils, des suggestions, des avis auprès des organes de la Société détenant un pouvoir propre, et d'assister le Conseil d'administration dans la détermination des orientations de l'activité de la Société. Ils pourront être membres des comités de la société.

Les censeurs ont accès aux mêmes informations que les administrateurs. Les censeurs peuvent être invités aux séances du Conseil d'administration, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la valeur des délibérations. Ils disposent d'une voix simplement consultative et non délibérative.

La durée de leurs fonctions est de trois ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera le mandat du ou des censeurs. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles. Ils pourront être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a nommé M. Marcel Roulet comme censeur du Conseil d'administration.

En cas de décès, de démission ou de cessation de fonctions pour tout autre motif d'un censeur, le Conseil d'administration peut procéder à tout moment à la nomination d'un successeur, cette nomination provisoire étant soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée.

Les censeurs peuvent percevoir une rémunération qui est fixée par l'Assemblée générale ordinaire. La rémunération prévue pour M. Marcel Roulet est décrite au titre de la section « 6.2.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature ».

Les membres du Conseil d'administration et censeur de PagesJaunes Groupe sont, à la date du présent document de référence :

Nom	Date de nomination	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés
Michel COMBES	27 mai 2004	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur Exécutif chargé de la Mission Équilibres financiers et création de valeur de France Télécom</li> <li>– Directeur exécutif Finance de France Télécom</li> <li>– Membre du Conseil de surveillance d'Equant</li> <li>– Membre du Conseil de surveillance de Procapital</li> <li>– Président du Conseil de surveillance d'Assystem Brime</li> </ul>
Olivier BARBEROT	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur exécutif chargé du Développement et de l'Optimisation des Compétences Humaines de France Télécom</li> <li>– Directeur exécutif chargé de l'Animation des Réseaux de Management et Communication Interne de France Télécom</li> </ul>
François de CARBONNEL	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Senior Advisor de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup</li> <li>– Administrateur de Ecofin Hedge Fund</li> </ul>
Élie COHEN	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président du Conseil scientifique de Vigeo et Administrateur</li> <li>– Directeur de recherches au CNRS, Professeur à Sciences-Po, Vice-Président du Haut Conseil du secteur public et membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre</li> <li>– Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII)</li> <li>– Administrateur d'Orange</li> </ul>
Patricia LANGRAND	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur exécutif de la Division Agrégation des contenus de France Télécom</li> </ul>
Jean-Hervé LORENZI	Coopté par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004 en remplacement de Frank E. DANGEARD, cooptation ratifiée par l'Assemblée générale du 23 décembre 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Conseiller du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild</li> <li>– Professeur à Paris Dauphine</li> <li>– Membre du Conseil d'Analyse Économique et Président du Cercle des Économistes</li> </ul>
Stéphane PALLEZ	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Directeur exécutif auprès du Directeur exécutif Équilibres financiers et création de valeur de France Télécom</li> <li>– Membre du Conseil de surveillance de EQUANT NV</li> </ul>

Rémy SAUTTER	27 mai 2004	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président-Directeur général de Bayard d'Antin</li> <li>– Président du Conseil de surveillance d'Édiradio/RTL</li> <li>– Président de Sicav Multimedia et Technologies</li> <li>– Administrateur d'Insert</li> <li>– Administrateur de M6</li> <li>– Administrateur de M6 Publicité</li> <li>– Administrateur de Partner Re (USA)</li> <li>– Administrateur de Duke Street Capital (UK)</li> <li>– Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK)</li> </ul>
Marcel ROULET	27 mai 2004	Censeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Président d'Honneur et Administrateur de France Télécom</li> <li>– Administrateur de Thomson</li> <li>– Représentant permanent de Thomson SA au sein du Conseil d'administration de Thales</li> <li>– Administrateur du CCF</li> <li>– Président du Conseil de surveillance de GIMAR Finances SCA</li> <li>– Membre du Conseil de surveillance de Eurazeo</li> <li>– Consultant conseil en entreprise</li> </ul>

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants, à savoir MM. François de Carbonnel, Jean-Hervé Lorenzi et Rémy Sautter.

Un membre est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société qui pourrait avoir une influence significative sur sa liberté de jugement.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin d'organiser la représentation des salariés du Groupe PagesJaunes au Conseil d'administration, et de nommer ensuite un administrateur représentant les membres du personnel de PagesJaunes Groupe.

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé de proposer à l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 de nommer, en qualité d'administrateur, M. Jean-Claude Marceau, pour une période de cinq années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. M. Jean-Claude Marceau est entré chez PagesJaunes en 1973, en qualité de conseiller commercial et est aujourd'hui responsable du service des relations commerciales avec les agences de publicité.

Olivier Barberot a été nommé en mars 2003 Directeur exécutif de France Télécom chargé du Développement et de l'Optimisation des compétences humaines dans le cadre du plan Ambition FT 2005, et, en mars 2004, responsable de la fonction Animation des réseaux de management et communication interne. Après avoir occupé plusieurs postes d'ingénieur jusqu'en 1985, Olivier Barberot a été Secrétaire général du Futuroscope de Poitiers de 1985 à 1991, puis Secrétaire général de CGI jusqu'en 1993. De 1993 à 1997,

il a été Secrétaire général de l'université Léonard de Vinci. Depuis 1997, il était membre du comité exécutif responsable de la fonction Ressources humaines chez Thomson. Né en 1954, Olivier Barberot est diplômé de l'École des mines de Paris. François de Carbonnel a rejoint fin 1999 Citigroup comme Managing Director de la Global Corporate and Investment

Bank, dont il est aujourd'hui Senior Advisor. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (USA) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président-directeur général de Midial SA, fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de Sciences économiques et de la Business School de Carnegie-Mellon University.

Élie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des Mines puis chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'école des Mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme Directeur de recherche au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris 1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNSP). Comme Maître de conférences puis Professeur, Élie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École nationale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Élie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Élie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et est membre du Conseil d'administration d'Orange depuis 2003. Il est membre du Conseil scientifique de l'Institut du Développement durable et des Relations internationales. Né en 1950, Élie Cohen est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en Gestion et docteur en Sciences politiques.

**Michel Combes** est Directeur exécutif de France Télécom, en charge de la Mission Équilibres financiers et création de valeur depuis février 2005. Il a été nommé Directeur exécutif chargé de la fonction Groupe Finance en janvier 2003. Il a débuté sa carrière en 1986 à France Télécom à la Direction des Réseaux extérieurs puis à la Direction des Affaires industrielles et internationales. Nommé en 1991 conseiller technique du ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, puis du ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Michel Combes est revenu à France Télécom en juin 1995 comme Directeur général adjoint de TDF, fonction qu'il a cumulée de juin 1996 à fin 1999 avec celle de Président-directeur général de GlobeCast. Vice-Président exécutif du groupe Nouvelles Frontières de décembre à fin 2001, Michel Combes occupait en dernier lieu les fonctions de Directeur général d'ASSYSTEM, société spécialisée dans l'assistance technique. Né en 1962, Michel Combes est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

**Patricia Langrand** a été nommée en mars 2004 Directeur exécutif de France Télécom, chargée de la Division Agrégation des contenus. Elle a débuté sa carrière au sein de France Télécom en 1988 et y a exercé différentes fonctions afférentes à la stratégie, au marketing et à la finance. En 1995, elle a été nommée Sous-Directeur Responsable de l'Électronique grand public et de l'audiovisuel, puis des réseaux et du multimédia, à la Direction générale des Stratégies industrielles du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Fin 1999, elle a rejoint le groupe Canal+ comme Directrice des Nouvelles Technologies avant de revenir chez France Télécom en novembre 2002 en tant que Directeur du Cabinet de Thierry Breton. Née en 1963, Patricia Langrand est diplômée de l'École polytechnique et de l'École nationale des télécommunications.

**Jean-Hervé Lorenzi**, docteur en Sciences économiques, agrégé des facultés de droit et de sciences économiques, est aujourd'hui Conseiller du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. Il est également Professeur à Paris-Dauphine, membre du Conseil d'analyse économique et Président du Cercle des économistes. Auparavant, il a été, notamment, Directeur général délégué de Gras Savoye, Directeur général de CEA Industrie, Conseiller économique du Premier ministre et Directeur général de Sari Groupe.

**Stéphane Pallez** a été nommé en avril 2004 Directeur exécutif de France Télécom auprès du Directeur exécutif chargé de la Mission Équilibres financiers et création de valeur. Avant de rejoindre France Télécom, Stéphane Pallez était de 2000 à 2004 Chef du Service des affaires européennes et internationales au sein de la Direction du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Présidente du Club de Paris, et Administrateur de la Banque européenne d'investissements. Pendant sa carrière à la Direction du Trésor, elle a notamment exercé les fonctions de Sous-Directeur en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000 et de Sous-Directeur des Assurances. Entre 1991 et 1993, elle a été Conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, successivement sous Pierre Bérégovoy et Michel Sapin.

De 1988 à 1990, elle a été Administrateur suppléant représentant la France à la Banque mondiale. Née en 1959, Stéphane Pallez est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris (1980) et de l'École nationale d'administration (1984). Elle est chevalier de l'ordre national du Mérite.

**Rémy Sautter** a débuté sa carrière au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations (1971-1981) avant d'être nommé Conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les Affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président-directeur général de RTL jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président-directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Rémy Sautter est Licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

**Marcel Roulet** est Président d'Honneur de France Télécom dont il a assuré la Présidence de 1991 à 1995. Par la suite, Marcel Roulet a exercé les fonctions de Président-Directeur général de Thomson SA entre février 1996 et mars 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) entre février 1996 et janvier 1998. Ingénieur général des Télécommunications en retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, Marcel Roulet exerce des activités de consultant conseil en entreprise. Marcel Roulet est par ailleurs administrateur de Thomson et de Thales (en tant que représentant de Thomson SA), du CCF et Président du Conseil de surveillance de Gimar Finances. Il est membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo. Né en 1933, Marcel Roulet est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil de surveillance s'est réuni neuf fois et le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. En moyenne, six membres sur neuf ont participé à chaque séance du Conseil de surveillance, et sept administrateurs sur huit ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de deux heures. Le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois en 2001, quatre fois en 2002 et quatre fois en 2003 avec, lors de cet exercice, un taux de présence de 64,5%.

#### Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Bouton, a été approuvé par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 23 septembre 2004. Les principales dispositions de ce règlement intérieur sont présentées à la section « 6.5 Règlement intérieur du Conseil d'administration ».

#### Charte de déontologie

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a également recommandé l'adoption par le Conseil d'administration d'une charte de déontologie similaire à celle qui avait été adoptée par le Conseil de surveillance. Le Conseil d'administration a ainsi adopté le 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>). Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses

principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère. Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées. La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants. La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

#### 6.1.2 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

##### 6.1.2.1 Comité d'audit

#### Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- > M. Remy Sautter, Président,
- > M. Elie Cohen,
- > Mme Stéphane Pallez.

#### Missions du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- > d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et de tableaux d'activité et de résultat;
- > de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés;
- > de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées;
- > de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires;
- > d'examiner la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs

conditions de rémunération aux fins de formuler les observations;

- > d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours;
- > d'examiner chaque année le rapport du Président du Conseil d'administration sur l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités. Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2004.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

##### 6.1.2.2 Comité des rémunérations et des nominations

#### Composition du Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- > M. Francois de Carbonnel, Président,
- > M. Olivier Barberot,
- > M. Jean-Hervé Lorenzi,
- > M. Marcel Roulet.

#### Missions du Comité des rémunérations et des nominations

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration. Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2004.

**6.1.2.3 Composition et fonctionnement des comités**

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

> les comités sont convoqués par leurs Présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence;

> les réunions des comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs Présidents);

> les comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux comités. Ils peuvent par contre recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des comités non membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.

**6.1.3 Président du Conseil d'administration et Direction générale**

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats, a nommé M. Michel Combes en qualité de Président du Conseil d'administration et a nommé M. Michel Datchary en qualité de Directeur général.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social,

est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

(i) que le Directeur général devra présenter chaque année au conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel;

(ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :

> tout apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer;

> tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession;

> tout investissement ou désinvestissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'une cession qui ne s'inscrit pas dans les orientations stratégiques de la société;

> tout engagement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros qui présente un caractère exceptionnel et qui ne s'inscrit pas dans le budget de la société.

Michel Datchary est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 23 septembre 2004. Il était auparavant Président du Directoire de PagesJaunes depuis 1996. Michel Datchary a commencé sa carrière au sein du Groupe Havas en 1977 avant d'entrer dans le groupe ODA. Il y a notamment occupé les fonctions de Responsable de Produit en 1979, de Directeur adjoint du Marketing en 1981, de Directeur général d'une filiale en 1985, de Directeur général adjoint, membre du Directoire de l'ODA en 1992. Il a été de 2000 à 2004 Directeur de la division Annuaire de Wanadoo. Michel Datchary est diplômé de l'Institut de promotion commerciale de la chambre de commerce de Pau (1977).

**6.1.4 Direction générale déléguée**

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

**6.2 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS****6.2.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble des rémunérations et avantages en nature individuellement versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2004 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans le tableau ci-dessous :

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable + primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement et participation versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au titre de l'exercice	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
François de Carbonnel	-	-	-	-	-	-	-	-	12 900 €	-
Élie Cohen	-	-	-	-	-	-	-	-	12 900 €	-
Michel Datchary, Directeur général	200 000 €	215 385 €	146 176 €	58 720 €	6 020 €	5 344 €	3 900 €	3 900 €	4 573 €* 4 573 €* 4 573 €*	4 573 €*
Jean-Hervé Lorenzi	-	-	-	-	-	-	-	-	6 300 €	-
Rémy Sautter	-	-	-	-	-	-	-	-	12 900 €	-
Marcel Roulet (censeur)	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000 €	5 000 €

\* Rémunération du mandat de Président du Directoire de PagesJaunes.

L'ensemble des rémunérations et avantages en nature payables par la Société individuellement acquises au Directeur général au titre des exercices 2003 et 2004 est résumé dans le tableau ci-dessous :

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe acquises au titre de l'exercice		Rémunération variable + primes diverses acquises au titre de l'exercice		Intéressement et participation acquises au titre de l'exercice		Avantages en nature octroyés au titre de l'exercice		Rémunération du mandat de Président du Directoire de PagesJaunes au titre de l'exercice	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Michel Datchary, Directeur général	200 000 €	200 000 €	111 108 € (dont 99 740 € de part variable)	102 747 € (dont 91 770 € de part variable)	5 439 €* 6 020 €	3 900 €	3 900 €	3 324 € (de janvier à septembre 2004)	4 573 €	4 573 €

\* Pour la participation uniquement, l'intéressement n'étant pas encore connu à la date du présent document de référence.

En 2004, le Directeur général était éligible à une part variable dont le taux cible était de 40 % (et pouvant atteindre un maximum de 50 %) du salaire de base, et qui était calculée sur la base de trois indicateurs : le chiffre d'affaires, le REAA et une partie qualitative assise sur l'atteinte d'objectifs personnels.

Au terme des décisions du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2004, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 49,87 % de son salaire de base. La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux. Le contrat de travail de Michel Datchary comporte des clauses prévoyant des indemnités conventionnelles et contractuelles de rupture ne pouvant excéder 21 mois.

Le Président du Conseil d'administration de la Société ne perçoit aucune rémunération de la part de la Société. Aucun jeton de présence n'a été versé au titre des exercices 2001, 2002 et 2003 aux membres du Conseil de surveillance.

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a fixé le montant des jetons de présence à répartir librement entre les membres du Conseil d'administration à la somme globale de 45 000 euros au titre de l'exercice 2004. Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2005 de fixer le montant des jetons de présence à répartir librement entre les membres du Conseil d'administration à la somme globale de 100 000 euros au titre de l'exercice 2005 et des exercices suivants. En ce qui concerne Marcel Roulet, censeur, l'Assemblée générale des actionnaires du 10 avril 2002 a fixé sa rémunération à 5 000 euros pour l'exercice 2002 et les exercices suivants. L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004 a fixé sa rémunération au titre de censeur du Conseil d'administration à 10 000 euros au titre de l'exercice 2004 et des exercices suivants, étant précisé que cette rémunération sera portée à 15 000 euros s'il participe aux comités du Conseil d'administration.



**6.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par chacun**

Aucun plan de souscription ou d'achat donnant droit à des actions PagesJaunes n'a été autorisé ou décidé à la date du présent document de référence par l'Assemblée générale de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les quatre plans d'options de souscription d'actions de Wanadoo dont ont bénéficié certains

	Plan Wanadoo juillet 2000	Plan Wanadoo avril 2001	Plan Wanadoo juin 2002	Plan Wanadoo novembre 2003
Prix d'exercice en euros	19	6	5,4	6,48
Date du début d'exercice des options	juillet 2005	avril 2004	juin 2005	novembre 2006
Date d'échéance de la période d'exercice et du plan	juillet 2010	avril 2011	juin 2012	novembre 2013
Michel Datchary				
Nombre d'options Wanadoo attribuées	18 000	100 000	60 000	60 000
Nombre d'options levées	0	0	N/A*	N/A*

\* N/A = Non applicable, la période d'exercice n'ayant pas encore débuté.

**6.2.3 Conventions réglementées**

La Société a identifié, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, une convention susceptible d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir le contrat de placement et de garantie relatif à l'introduction en Bourse de PagesJaunes Groupe signé en juillet 2004, qui avait fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil de surveillance de PagesJaunes le 7 juillet 2004.

**6.3 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL**

**6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation**

**Participation**

L'accord de participation signé par France Télécom le 19 novembre 1997 avec quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et FO) couvre les sociétés du groupe France Télécom détenues à plus de 50 % par France Télécom dont la Société fait partie. La réserve spéciale de participation du groupe France Télécom est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire (avenant dérogatoire signé le 29 juin 2001).

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 20 % en fonction de leur temps de présence et pour 80 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement sont affectées au Plan d'épargne du groupe France Télécom et bloquées durant cinq ans.

mandataires sociaux de la Société et qui ont été adoptés conformément aux articles L. 225-177 du Code de commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) par l'Assemblée générale extraordinaire de la société Wanadoo du 22 juin 2000. Il est rappelé que ces options de souscription d'actions Wanadoo ont été converties en options de souscription d'actions France Télécom du fait de la fusion intervenue entre France Télécom et Wanadoo le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés de la participation au titre des quatre derniers exercices :

(en millions d'euros)	Participation totale distribuée par le Groupe France Télécom	Contribution de PagesJaunes	Participation distribuée aux salariés de PagesJaunes
2001	122	21,2	2,7
2002	100	24,4	2,4
2003	115	26,8	2,8
2004	264	29,6	7,0

**Intéressement**

Sept accords d'intéressements ont été signés chez PagesJaunes SA depuis 1989.

Depuis 1999 et jusqu'en 2003, le calcul de la masse globale d'intéressement était assis sur le résultat d'exploitation de l'année.

Cette masse était constituée de deux montants :

- > le premier est exprimé en fonction d'un pourcentage du résultat d'exploitation;
- > le deuxième est calculé selon un taux qui varie en fonction de la croissance du chiffre d'affaires (variation du chiffre d'affaires de l'année « n » par rapport à celui de l'année antérieure « n-1 ») et s'applique sur le résultat d'exploitation. Le dernier accord d'intéressement en vigueur a été signé le 30 juin 2004 et couvre les années 2004-2005-2006.

Afin d'associer plus étroitement l'ensemble des salariés à l'amélioration de la performance de PagesJaunes, cet accord repose sur les principes suivants :

- > la masse globale d'intéressement est fonction de l'atteinte de deux objectifs économiques et stratégiques de l'entreprise : le résultat d'exploitation avant amortissements et le chiffre d'affaires;
- > la masse globale d'intéressement évolue de façon proportionnelle au résultat d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente le montant de l'intéressement au cours des six derniers exercices :

(en milliers d'euros)	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Intéressement PagesJaunes SA	1 706	6 557	5 702	6 099	6 677	9 417

**Plan d'épargne d'entreprise**

Le plan d'épargne groupe du groupe France Télécom est accessible aux employés (fonctionnaires et salariés de droit privé) de la Société qui ont plus de trois mois d'ancienneté tant que France Télécom détient plus de 50 % de la Société. Il comporte plusieurs fonds communs de placement, dont certains sont consacrés aux actions France Télécom et PagesJaunes Groupe.

**6.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Aucun plan de souscription ou d'achat donnant droit à des actions PagesJaunes n'a été autorisé ou décidé à la date du présent document de référence par l'Assemblée générale de la Société.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, dans le cadre de la 22<sup>e</sup> résolution soumise

au vote de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005, de l'autoriser, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (voir section « 3.2.9 Plans d'options »).

Le tableau ci-dessus présente les quatre plans d'options de souscription d'actions de Wanadoo dont ont bénéficié certains collaborateurs de la Société et qui ont été adoptés conformément aux articles L. 225-177 du Code de commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966) par l'Assemblée générale extraordinaire de la société Wanadoo du 22 juin 2000.

Il est rappelé que ces options de souscription d'actions Wanadoo ont été converties en options de souscription d'actions France Télécom du fait de la fusion intervenue entre France Télécom et Wanadoo le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

	Nombre total d'options attribuées ou levées	Prix d'exercice en euros	Date de 1 <sup>er</sup> exercice possible	Dates d'échéance du plan	Plan
Options de souscription d'actions France Télécom consenties durant l'exercice 2004 aux dix salariés du groupe PagesJaunes plus gros attributaires non mandataires sociaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options de souscription d'actions France Télécom exercées en 2004 par les dix salariés non mandataires sociaux du groupe PagesJaunes ayant levé le plus grand nombre d'options	120 550	15,43	2 Avril 2004	Avril 2011	Wanadoo Avril 2001

**6.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

**6.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne de PagesJaunes**

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président a chargé la direction financière du Groupe du présent rapport des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Les Commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences.

Ce rapport présente les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe au cours de l'exercice 2004. Ce rapport présente également les procédures de contrôle interne au sein du groupe PagesJaunes.

En matière comptable et financière, PagesJaunes Groupe a mis en place une organisation de contrôle interne autour

de ses grandes activités qui s'appuie sur une méthodologie reconnue internationalement, fondée sur le référentiel COSO (cf. section 6.4.1.2.2).

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, une dynamique d'amélioration continue du contrôle interne est à l'œuvre au sein du Groupe.

**6.4.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration**

PagesJaunes Groupe adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Medef/AFEP d'octobre 2003 et en particulier :

- > la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs,
- > l'indépendance du Conseil d'administration,
- > la transparence et la divulgation des informations,
- > le respect des droits des actionnaires.

PagesJaunes Groupe s'est attaché à mettre en œuvre les recommandations de ces rapports, notamment à travers le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 septembre 2004 et qui est joint en annexe du présent rapport (le « règlement intérieur », voir section 6.5). Ce règlement intérieur du Conseil d'administration fixe les principes directeurs de son

fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission.

#### Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

La politique de PagesJaunes Groupe en matière de gouvernance d'entreprise prévoit (cf. art. 1 du règlement intérieur) que le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil pour engager des opérations d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession. En outre, tout investissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique de la Société doit recueillir au préalable l'agrément du Conseil d'administration.

La Société a, au cours de l'exercice 2004, mis en place de nouvelles structures de gouvernance au sein de PagesJaunes Groupe, consistant principalement en :

- > la nomination de Michel Combes en tant que Président du Conseil d'administration;
- > la nomination de Michel Datchary en tant que Directeur général exécutif;
- > la création de comités ad hoc.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a ainsi opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Il a élu parmi ses membres M. Michel Combes, précédemment Président du Conseil de surveillance de PagesJaunes, en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes et M. Michel Datchary, précédemment Président du Directoire de PagesJaunes, en qualité de Directeur général exécutif de PagesJaunes.

Les membres du Conseil d'administration de PagesJaunes, qui avaient d'ores et déjà été nommés par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2004, et dont la nomination a pris effet le 23 septembre 2004, sont :

- > Michel Combes, Directeur exécutif de France Télécom,
  - > Olivier Barberot, Directeur exécutif de France Télécom,
  - > François de Carbonnel, Senior Advisor de la Global and Investment Bank de Citigroup,
  - > Élie Cohen, directeur de recherches au CNRS, Vice-Président du Haut Conseil du secteur public et membre du Conseil d'analyse économique du Premier ministre,
  - > Patricia Langrand, Directrice exécutive de France Télécom,
  - > Jean-Hervé Lorenzi (coopté par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004 à la suite de la démission de Frank E. Dangeard), Conseiller du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque,
  - > Stéphane Pallez, Directrice exécutive de France Télécom,
  - > Rémy Sautter, Président du Conseil de surveillance de RTL.
- Le Conseil d'administration a décidé de créer un Comité d'audit présidé par Rémy Sautter ainsi qu'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par François de

Carbonnel. Le Comité d'audit est chargé d'assister le Conseil d'administration dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine financier. Le Comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration dans la nomination et la rémunération des mandataires sociaux. PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs, en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers de l'opérateur et aux enjeux de son environnement. Au cours de l'exercice 2004, le Conseil de surveillance s'est réuni neuf fois et le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. En moyenne, six membres sur neuf ont participé à chaque séance du Conseil de surveillance, et sept administrateurs sur huit ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de deux heures.

Les principales activités du Conseil de surveillance, puis du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- > Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale. Il a examiné le budget 2004.

> Examen et approbation des opérations stratégiques : Le Conseil a délibéré sur le projet d'introduction en Bourse de PagesJaunes et sur la réorganisation du groupe PagesJaunes, et a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions, dont notamment : QDQ Media, Kompass Belgium, Mappy (ex-Wanadoo Maps) ainsi que l'acquisition des 50 % d'Eurodirectory qui étaient détenus par Seat.

> Gouvernement d'entreprise : le Conseil a arrêté son règlement intérieur ainsi que les chartes des Comités du Conseil et la Charte de déontologie du groupe PagesJaunes. Il a examiné le rapport établi par le Président en application de l'article 117 de la loi de sécurité financière, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne.

> Questions stratégiques et réglementation : le Conseil s'est fait présenter un point sur des questions d'ordre stratégique ou réglementaire, notamment la dérégulation des services de renseignements par opérateur, la stratégie du Groupe dans le domaine du marketing relationnel ou l'impact des nouvelles dispositions légales et réglementaires sur l'annuaire universel et les projets du Groupe à cet égard.

#### Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

Deux Comités ont été mis en place par le Conseil d'administration.

##### Le Comité d'Audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Par ailleurs, aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- > M. Remy Sautter, Président,
- > M. Élie Cohen,
- > Mme Stéphane Pallez.

Le Comité d'audit a pour mission, pour le compte du Conseil d'administration :

- > d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat;
- > de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés;
- > de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées;
- > de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires;
- > d'examiner la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la Société, en particulier sur leur choix et leurs conditions de rémunération aux fins de formuler les observations;
- > d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner le rapport d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours;
- > d'examiner chaque année le rapport du Président du Conseil d'administration sur l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2004. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction Financière Groupe et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données. Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2004 :

- > comptes semestriels au 30 juin 2004;
- > chiffre d'affaires et principaux résultats du troisième trimestre 2004;
- > programme 2004 de l'audit interne et point sur l'avancement des projets lancés pour l'application de la loi américaine Sarbanes-Oxley (du fait de l'appartenance au groupe France Télécom, coté au New York Stock Exchange) et de la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 sur la sécurité financière;

- > examen des opérations de réorganisation du Groupe PagesJaunes présentées à l'Assemblée générale du 23 décembre;
- > projets d'acquisition des 50 % du capital de la société Eurodirectory détenus par Seat.

#### Le Comité de rémunération et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- > M. François de Carbonnel, Président,
- > M. Olivier Barberot,
- > M. Jean-Hervé Lorenzi,
- > M. Marcel Roulet.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration. Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni deux fois en 2004.

#### Limitations des pouvoirs du Directeur général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce qui permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la société assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Il a élu parmi ses membres M. Michel Combes en qualité de Président du Conseil d'administration de PagesJaunes et M. Michel Datchary en qualité de Directeur général exécutif de PagesJaunes.

Les limitations de pouvoir figurent au règlement intérieur.

#### 6.4.1.2 Procédures de contrôle interne mises en place au sein de PagesJaunes Groupe

##### 6.4.1.2.1 L'environnement de contrôle

Le groupe PagesJaunes met en place un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, élaborés au niveau du groupe France Télécom, qui contribue à l'efficacité du contrôle interne.



#### 6.4.1.2.1.1 Valeurs, Gouvernance, Mobilisation des compétences

Les valeurs et principes d'action et de comportement du Groupe Le Conseil de surveillance de PagesJaunes Groupe, dans sa séance du 27 mai 2004, a adopté une Charte de déontologie du Groupe (disponible sur le site [www.pagesjaunesgroupe.com](http://www.pagesjaunesgroupe.com)). Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et de ses concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère; elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant se doit de respecter. Les principes et règles de déontologie boursière font l'objet d'un document spécifique qui fait partie intégrante de la Charte. Ce document est destiné à appeler l'attention des collaborateurs et des administrateurs des sociétés du Groupe, sur les principes et règles en vigueur en la matière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement, ainsi que sur certaines mesures préventives (en particulier, l'existence de période d'interdiction d'opérer sur les titres du Groupe pour les « initiés permanents »).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 222-14 du nouveau Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (pris en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier), PagesJaunes Groupe a informé ses administrateurs de l'obligation qui lui est faite de communiquer à l'AMF et de rendre publics au moyen d'un communiqué, dans un délai de cinq jours de négociation, les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de ses instruments financiers ainsi que les transactions opérées sur ces instruments au moyen d'instruments financiers à terme, réalisés par les membres du Conseil d'administration et par les personnes ayant, dans des conditions qui seront définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec eux.

#### La gouvernance du Groupe

##### > Le Comité exécutif

Placé sous l'autorité du Directeur général, un Comité exécutif du groupe PagesJaunes a été créé, composé des Directeurs exécutifs en charge des divisions et des fonctions du Groupe définit, pour le Groupe, les orientations stratégiques contribuant au développement des activités opérationnelles et commerciales. Le Comité exécutif du Groupe décide et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques. Il contrôle la réalisation des objectifs traduisant ses décisions en matière opérationnelle et d'affectation de ressources financières.

##### > Le Comité stratégique

Le Comité stratégique a été créé à l'occasion de la réorganisation du groupe Pages Jaunes en décembre 2004. Il est composé du Directeur général et du Directeur financier de PagesJaunes Groupe, des Directeurs des trois unités d'affaires de PagesJaunes SA (annuaire imprimé, annuaire en ligne et voix et services) ainsi que du Directeur de la stratégie de PagesJaunes Groupe qui l'anime. Participent également aux réunions du Comité stratégique les intervenants concernés par le sujet mis à l'ordre du jour en tant que de

besoin. L'objectif est de tenir une réunion par mois environ. Le Comité stratégique a pour objet d'analyser et d'examiner les plans stratégiques et les projets structurants de PagesJaunes Groupe et de ses filiales, ainsi que d'animer et de structurer la réflexion stratégique du Groupe.

#### 6.4.1.2.1.2 La fonction Audit interne

Pour ce qui concerne l'audit interne, PagesJaunes Groupe s'appuie sur la Direction de l'audit et du contrôle des risques de France Télécom, fonction créée en 1996, qui compte environ 150 auditeurs qualifiés qui travaillent en service partagé pour l'ensemble des entités du Groupe et sont principalement localisés en France, en Grande-Bretagne, en Pologne, aux États-Unis d'Amérique. Les auditeurs internes du groupe France Télécom mettent en œuvre les normes de l'Institute of Internal Auditors (IIA); ils sont soumis à son Code de déontologie et à sa certification métier. L'audit interne de France Télécom a été certifié ISO 9001 V.2000 en octobre 2004. L'audit interne aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité et son efficacité et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficacité des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

#### 6.4.1.2.2 Procédures de contrôle interne mises en place au sein de PagesJaunes Groupe

Pour l'organisation de son contrôle interne et du management de ses risques, PagesJaunes Groupe a mis en place un certain nombre de processus internes, ci-après décrits, et s'appuie également sur les ressources et les compétences du groupe France Télécom en ce domaine, guidées par le référentiel COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la Direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- > réalisation et optimisation des opérations,
  - > fiabilité des informations financières
  - > conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. Couvrant l'ensemble des activités de PagesJaunes Groupe, ce processus vise à exercer une vérification raisonnable – et non une certitude – que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.
- Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :
- > le Comité de l'information financière;
  - > l'organisation comptable et de gestion de PagesJaunes;
  - > le reporting comptable et de gestion unifié;
  - > le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe;
  - > la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe;

- > la convergence des systèmes d'informations;
- > le programme d'amélioration continue des processus; des contrôles internes financiers.

#### 6.4.1.2.2.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du groupe PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse comportant des éléments financiers, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur financier Groupe et comprend notamment les directeurs compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion. Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni deux fois en 2004.

#### 6.4.1.2.2.2 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier Groupe, les Directeurs financiers, les services de Contrôle de gestion et les services Comptables des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi,

- > ils assurent la production des comptes de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales;
- > ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données;
- > ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe;
- > ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe PagesJaunes;
- > ils identifient et réalisent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du groupe PagesJaunes.

#### 6.4.1.2.2.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

PagesJaunes s'inscrit dans le cycle de gestion et de pilotage du Groupe qui comporte quatre composantes fondamentales :

- > le plan prévisionnel à trois ans au moins;
- > le processus budgétaire;
- > le reporting mensuel;
- > les revues d'affaires.

Chaque année, un plan prévisionnel est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des trois années suivantes ou plus. Ce plan prévisionnel est élaboré sur la base des choix stratégiques

de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel. Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes et ses filiales. Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- > en novembre, actualisation du budget pour l'année en cours (prévision de fin d'année) et élaboration par chaque entité d'un budget pour le premier et le second semestre de l'année suivante;
  - > en mai, actualisation de la prévision initiale pour le premier semestre en cours (prévision de fin de semestre) qui est comparée à la prévision initiale. Une actualisation du budget du second semestre est aussi établie à la même date;
- Le budget et les re-prévisions sont « mensualisés » pour servir de référence au reporting. Les prévisions et re-prévisions permettent d'anticiper l'analyse du traitement d'un certain nombre d'opérations de clôture comptable.

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

En dehors de l'outil interne Holos, les services du Contrôle de gestion et les services comptables du groupe PagesJaunes utilisent le même outil informatique du groupe France Télécom pour produire le reporting du réalisé et du budget (CARAT).

Les revues d'affaires trimestrielles sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

#### 6.4.1.2.2.4 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- > l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- > la normalisation des formats de restitution,
- > l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe (CARAT).

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés CARAT, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel.

Le groupe PagesJaunes établit des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France (règlement du CRC n° 99-02).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe.

Des notes d'instruction de la Direction financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. PagesJaunes et les autres filiales de PagesJaunes Groupe déclinent ces processus et ces calendriers au niveau de leur organisation. PagesJaunes Groupe prend également part au projet « new Conso » mené par France Télécom, ce projet consiste en l'implémentation d'un nouvel outil de consolidation permettant de répondre aux nouvelles exigences réglementaires IFRS.

En application du règlement n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable, les comptes consolidés du groupe PagesJaunes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établis selon les mêmes normes.

À ce stade, le Groupe a identifié à titre préliminaire les principales divergences entre les méthodes d'évaluation et de présentation définies par les normes internationales IFRS et les principes et méthodes comptables actuellement appliqués, étant entendu que cette information est réalisée au mieux de la connaissance des normes qui seront réellement applicables en 2005.

Ainsi, conformément à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers, PagesJaunes Groupe a indiqué dans son rapport de gestion les premiers impacts qualitatifs estimés relatifs à l'exercice 2004 liés à la mise en œuvre des normes IFRS au sein du Groupe. Le Groupe envisage de communiquer les résultats préliminaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 à la mi-avril 2005.

#### 6.4.1.2.2.5 La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de raccourcir les délais de clôture comptable, le groupe PagesJaunes a engagé un programme pour mieux formaliser et planifier les procédures d'arrêté. Ce programme s'appuie sur :

- > les processus de suivi budgétaire,
- > la réalisation de pré-clôtures comptables,
- > la formalisation accrue des processus de clôture,
- > l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent trimestriellement, pour réaliser des procédures convenues; à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe; et pour la clôture annuelle, par une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne.

#### 6.4.1.2.2.6 Le programme d'amélioration continue des processus des contrôles internes financiers

Depuis 2003, PagesJaunes Groupe participe, à l'échelle de l'ensemble du groupe France Télécom, au programme de renforcement de l'efficacité du contrôle interne sur la production des données financières et comptables. Ce programme doit permettre au groupe France Télécom de satisfaire en temps voulu aux dispositions de l'article 404 de la loi américaine Sarbanes-Oxley à laquelle France Télécom est assujettie en raison de sa cotation à la bourse de New York (l'article 404 prévoit notamment que le Président atteste de l'efficacité du contrôle interne et que le Commissaire aux comptes fasse un rapport sur cette attestation).

Ce programme offre l'opportunité de procéder de manière systématique et cohérente à un examen documenté de l'ensemble des processus de contrôle interne financier et de doter chaque responsable de processus des moyens de piloter une amélioration continue de leur efficacité. Pour tout processus qui contribue de manière significative aux données financières du Groupe, il s'agit de vérifier, selon une méthodologie homogène au sein du Groupe, la qualité et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

La conduite de ce programme de vaste ampleur est assurée, au niveau du groupe France Télécom, par un Comité de pilotage, présidé par les Directeurs exécutifs en charge de la Fonction Groupe Finance et du Secrétariat général et par une équipe Projet qui définit, anime et coordonne les travaux et s'assure du bon déroulement du projet. Ce programme est réalisé en liaison avec les Commissaires aux comptes.

### 6.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PagesJaunes Groupe SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- > prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président;
- > prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport;
- > examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures, et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés;
- > mettre en œuvre les tests complémentaires à nos travaux d'audit des comptes que nous avons estimé nécessaires, portant sur la conception et sur le fonctionnement de ces procédures, afin de corroborer les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2005

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
Jean-Paul Picard Éric Gins

**ERNST & YOUNG Audit**  
Christian Chiarasini

## 6.5 RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement ainsi que les droits et devoirs des administrateurs. Le présent règlement a été établi en conformité avec les règles légales et statutaires et a été approuvé par le Conseil d'administration le 23 septembre 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 23 septembre 2004, la Direction générale de la Société est assumée par un Directeur général. Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait d'opter pour une autre modalité d'exercice de la Direction générale et de confier la Direction générale au Président du Conseil d'administration, les dispositions du présent règlement relatives au Directeur général lui seraient applicables dans la mesure du possible.

**Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration**

### *Orientations stratégiques*

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre. Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique. Les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration ;

- > tout apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer ;
- > tout investissement ou désinvestissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession ;
- > tout investissement ou désinvestissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'une cession qui ne s'inscrit pas dans les orientations stratégiques de la Société ;
- > tout engagement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros qui présente un caractère exceptionnel et qui ne s'inscrit pas dans le budget de la Société.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

### *Information des administrateurs*

Chaque administrateur dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque Conseil d'administration, le Directeur général porte à la connaissance des administrateurs les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent Conseil.

L'administrateur souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement du Groupe, en fait la demande écrite au Directeur général par le biais du secrétariat du Conseil en précisant l'objectif de cette visite.

### *Contrôle par le Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par son Président, le Directeur général ou par le Président d'un des Comités du Conseil. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais. Lorsque le Conseil décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées ci-dessous. Le Président du Conseil fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnels du Groupe lorsqu'elle est nécessaire est organisée.

Le Président du Conseil ou le Directeur général veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires. Il est fait rapport au Conseil d'administration à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

### *Possibilité de conférer une mission à un administrateur*

Lorsque le Conseil d'administration décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont administrateurs, ils ne prennent pas part au vote.

- Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président du Conseil un projet de lettre de mission qui :
- > définit l'objet précis de la mission ;
  - > fixe la forme que devra prendre le rapport de mission ;
  - > arrête la durée de la mission ;
  - > détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
  - > prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le Président du Conseil soumet, s'il y a lieu, le projet de lettre de mission, pour avis, aux comités du Conseil intéressés et communique aux Présidents de ces comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil aux administrateurs de la Société. Le Conseil délibère sur les suites à donner au rapport de mission.

### *Comités du Conseil d'administration*

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par les Chartes desdits comités, approuvées par le Conseil d'administration.

### *Réunions du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration arrête chaque année, pour l'année à venir sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil (chiffre d'affaires du premier et troisième trimestre ; résultats du 1<sup>er</sup> semestre et comptes annuels ; réunion précédant l'Assemblée générale annuelle...) et, le cas échéant, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les administrateurs doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil 48 heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Le Conseil fait un point une fois par an sur son fonctionnement.

### *Participation aux réunions de Conseil d'administration par visioconférence*

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence.

Le Président du Conseil veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des administrateurs souhaitant participer au Conseil d'administration (i) lorsque son lieu de convocation n'est pas celui du siège de la Société ou (ii) pour les membres résidant en province ou à l'étranger ou qui s'y trouvent pour un motif légitime et (iii) dans tout autre cas approprié.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant

une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. À défaut, les administrateurs concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du Conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du Conseil doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des administrateurs concernés.

Le procès-verbal de la séance du Conseil doit indiquer le nom des administrateurs participant à la réunion par visioconférence. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont toutefois pas applicables pour l'adoption des décisions prévues aux articles L. 225-47, L. 225-53, L. 225-55, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, respectivement relatifs :

- > la nomination et la révocation du Président ainsi que la fixation de sa rémunération ;
- > la nomination, le renouvellement et la révocation du Directeur général ;
- > la nomination et la révocation d'un ou de plusieurs Directeurs généraux délégués ;
- > la fixation de la rémunération du Directeur général ;
- > la fixation de la rémunération des Directeurs généraux délégués ;
- > l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- > l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

### *Devoirs et responsabilité des administrateurs*

#### *Devoir de confidentialité des administrateurs*

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les administrateurs sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, à qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président du Conseil porte à la connaissance des administrateurs les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des administrateurs, le Président du Conseil, après avis de la conférence des Présidents des Comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

#### *Devoirs d'indépendance des administrateurs*

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

#### *Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société*

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Chaque semestre, les administrateurs communiquent au Président sur sa demande les informations lui permettant de porter à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société. Les administrateurs s'interdisent :

> d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées;

> de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux administrateurs.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

Le Président rend compte au Conseil des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant au titre de leurs fonctions des informations et/ou participant aux titres de leurs fonctions aux opérations visées respectent ces règles.

#### *Devoir de diligence des administrateurs*

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

> à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le comité dont il est membre, tout le temps nécessaire;

> à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles;

> à veiller à ce que le présent règlement soit appliqué;

> à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social;

> à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement;

> à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

#### *Respect des règles de cumul des mandats*

Lors de l'acceptation du mandat d'administrateur et de son entrée en fonction, chaque administrateur s'engage à satisfaire aux conditions requises par la loi en matière de cumul des mandats.

En outre, chaque administrateur devra informer le Président du Conseil d'administration de l'ensemble des mandats et fonctions exercées pendant l'exercice écoulé dans toute société, ainsi que le nom de la société dans laquelle ces mandats et fonctions étaient exercés. Il devra faire part de toute modification (cessation, démission, non-renouvellement, licenciement, nouveaux mandats et fonctions) apportée à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société durant l'exercice établie conformément aux exigences de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, en indiquant la date de survenance de cette modification.

## Chapitre 7 – Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

### 7.1 ÉVOLUTION RÉCENTE

#### 7.1.1 Acquisition de Télécontact (Maroc)

Conformément aux intentions du Groupe annoncées au moment de son introduction en Bourse, PagesJaunes Groupe prépare l'acquisition de la société Télécontact auprès de France Télécom. Télécontact est le premier éditeur d'annuaires au Maroc et a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 4,0 millions d'euros (données non auditées) et un REAA de 0,9 million d'euros (données non auditées).

#### 7.1.2 Cession par France Télécom de 8 % du capital de PagesJaunes Groupe

France Télécom a cédé le 10 février 2005, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels, 22 303 169 actions PagesJaunes Groupe qu'elle détenait directement, représentant 8 % du capital de PagesJaunes Groupe.

À l'issue de ce placement, France Télécom détient 150 546 830 actions PagesJaunes, soit 54 % du capital de PagesJaunes Groupe.

#### 7.1.3 Acquisition de e-sama

PagesJaunes Groupe a annoncé le 24 février 2005 l'acquisition, via sa filiale Wanadoo Data, de 100 % de la société e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de Customer Relationship Management (CRM).

e-sama a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros, en croissance de + 22 % ; la société est rentable avec une marge de REAA (Résultat d'Exploitation Avant Amortissement des immobilisations) de 20 %.

Le rapprochement d'e-sama avec Wanadoo Data renforce le pôle marketing relationnel de PagesJaunes Groupe, avec un chiffre d'affaires cumulé de 20 millions d'euros en 2004.

#### 7.1.4 Évolution du litige avec la société Prodis sur la marque PagesJaunes

La société Prodis qui exploite sur Internet un site à l'adresse [www.pagesjaunes.com](http://www.pagesjaunes.com) et qui est titulaire des noms de domaines [pagesjaunes.com](http://pagesjaunes.com) et [pagesjaunes.net](http://pagesjaunes.net), a assigné le 26 septembre 2000, puis le 20 avril 2001, respectivement les sociétés France Télécom et PagesJaunes, principalement en nullité des marques PagesJaunes. Dans ce cadre, la société Prodis entendait faire valoir que le dépôt de la dénomination « PagesJaunes » à titre de marque serait selon elle frauduleux pour n'être que la traduction du terme « Yellow Pages » qui désignerait aux États-Unis, depuis 1886, le concept même d'annuaire professionnel et qui constituerait selon la demanderesse un terme générique repris indifféremment dans différents pays.

Par jugement du 14 mai 2003, le Tribunal de grande instance de Paris a confirmé la validité des marques « Pages Jaunes ». La société Prodis a interjeté appel de ce jugement en reprenant les mêmes demandes qui portent également sur la nullité des marques « Pages Blanches », « L'annuaire » et « L'annuaire des Pages Blanches ». Par une décision rendue le 30 mars 2005, la Cour d'appel de Paris a considéré notamment que « ces marques ont acquis par l'usage ancien et intensif qui en a été fait un caractère distinctif fort », que PagesJaunes et France Télécom avaient justifié « par les multiples lettres de mise en demeure produites aux débats, avoir réagi contre tout emploi illicite de leurs marques en défendant régulièrement les droits qui y sont attachés », et que « le caractère contradictoire de l'argumentation de la société Prodis (...) suffit à établir sa mauvaise foi dans l'engagement et la conduite de la présente instance ». La Cour d'appel de Paris a en conséquence confirmé le jugement rendu le 14 mai 2003 par le Tribunal de Grande Instance de Paris, a déclaré irrecevables les nouvelles demandes de Prodis et a intégralement débouté Prodis de toutes ses demandes, condamnant celle-ci à verser à PagesJaunes et à France Télécom chacune 20 000 euros de dommages et intérêts pour procédure abusive et 10 000 euros sur le fondement de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

### 7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

La présente section 7.2 contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur.

Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section « 4.9 Analyse des risques du Groupe ».

#### 7.2.1 Objectifs financiers

Le Groupe réaffirme son objectif annoncé lors de sa mise en Bourse de réaliser un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires consolidé compris entre 4 et 6 % au cours des exercices 2005 et 2006. Pour 2005 isolément, le Groupe a fixé cet objectif entre 5 et 7 %.

Par ailleurs, le Groupe a pour objectif de réaliser au titre de l'année 2005 une croissance du REAA consolidé par

rapport à l'exercice 2004 supérieure à 10 %, hors services de renseignements par opérateur.

Le Groupe réaffirme son objectif de poursuivre le développement de QDQ Media et d'atteindre un REAA à l'équilibre d'ici la fin 2006 pour cette société. Si au cours de l'année 2005 le Groupe estime que la situation de QDQ Media ne suit pas le plan de marche nécessaire, le Groupe examinera toutes les options stratégiques concernant cette activité.

Le Groupe maintient en outre son objectif de distribuer l'intégralité du résultat net des activités opérationnelles du Groupe au titre de l'exercice 2005, étant précisé que l'objectif de distribution ne constitue en aucun cas un engagement de PagesJaunes Groupe et que les dividendes futurs dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière et de tout autre élément que le Conseil d'administration et les actionnaires de PagesJaunes Groupe jugeront pertinent.

#### **7.2.2 Services de renseignements par opérateurs et annuaire universel**

La déréglementation des services de renseignements par opérateurs devrait permettre à la Société de lancer à la fin de l'année 2005 un service de renseignements par opérateurs. Par ailleurs, la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel. Les modalités de cet appel à candidature ont été précisées dans un avis du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie publié au *Journal officiel* du 25 novembre 2004 (« *avis relatif à un appel à candidatures en vue de la désignation d'un opérateur chargé de fournir la composante du service universel des communications électroniques prévue au 2° de l'article L.35-1 du code des postes et communications électroniques* ») Le groupe France Télécom s'est porté candidat, en indiquant que la fourniture de l'annuaire universel imprimé serait confiée à PagesJaunes. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom a été notamment désigné en qualité d'opérateur chargé du service universel de renseignements et de l'annuaire universel (voir section 4.5.3 du présent document de référence).

#### **7.2.3 Opérations de croissance externe**

Dans le cadre de sa stratégie actuelle et en l'absence de logique industrielle forte, le Groupe n'envisage pas de procéder à des acquisitions majeures. Le Groupe est toutefois attentif aux évolutions de son modèle économique, de son environnement concurrentiel et de l'environnement des médias. Ces évolutions pourraient conduire le Groupe à réévaluer sa politique d'acquisition à l'avenir. Il pourrait par ailleurs s'intéresser à des acquisitions complémentaires de contenus ou de technologies.

## Glossaire

**Annuaire** : Un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

**Chiffre d'affaires du Groupe consolidé** : Chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales, à l'exception du chiffre d'affaires de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban, qui ne sont pas consolidées.

**Chiffre d'affaires externe du Groupe** : Chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec des tiers extérieurs au groupe France Télécom.

**Éditeur** : Personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

**Groupe** : Le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

**Groupe consolidé** : Le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer, Kompass Belgium et PagesJaunes Liban.

**Groupe France Télécom** : La société France Télécom et l'ensemble de ses filiales.

**I-mode** : Protocole d'échange de données développé par l'opérateur japonais de téléphonie mobile NTT DoCoMo permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

**Intranet** : Réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

**Numéro Azur** : Numéro de télécommunication dont le coût est partagé entre l'éditeur du service et l'appelant.

**PagesJaunes ou PagesJaunes SA** : La société PagesJaunes SA.

**Régisseur de publicité** : Personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

**Résultat d'exploitation avant amortissements ou REAA** : Résultat d'exploitation de l'entité concernée avant amortissements des immobilisations et participation des salariés.

**Société** : La société PagesJaunes Groupe.

**Taux de couverture d'un site Internet** : Nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

**WAP (Wireless Application Protocol)** : Protocole d'échange de données développé notamment par plusieurs fabricants de téléphones mobiles permettant l'utilisation d'Internet à partir de terminaux mobiles.

**Web call-back** : Fonctionnalité de mise en relation téléphonique avec l'annonceur sur requête du consultant depuis une icône placée sur le site Internet de l'annonceur.

